

Revue internationale de

CRIMINOLOGIE

et de

POLICE

technique et scientifique



Organe officiel
de l'association internationale des criminologues
de langue française (AICLF)

VOLUME LXXII

N° 1 2019

JANVIER-MARS

*Revue trimestrielle fondée à Genève en 1947 par Carlo Moretti, qui en resta le Directeur jusqu'en 1982.
Jean Graven en fut le Directeur scientifique de 1949 à 1973, Christian-Nils Robert en 1974, puis
Denis Szabo de 1975 à 2006. Pierre-Henri Bolle en fut le Rédacteur en chef de 1983 à 2006.
Depuis 2006, la Direction scientifique est assurée par Maurice Cusson, Pierre Margot et la Présidence de l'AICLF.
La Rédaction en chef est partagée entre André Kuhn (criminologie) et Olivier Ribaux (sciences forensiques).*

Rédaction, administration, abonnements

POLYMEDIA MEICHTRY SA – Chemin de la Caroline 26 – CH-1213 Petit-Lancy / Genève
Tél. +41 (0)22 879 88 20 – Télécopie +41 (0)22 879 88 25 – crimi@polymedia.ch – www.polymedia.ch

Organe officiel de l'Association Internationale des Criminologues de Langue Française (AICLF)
www.aiclf.umontreal.ca

Éditeur et directeur responsable: **Cedric Favre**

RÉDACTION

Direction scientifique :	Maurice Cusson	Ecole de Criminologie (Montréal)
	Pierre Margot	Ecole des sciences criminelles (Lausanne)
	André Lemaître	Président de l'AICLF
Rédacteurs en chefs :	André Kuhn	Centre de recherche en criminologie (Neuchâtel)
	Olivier Ribaux	Ecole des sciences criminelles (Lausanne)
Comité de lecture :	Marcelo Aebi	Professeur de criminologie (Lausanne)
	Koffi Kumelio A. Afande	TPIR, Chambre d'appel (La Haye)
	Hans-Jörg Albrecht	MPI (Freiburg im Breisgau)
	Jean-Luc Bacher	Juge au Tribunal pénal fédéral (Belinzone)
	Kristel Beyens	Professeure de criminologie (Bruxelles)
	Serge Brochu	Professeur émérite, Ecole de criminologie ; Directeur scientifique, Institut universitaire sur les dépendances, (Montréal)
	Robert Cario	Professeur émérite de criminologie (Pau)
	Patrick Colin	Maître de conférence en sociologie (Strasbourg)
	Philippe Combessie	Professeur de socio-anthropologie (Paris X-Nanterre)
	Olivier Delémont	Professeur de sciences forensiques (Lausanne)
	Frieder Dünkel	Professeur de criminologie (Greifswald)
	Benoît Dupont	Professeur de criminologie (Montréal)
	Jacques Gasser	Professeur de psychiatrie légale (Lausanne)
	Uberto Gatti	Professeur émérite de criminologie (Gênes)
	Nicolas Queloz	Professeur de criminologie (Fribourg)
	Marc Renneville	Maître de conférence en histoire (ENAP, Agen)
	Claude Roux	Professeur de sciences forensiques (Sydney)
	Rodica Stanoiu	Professeure émérite de criminologie (Bucarest)
	Marion Vacheret	Professeure de criminologie (Montréal)
	Christina Zarafonitou	Professeure de criminologie (Athènes)
Membre honoraire :	Pierre-Henri Bolle	Ancien Rédacteur en chef

NUMÉRO SPÉCIAL AICLF

Lausanne 2018

TOME 2

Pre-trial detention in Europe: what credibility for alternatives? <i>by Alexia Jonckheere and Eric Maes</i>	6
Juvenile delinquent behaviours? Depression and well-being: between risks and needs <i>by Annabelle Kinard and Fabienne Glowacz</i>	14
Monitoring illicit drug consumption: difference between criminology and forensic science approach. The added value of the analysis of the contents of used syringes. <i>by Elodie Lefrançois, Marc Augsburg and Pierre Esseiva</i>	23
Recidivism of detainees with alcohol and/or drug problems after their release from Belgian prisons <i>by Benjamin Mine and Éric Maes</i>	32
The victimization in cyberspace <i>by Adrian Cristian Moise</i>	41
Becoming-jihadist of Westerners in the Internet age: events, affects and senses <i>by Maria Mourani</i>	48
Serious physical and sexual violence experienced by women in intimate relationship contexts <i>by Frédéric Ouellet, Emeline Hetroy and Chloé Leclerc</i>	54
Youth offenders: What looks on their path of desistance? <i>by Rosa Puglia and Fabienne Glowacz</i>	63
Formation focusing on responsibility among offending people regarding their acting-out and on awareness of victims' experience: what do people who benefited from this measure think? <i>by Rosa Puglia, Jeremy Kaye, Isabelle Regniers, Danièle Lécurveuil and Fabienne Glowacz</i>	70
The evolution of juvenile delinquency recorded in Belgium: far from prejudices and close to the international context <i>by Isabelle Ravier</i>	75
Public-private partnerships for the management of new prisons: a divergence of interests at the service of the humanization of the institution? <i>by Yves Sevenants</i>	85
Gender difference and Intimate Partner Violence. In a counterpoint to the feminist paradigm, an analysis of criminalization of women <i>by Charlotte Vanneste</i>	93
Violent Radicalization - Logics of prevention in Belgium and Germany. A focus on education <i>by Anton Vereshchagin and Fabienne Glowacz</i>	101
How the end of the criminal careers is conditioned by past experiences: criminal achievement and desistance process <i>by Sabrina Vidal and Frédéric Ouellet</i>	109
Thinking and practicing Criminology in contemporary society in Côte d'Ivoire <i>by Kouakou Daniel Yao</i>	118

Détention préventive en Europe: quelle crédibilité pour les alternatives? <i>par Alexia Jonckheere et Eric Maes</i>	6
Conduites délinquantes des adolescent(e)s? Dépression et bien-être: entre risques et besoins <i>par Annabelle Kinard et Fabienne Glowacz</i>	14
Le monitoring de la consommation de stupéfiants: la différence d'approche entre criminologie et criminalistique. La plus-value d'une approche combinée à l'analyse du contenu des seringues usagées. <i>par Elodie Lefrançois, Marc Augsburg et Pierre Esseiva</i>	23
La récidive des détenus avec des problèmes d'alcool et/ou de drogues après leur sortie des prisons belges <i>par Benjamin Mine et Eric Maes</i>	32
La victimisation dans le cyberspace <i>par Adrian Cristian Moise</i>	41
Le devenir-jihadiste des Occidentaux à l'ère d'Internet: événements, affects et sens <i>par Maria Mourani</i>	48
La violence physique et sexuelle grave subie par les femmes en contexte conjugal <i>par Frédéric Ouellet, Emeline Hetroy et Chloé Leclerc</i>	54
Mineurs auteurs d'infraction: Quels regards sur leur parcours de désistance? <i>par Rosa Puglia et Fabienne Glowacz</i>	63
Formation à la responsabilisation de l'auteur face à son passage à l'acte et à la sensibilisation au point de vue des victimes (Prélude): qu'en pensent les justiciables ayant bénéficié de cette mesure? <i>par Rosa Puglia, Jeremy Kaye, Isabelle Regniers, Danièle Lécurveuil et Fabienne Glowacz</i>	70
L'évolution de la délinquance juvénile enregistrée en Belgique: loin des préjugés et proche du contexte international <i>par Isabelle Ravier</i>	75
Les partenariats public-privé pour la gestion des nouvelles prisons: une divergence d'intérêts au service de l'humanisation de l'institution? <i>par Yves Sevenants</i>	85
Différence de genre et violences conjugales. A contrepied du paradigme féministe, une analyse de la criminalisation des femmes <i>par Charlotte Vanneste</i>	93
Les logiques de prévention à la radicalisation violente en Belgique et en Allemagne. Un focus sur l'enseignement <i>par Anton Vereshchagin et Fabienne Glowacz</i>	101
Comment les expériences passées conditionnent la fin des carrières criminelles: réussite criminelle et processus de désistement <i>par Sabrina Vidal et Frédéric Ouellet</i>	109
Penser et pratiquer la Criminologie dans la société contemporaine en Côte d'Ivoire <i>par Kouakou Daniel Yao</i>	118

AVANT-PROPOS

Le 16^e Colloque de l'Association internationale des criminologues de langue française organisé par l'École des sciences criminelles s'est tenu à Lausanne les 3-6 juin 2018. Voici le thème du colloque ayant conduit à l'appel à propositions des communications.

Penser et pratiquer la criminologie au-delà de nos (in)différences.

Nous avons tous des objets d'étude, des affinités épistémologiques et disciplinaires, ou encore des approches méthodologiques et théoriques privilégiés. Nos parcours de vie, nos expériences, nos regards sur le monde façonnent et enrichissent la production des connaissances sur les phénomènes criminels, ses acteurs et les réponses qui leur sont données. Alors que nos allégeances se muent parfois en indifférences, nous faisons le pari que nos différences constituent aussi et surtout un terreau fertile de réflexion pour bousculer la criminologie.

La différence peut-elle nous amener à clarifier des objets et principes fondamentaux qui nous relient? Les évolutions sociétales nous conduisent inévitablement à éprouver et repenser les théories établies et chercher les innovations scientifiques par l'observation même de la différence. Ainsi, bon nombre de thématiques de recherche stimulent l'étude de la différence: la criminalité sur Internet, les trafics de bien et de personnes, les crimes contre l'environnement, financiers et économiques, le traitement différentiel des individus pour ne citer que ceux qui semblent attiser les débats scientifiques et idéologiques actuels. La différence s'exprime aussi au travers des réponses mises en œuvre pour faire face à la diversité des problèmes criminels; des actions qui sont sources de nouvelles distributions de pouvoirs et de territoires, entre acteurs publics et privés, dispositifs humains et technologiques, espaces physiques et virtuels.

Le colloque a connu un franc succès avec pas moins de deux cent quatre-vingts participant.e.s issu.e.s tant du monde scientifique que des milieux pratiques. Au total, il a réuni plus de cinquante ateliers de quatre à cinq communications, quinze posters, sept présentations «180 secondes» et cinq conférences plénières: Bernard E. HARCOURT, University of Columbia, «Du contrôle du crime à la contre-révolution», Sonja SNACKEN, Vrije Universiteit Brussel, «Punitivité, politiques pénales, valeurs et légitimité», Samuel TANNER, Université de Montréal et Aurélie CAMPANA, Université de Laval, «L'extrême-droite au Canada: réflexions sur un phénomène social et politique en croissance», Dominique BOULLIER, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, «Confiance et réflexivité, machine learning et sciences sociales», ainsi que Bertrand FINCOEUR, Lauréat du Prix Fernand

Boulan remis par l'AICLF, ayant présenté les résultats de sa thèse de doctorat consacrée à une analyse de la demande, de l'offre et de l'impact de la lutte antidopage dans le cyclisme sur route belge et français.

Globalement, les participant.e.s ont été invité.e.s à prendre appui sur les diversités culturelles, sociohistoriques, théoriques, thématiques, ou encore méthodologiques, pour explorer et discuter nos points de rencontre, au-delà de nos (in)différences. Ce numéro spécial de la RICPTS fait la compilation de quelque une des communications présentées lors de l'événement. L'appel à publications a recueilli pas moins de trente-six articles dont une partie a été réunie dans le numéro 4/2018 et une seconde partie est publiée dans le présent volume. Pour des raisons de simplification, les contributions retenues ont été classées en fonction de l'ordre alphabétique du nom de leur premier/ère auteur.e.

Pour conclure, nous tenons à réitérer nos remerciements à toutes les personnes ayant contribué au colloque par leur participation, leur communication, leur bonne humeur et leur soutien. Nous remercions également les organismes ayant soutenu financièrement l'événement, dont le fonds national suisse de la recherche scientifique (fonds IZSEZO_180380), les associations de l'Ecole des sciences criminelles ADSC et AESC, ainsi que l'association Think Forensic.

Et maintenant, en route pour le 17^e colloque en 2020!

Le comité d'organisation du colloque

Détention préventive en Europe: quelle crédibilité pour les alternatives?

par **Alexia JONCKHEERE*** et **Eric MAES***

Summary

The right to liberty is recognized to everyone until the moment of his conviction. This principle, however, is subject to exceptions, particularly in view of the need for the investigation of judicial cases. Pre-trial detention and less severe measures than incarceration can thus be ordered but an observation of practices in seven European countries in the framework of the European DETOUR project raises doubts about the exceptional nature of their use in individual cases, particularly for certain categories of suspects. Pre-trial detention thus remains the flagship measure of the pre-trial phase, due to the lack of credibility surrounding alternative measures.

Keywords: pre-trial detention, alternatives, dilemmas, bail, electronic monitoring

Mots-clés: détention préventive, alternatives, dilemmes, caution, surveillance électronique

Introduction

Tout personne accusée d'avoir commis une infraction est présumée innocente jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'elle est coupable en vertu d'une loi. Par défaut, le droit à la liberté lui est reconnu dans l'attente de son procès et de son éventuelle condamnation. Ce n'est que si d'autres intérêts doivent être préservés qu'elle peut exceptionnellement voir cette liberté conditionnée ou, en dernier recours, en être privée. La liberté inconditionnelle est donc la règle, la liberté conditionnelle l'exception, tout comme la détention, mais celle-ci est bien souvent considérée comme l'ultime recours ou le remède ultime mobilisable si toute autre solution paraît inadéquate (Van Kempen, 2012). Une récente étude menée conjointement dans sept pays européens (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Irlande, la Lituanie, les Pays-Bas et la Roumanie) (1) a interrogé la mise en application de ces principes; elle permet de mettre en lumière les dilemmes auxquels les praticiens sont confrontés lorsqu'ils font usage des mesures avant jugement et de comprendre pourquoi la liberté inconditionnelle est difficilement envisagée dans certains cas. Nous rendons compte de ces résultats dans la présente contribution (2).

Nos analyses s'appuient principalement sur des entretiens réalisés avec des juges, des avocats de la défense, des procureurs et, dans certains pays, des agents de probation, du personnel pénitentiaire ou des officiers de police (30 à

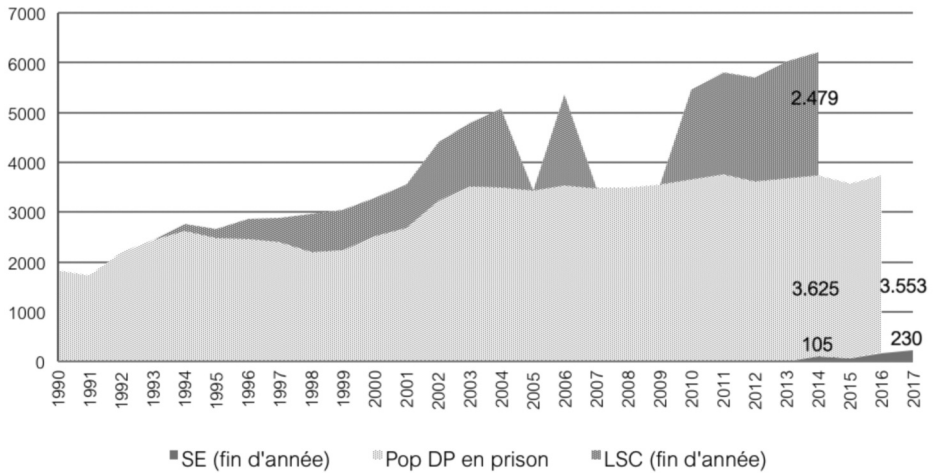
* Chefs de travaux, Direction Opérationnelle Criminologie, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Belgique.

35 entretiens par pays, menés selon le même canevas et en ayant recours à un même cas fictif; sur cette méthodologie, voir Maguire *et alii*, 2015). Ces entretiens ont été précédés par une analyse de dossiers judiciaires et par des observations d'audiences durant lesquelles étaient discutées les mesures avant jugement. Des ateliers réunissant conjointement des praticiens des 7 pays ont ensuite servi de forums de discussions des résultats préliminaires de la recherche, fournissant en outre de précieuses informations sur des aspects relatifs à la culture juridique ou professionnelle des acteurs étudiés, souvent difficiles à extraire des données de recherche.

Après avoir souligné la diversité des cadres légaux et de l'usage des mesures avant jugement, les trois sortes de mesures pouvant être considérées comme moins sévères que la détention en prison seront successivement abordées: la supervision judiciaire sous conditions, la liberté sous caution financière et la surveillance électronique. Dans les 7 pays participants au projet, ces mesures peuvent être ordonnées par diverses autorités: les juges (dans les sept pays), mais également, pour certaines mesures, le ministère public (en Autriche et en Lituanie) et la police (en Irlande et en Lituanie). La décision peut être prise à tout moment de la procédure judiciaire, mais en pratique, pour certains pays, elle est davantage prise au début de la procédure (en Lituanie, c'est généralement en tout début de procédure, en raison d'une attitude relativement commune de considérer qu'aucun suspect ne devrait être en liberté sans faire l'objet à tout le moins de quelques mesures provisoires) alors que dans les autres pays, elle est rarement prise immédiatement (Autriche, Belgique, Allemagne et Pays-Bas). Certains praticiens de ces pays tendent à considérer qu'ils n'ont pas assez de temps pour réfléchir à des mesures moins sévères, en début de procédure. Par conséquent, dans ces pays, les mesures alternatives permettent moins d'éviter la détention que de diminuer le temps passé en prison.

Diversité des cadres légaux et de l'usage des mesures avant jugement

Un des constats ayant suscité l'étude comparative a trait à la diversité des taux de détenus préventifs sur le continent européen (nombre de détenus préventifs par 100.000 habitants), tels que publiés annuellement, notamment sous l'égide du Conseil de l'Europe (3). Ces taux forment un indicateur de l'usage de la détention préventive, même s'ils doivent être considérés avec prudence, notamment parce qu'il peut y avoir quelques particularités nationales dans la comptabilisation des détenus préventifs (Hammerschick *et alii*, 2017; Algemene Rekenkamer, 2017). Par ailleurs, ces taux ne permettent pas de déterminer si la détention préventive est bien utilisée en dernier recours, ce qui suppose qu'elle soit proportionnelle aux buts qu'elle sert. C'est pour cette raison que nos analyses s'appuient sur des entretiens au cours desquelles nous avons observé si et dans quelle mesure les acteurs envisagent l'utilisation d'autres mesures moins coercitives qu'une période de détention en prison, mesures qui ont été rassemblées sous le concept d'alternatives. Ces alternatives sont légalement



Légende:

* SE = surveillance électronique

* Pop DP = population journalière moyenne en détention préventive

* LSC = libération sous conditions suivie en maison de justice (service de probation)

Figure: Evolution de la population journalière sous contrôle judiciaire au stade présentenciel (détention préventive exécutée en prison, surveillance électronique et libération sous conditions) en Belgique (1990-2017)

prévues par les sept pays concernés par l'étude, sous l'une ou l'autre forme. En pratique, leur usage est toutefois assez diversifié.

Cet usage est faiblement documenté statistiquement, de même que son impact sur l'usage de la détention préventive (4). Sur base des entretiens réalisés, nous observons néanmoins que si les mesures alternatives jouent comparativement un rôle limité dans certains pays (Autriche, Allemagne et Pays-Bas), elles sont plutôt populaires dans d'autres (Belgique, Irlande, Lituanie et Roumanie) et ce, bien qu'il existe des traditions et cultures différentes entre ces derniers pays. En Irlande et en Roumanie, la détention préventive est comparativement moins utilisée que dans les deux autres pays, dans lesquelles elle reste assez populaire. Ceci explique l'extension du filet pénal que les statistiques montrent pour la Belgique: tandis que les taux de criminalité restent globalement stables (Aebi *et alii*, 2015), la population sous contrôle judiciaire au stade pré-sentenciel continue de croître, en raison d'une double tendance de long terme: augmentation du nombre de détentions préventives exécutées en prison ou à domicile sous surveillance électronique et augmentation des libérations sous conditions suivies par les services de probation (5).

Même si cette observation est spécifique à la Belgique, elle invite à être vigilant lorsqu'il s'agit de promouvoir des mesures alternatives, en raison du risque d'extension du filet pénal. Elle invite également à une sérieuse remise en ques-

tion de la culture de la détention préventive dans notre pays, entretenue par l'illusion de son efficacité (Vandermeersch, 2017).

Supervision judiciaire sous conditions

Toutes les législations des pays concernés par l'étude prévoient la possibilité de laisser un suspect en liberté, tout en lui imposant le respect de certaines conditions. Le nombre et le libellé des conditions sont laissés à la discrétion des autorités, sauf en Lituanie où les conditions sont prévues de façon exhaustive par la législation. Une grande variété de conditions coexistent: des conditions standards, imposées de façon *pro forma*, et des conditions taillées sur mesure qui posent parfois question, tant elles paraissent judiciairement inutiles et disproportionnées, aussi bien dans leur libellé que dans leur durée, eu égard aux nécessités de l'instruction et à la présomption d'innocence. Dans un pays comme la Belgique, on observe également un alourdissement des dispositifs conditionnels, avec une multiplication du nombre de conditions imposées (Jonckheere et Maes, 2017).

Ce sont les avocats qui jouent un rôle moteur en la matière, comme s'il existait un accord tacite entre les acteurs quant à leur responsabilité d'initier l'octroi de cette forme de libération. En effet, une fois qu'une détention a été ordonnée par un magistrat, ce n'est qu'exceptionnellement que le parquet propose une supervision judiciaire. L'existence d'alternatives a par ailleurs des effets pervers: en Belgique, les avocats n'osent parfois plus demander une libération inconditionnelle, par anticipation d'une éventuelle décision négative de la part des magistrats. Pour éviter la prison à leur client et convaincre le juge, ils préfèrent souvent demander le bénéfice d'une surveillance électronique ou d'une libération sous conditions, alors qu'une libération inconditionnelle serait sans doute envisageable. De même, en Allemagne, une forme de négociation des mesures par les avocats a pu être observée, comme s'ils essayaient d'obtenir un compromis et qu'ils acceptaient par conséquent une restriction à la liberté des suspects, du moment qu'une détention soit évitée, en particulier quand la restriction est particulièrement mineure. Cette tendance est de nature à participer à l'extension du filet pénal décrite ci-dessus, d'autant qu'une autre tendance se dessine, celle d'une certaine progressivité dans l'octroi des mesures présentielles (par exemple en Belgique: détention préventive en prison puis, détention à domicile sous surveillance électronique puis, libération sous conditions et enfin, libération pure et simple).

Pour deux catégories de suspects, le principe de la liberté inconditionnelle semble *de facto* rejeté: il s'agit des ressortissants étrangers et des suspects rencontrant des problématiques particulières. Pour les ressortissants étrangers, ils sont dans certains pays (en Allemagne, en Autriche et en Belgique) surreprésentés dans les données disponibles sur la détention préventive et/ou sous-représentés dans celles relatives aux mesures moins sévères. Pour un certain nombre de praticiens interviewés, être ressortissant étranger et ne pas avoir de

résidence fixe, de titre de séjour, de ressources financières et/ou de liens familiaux, impliquent nécessairement une détention préventive, en raison de la perception d'un risque important de récidive ou de fuite (6). La deuxième catégorie de suspects rencontrant davantage de difficultés à obtenir des alternatives (en tout cas, en début de procédure) concerne les personnes qui ont des addictions aux drogues, les délinquants sexuels, les suspects qui connaissent des problèmes d'alcool et ceux qui ont besoin de soins psychiatriques. Le manque d'institutions permettant une prise en charge immédiate et adéquate conduit régulièrement les juges à faire usage de la prison pour éviter une récidive ou, à tout le moins, offrir une solution de prise en charge temporaire au vu d'une situation de détresse.

La durée de la supervision judiciaire est diversifiée d'un pays à l'autre: certaines législations ne prévoient pas de limites dans le temps, tandis que d'autres instaurent des durées maximales, renouvelables ou pas, sans que ce temps de surveillance ne soit formellement pris en considération lors de la détermination de la peine (à la différence du temps passé en détention préventive). Mais ce qui pose davantage question, c'est le contrôle du respect des conditions et en particulier, l'effectivité de ce contrôle. Ceci semble constituer l'un des points faibles des mesures alternatives: plus de possibilités de contrôle et davantage d'informations sur le contrôle des suspects permettraient sans doute d'augmenter la confiance des acteurs dans de telles mesures, mais cela nécessiterait aussi une meilleure connaissance de leurs attentes à ce sujet. Certaines mesures paraissent en effet être imposées de façon purement symbolique, sans qu'un feedback ne soit particulièrement attendu quant à leur respect. On peut dès lors penser que dans ces cas, les alternatives sont davantage utilisées comme outil de politique sociale (ou de normalisation, visant à l'insertion de l'individu dans la société) plutôt que comme outil de politique criminelle.

Caution financière

Toutes les législations des pays impliqués dans l'étude prévoient la possibilité de libérer un suspect sous caution financière, la caution visant à garantir la présence du suspect au procès. Cette mesure n'est populaire qu'en Irlande (car elle est ancrée dans une longue tradition culturelle); ailleurs, elle est peu utilisée pour une question de principe (la liberté et la nécessité absolue de sécurité ne s'achètent pas), pour l'inégalité intrinsèque contenue dans la mesure (privilège pour les riches, rejet d'une «justice de classe»), de la pauvreté des suspects, de l'inutilité de la mesure par rapport au risque de fuite, du doute à propos de la légalité des fonds (et par conséquent, de la crainte que les autorités blanchissent de l'argent sale) ou du manque de connaissance des procédures appliquées.

La mesure est fort peu documentée; il n'existe ainsi pas de statistiques permettant d'avoir une vue générale sur son usage et notamment, sur les montants réclamés à titre de caution. Dans les sept pays de l'étude, ce montant est laiss-

sé à l'appréciation des acteurs, la législation ne fournissant ni un montant minimum ni un montant maximum (sauf en Lituanie où une recommandation du procureur général fixe un montant de minimum 1 500 € à partir du 1er janvier 2018). La caution peut en outre revêtir différentes formes d'un pays à l'autre: paiement en avance, en espèces et au comptant, par le suspect ou par un tiers; mise à disposition d'une garantie matérielle, etc. La libération sous caution peut être appliquée seule ou en combinaison avec d'autres conditions.

Surveillance électronique

Dans les sept pays ayant fait l'objet de l'étude, la surveillance électronique est légalement envisageable avant jugement (7). La façon selon laquelle elle est conçue diffère cependant d'un pays à l'autre, entre modalité d'une liberté conditionnée et modalité d'exécution d'un mandat d'arrêt, ce qui entraîne des conséquences importantes en termes de déduction du temps passé en détention préventive de la peine (de prison) prononcée, d'éventuelles compensations financières en cas de non-lieu ou d'acquiescement, d'examen périodique de l'opportunité de maintenir la mesure, etc. En pratique, l'usage de la mesure est particulièrement diversifié: en Roumanie, elle n'est pas utilisée en raison du manque d'infrastructures; en Lituanie et en Autriche, elle est mobilisée dans un très petit nombre d'affaires; en Allemagne, elle n'est utilisée que dans un Land (Hesse) et également de façon assez limitée. Aux Pays-Bas et en Belgique, la mesure est comparativement beaucoup plus appliquée. En Irlande, une base légale a été introduite pour la surveillance électronique, mais elle n'est pas encore entrée en vigueur.

La mesure est attractive pour les praticiens qui ne l'ont pas encore expérimentée, mais son attrait est néanmoins tempéré par certaines réserves émises notamment par ceux qui sont déjà familiarisés à son usage. Ceux-ci mettent en avant la charge administrative que cet usage entraîne (obligation de réagir en cas de non-respect des conditions de surveillance, méconnaissance de la technologie et des particularités liées à la procédure), sa faible capacité à endiguer les risques de récidive, de fuite et de collusion, ses aspects discriminatoires (notamment en raison du fait que la surveillance électronique requiert un lieu de résidence dont le confort peut être extrêmement variable d'un suspect à l'autre)... mais surtout, en raison du risque majeur de voir la surveillance électronique utilisée dans des dossiers où le suspect n'aurait pas été placé en détention.

Conclusion

Ce tour d'horizon des pratiques relatives aux mesures destinées à éviter le recours à l'emprisonnement avant condamnation dans sept pays européens permet de mettre en lumière le triple problème de crédibilité qu'elles rencon-

trent. Pour la communauté scientifique tout d'abord, un doute subsiste quant à leur capacité à endiguer réellement l'emprisonnement et ce, en raison de l'extension du filet pénal observable dans certains pays comme la Belgique et du risque d'amplification du phénomène, due à l'apparition d'une certaine progressivité dans l'octroi des mesures pré-sentencielles depuis leur diversification. Ceci incite à rappeler que les mesures alternatives ne sont pas une panacée pour endiguer la détention préventive et qu'elles ne peuvent être prononcées, tout comme la détention préventive, qu'en dernier recours. Pour les acteurs judiciaires, le contrôle relatif des mesures avant jugement, voir le désintérêt manifesté par certains juges à l'égard d'un tel contrôle, sont le signe d'un manque de confiance à l'égard des possibilités offertes par la loi. Par ailleurs, nous avons vu que pour certaines catégories de personnes, il n'existe pas à ce jour d'alternatives jugées crédibles à l'emprisonnement, ce qui explique par exemple les taux importants de détenus étrangers que certains pays connaissent dans leur population de détenus préventifs. Ce manque de crédibilité des alternatives pour certaines catégories de personnes risque en fait d'aggraver les inégalités sociales. C'est ainsi que, parmi les recommandations issues du projet dont il est ici rendu compte, est pointée la nécessité de mener constamment, avec les acteurs de terrain, une réflexion approfondie sur l'interdépendance entre les politiques sociales, les politiques migratoires et les politiques criminelles. Enfin, du point de vue des suspects, on observe qu'au lieu de plaider pour le principe d'une libération inconditionnelle, il est parfois jugé préférable d'accepter une mesure alternative pour éviter l'incarcération. Cette pratique contribue à dénaturer ce type de mesure, en les banalisant alors qu'elles relèvent également du régime de l'exception.

Bibliographie

- Aebi, M., Delgrande, N., Marguet, Y., «Have Community Sanctions and Measures Widened the Net of the European Criminal Justice Systems?», *Punishment and Society*, 2015, 17, p. 575
- Igemene Rekenkamer, *Voorlopige hechtenis in Europees perspectief. Bijlage bij het rapport Voorarrest: verdachten in de cel*, Den Haag, 2017, 21p.
- Hammerschick, W., Morgenstern, Chr., Bikelis, Sk., Durnescu, I., Jonckheere A., Lindeman, J. Maes, E., Rogan, M., *DETOUR-Towards Pre-trial Detention as Ultima Ratio. Comparative Report*, Vienna, December 2017, p.10. Rapport disponible en ligne: <http://www.irks.at/detour/publications.html>.
- Jonckheere, A., Maes, E., «Actualités autour des alternatives à la détention préventive», in Cartuyvels, Y., Guillain, Chr., Slingener, Th., *Les alternatives à la détention en Belgique: un état des lieux, à l'aune du Conseil de l'Europe*, Les dossiers de la revue de droit pénal et de criminologie, n°25, Bruxelles, la Charte, 2017, pp. 145-162
- Maguire, N., Beyens, K., Boone, M., Laurinavicius, A., Persson, A., "Using vignette methodology to research the process of breach comparatively", *European Journal of Probation*, 2015, vol. 7(3), pp. 241-259
- Van Kempen, P.H. (éd.), *Pre-trial Detention. Human Rights, Criminal Procedural Law and Penitentiary Law*, Comparative law, Cambridge/Antwerp/Portland, Intersentia, 2012, p.43
- Vandermeersch, D., «Les principes et les pratiques: un mariage (im)possible?», in L. Aubert (dir.), *Détention préventive: comment sans sortir?*, Collection Galets rouges, Bruxelles, Bruylant, 2017, pp. 235-248

Notes

- 1 Intitulé DETOUR (Towards Pre-Trial Detention as Ultima Ratio), le projet de recherche a été mené en 2016-2017; il a bénéficié d'un financement du programme Justice de l'Union européenne.
 - 2 L'ensemble des rapports produits dans le cadre de cette recherche (rapport comparatif et rapports nationaux), ainsi que les recommandations et résumés par pays sont disponibles en ligne: <http://www.irks.at/detour/publications.html>. Ont réalisé collectivement le travail et ont contribué à la rédaction du rapport comparatif dont est issue la présente contribution: Walter Hammerschick, Christine Morgenstern, Skirmantas Bikelis, Miranda Boone, Ioan Durnescu, Alexia Jonckheere, Joep Lindeman, Eric Maes et Mary Rogan.
 - 3 Taux de détenus préventifs au 1^{er} septembre 2015 (par 100.000 habitants) pour les pays concernés par l'étude: Allemagne: 13,8; Autriche: 23,7; Belgique: 28,3; Irlande: 12,5; Lituanie: 34,3; Pays-Bas: 23 et Roumanie: 12,2 (M. Aebi, M. Tiago et C. Burkhardt, *Statistiques annuelles du Conseil de l'Europe, SPACE I, Enquête 2015*, mise à jour au 25 avril 2017).
 - 4 Dans l'enquête SPACE II du Conseil de l'Europe, des données ne sont mentionnées que pour deux des sept pays participant au projet DETOUR, l'Autriche et la Belgique, mais pour ces deux pays, les données sont sous-estimées car elles se limitent aux mesures alternatives dans lesquelles sont impliqués des services de probation (les mesures dont le contrôle est assuré par les seuls services de police ne sont ainsi pas comptabilisées).
 - 5 En Belgique, les services de probation relèvent des maisons de justice. Elles assurent un suivi de la majorité des libérations sous conditions. Certaines sont toutefois contrôlées par les seuls services de police, mais il n'existe aucune statistique fiable à ce sujet.
 - 6 En Autriche, Belgique et en Irlande. A contrario, les acteurs interrogés en Roumanie ne partagent pas cette impression de traitement différencié selon la nationalité.
 - 7 Concernant la surveillance électronique dans certains pays européens, voir également le projet EMEU et les rapports correspondants qui ont été publiés sur le site: <http://emeu.leeds.ac.uk/reports/>.
-

Conduites délinquantes des adolescent(e)s? Dépression et bien-être: entre risques et besoins

par Annabelle KINARD* et Fabienne GLOWACZ*

Summary

In the research literature, we observe an increase of researches on happiness (Nikolic-Ristanovick, 2014). The arrival of positive criminology and “*Good Lives Model*” have interrogated relations between delinquent behaviours and happiness. The hypothesis is that a positive relation may exist in-between if the transgressive behaviour is a response to a need and impacts positively the well-being’s perception (Nikolic- Ristanovic, 2014; Ronel & Elisha, 2011). Our study has a sample of 298 adolescents including 120 girls and 178 boys. In this sample, we have measured variables associated with positives affects, such as subjective happiness and life satisfaction, negatives affects, including depression and victimization, and delinquent behaviours. Our purpose is to describe the different relations existing between these variables with the mean of correlation matrix distinguishing the gender.

Keywords: delinquent behaviour, positive criminology, risk and need factors

Mots-clés: conduite délinquante, criminologie positive, facteurs de risque et de protection

Délinquance – satisfaction de vie et bien-être subjectif

La criminologie positive est une approche conceptuelle récente centrée sur les caractéristiques, les processus et les influences positives qui éloignent l’individu d’une conduite délinquante (Ronel & Elisha, 2011). Certains auteurs influencés notamment par ce courant se sont interrogés sur les liens entre la perception subjective du bien-être et les comportements délinquants (Mc Carty & Casey, 2011). Cette approche est venue compléter une conception théorique davantage ciblée sur les facteurs de risques tels que les symptômes dépressifs ou la victimisation (Kofler,McCart, Zajac, Ruggiero, Saunders et Kilpatrick, 2011). Le *Good Lives Model* développé par Ward, Mann et Gannon (2007) s’inscrit dans ce courant en considérant les comportements humains, dont les comportements délinquants, comme une manière de combler certains besoins (*primary goods*). Dès lors, cette approche ne se centre plus seulement sur les besoins criminogènes des individus et les risques de récidive mais davantage sur les besoins de développement de soi.

Le concept de bien-être largement étudié en criminologie positive recouvre trois aspects différents qui sont liés les uns aux autres: la présence d’affects positifs, l’absence d’affects négatifs et un bon niveau de satisfaction de vie.

*Service Psychologie clinique de la délinquance- Unité de recherche ARCh , Université de Liège.

De ces trois aspects, la satisfaction de vie est celle qui a le plus retenu l'attention au sein des recherches (Jung & Choi, 2017; Claudia & Huebner, 2008; Nikolic-Ristanovic, 2014).

Des chercheurs tels que Gruber, Mauss et Tamir (2011) se sont interrogés sur le concept du bonheur et sur l'idée que ce sentiment amènerait des conséquences positives, quelles que soient les circonstances. Ces auteurs envisagent une face cachée du bonheur «*the dark side of happiness*» et soutiennent que le bonheur peut être inapproprié dans certains contextes. Baumeister, Stillwell et Heatherton (1994) suggèrent qu'un déficit de culpabilité ou de honte, dû à un niveau trop élevé de satisfaction de vie, mènerait à des transgressions morales en lien avec des comportements délinquants. L'étude longitudinale de Jung & Choi (2017) réalisée sur 3079 adolescents met en avant que les adolescents qui s'engagent dans des comportements délinquants au temps 1 avec un niveau de satisfaction de vie élevée sont plus probables de développer des comportements délinquants plus tard comparativement à ceux qui s'engagent dans des comportements délinquants mais avec une faible satisfaction de vie. Les auteurs reprennent l'hypothèse de Baumeister et al. (1994), et suggèrent que pour ces adolescents, le fait d'avoir une satisfaction de vie élevée les prédisposerait à ressentir un déficit de culpabilité et de honte, ce qui pourrait mener à un maintien des comportements délinquants et des transgressions morales dans le futur.

Cependant, la majorité des études ont démontré des associations négatives entre la satisfaction de vie et les comportements délinquants (Jung & Choi, 2017; MacDonald, Piquerot, Valois et Zullig, 2005; Nikolic-Ristanovic, 2014). Ces résultats soutiennent généralement l'idée que les gens heureux sont moins enclins à commettre des crimes et à être victimisés (Nikolic-Ristanovic, 2014). La recherche longitudinale menée par Suldo et Huebner (2004) sur 816 adolescents indiquent que ceux avec une satisfaction de vie positive étaient moins probables de développer des comportements agressifs externalisés.

Délinquance – dépression et victimisation

Plusieurs études ont établi des liens bidirectionnels entre les comportements délinquants et la victimisation. Un premier lien est expliqué selon la «*routine activities theory*», celle-ci explique que les individus qui commettent des actes criminels sont plus à risque d'être victimes. En effet, ces individus étant inscrits dans un environnement social dépourvu de personnes protectrices deviendraient à leur tour les cibles de comportements délinquants (Nofziger & Kurtz, 2005). D'autres recherches ont trouvé un effet réciproque au sein duquel la victimisation augmenterait de manière significative la délinquance (Manasse & Ganem, 2009). Pour les filles, il est connu que la victimisation sexuelle est un facteur de risque particulièrement important pour l'adoption de conduites délictueuses (Glowacz & Buzitu, 2014).

Au sein de la criminologie, la *General Strain Theory* est devenue le cadre de référence de nombreuses études pour expliquer le processus par lequel la victimisation peut augmenter le comportement délinquant (Manasse & Ganem, 2009). Ce modèle suggère que la pression «*strain*», sous la forme soit de stimuli négatifs, soit la perte de stimuli positifs, ou encore l'échec à atteindre des buts estimés comme positifs, augmenterait la probabilité d'apparition de comportements délinquants. Les études basées sur le modèle de la GST se sont aussi intéressées à la dépression comme éventuel effet médiateur entre la victimisation et la délinquance mais peu d'études indiquent un effet significatif (Manasse & Ganem, 2009). L'étude de Johnson & Morris (2008) a mis en avant un effet modérateur faible de la dépression sur la relation entre victimisation et comportements délinquants, mais cela n'est significatif que pour les garçons. Ce résultat se retrouve confirmé dans l'étude longitudinale de Manasse et Ganem (2009) dans laquelle les garçons qui présentent des symptômes dépressifs sont davantage à risque d'avoir un vécu de victimisation ainsi que des comportements délinquants comparativement aux non-dépressifs. Ces résultats ne sont pas retrouvés chez les filles.

Deux modèles peuvent expliquer la relation entre les comportements délinquants et la dépression. D'une part, le *failure model* propose que ce sont les comportements délinquants qui mènent à une augmentation des symptômes dépressifs. Les symptômes dépressifs surviendraient suite à l'apparition de diverses conséquences interpersonnelles négatives (ex: rejet des proches et des pairs) qui diminueraient la disponibilité du support social (Capaldi & Stoolmiller, 1999).

D'autre part, l'*acting out model* prédit que ce sont les symptômes dépressifs, exprimés sous la forme de comportements, qui peuvent mener à des agressions ou à des infractions dans le milieu familial ou scolaire. Avec le temps, ces comportements peuvent s'ensuivre d'une augmentation des conflits avec les parents et les pairs et conduire à une trajectoire délinquante (Wolff & Ollendick, 2006; Kofler et al. 2011). Ce dernier modèle a notamment été soutenu par la recherche de Kofler et al. (2011) qui a mis en évidence que la présence de symptômes dépressifs prédit davantage les comportements délinquants que l'inverse.

Objectif de l'étude

Dans la lignée des études en criminologie positive, notre étude porte sur les dynamiques et liens existant entre les comportements délinquants, la dépression, la victimisation, la satisfaction de vie et le bonheur subjectif chez les adolescents. Les comportements délinquants peuvent-ils trouver du sens au travers de la satisfaction de vie et/ou du bonheur subjectif? Sont-ils le reflet d'un déficit de ces dimensions de bien-être ou au contraire, sont-ils un moyen détourné de les atteindre? En outre, nous nous intéressons aux relations entre les comportements délinquants, la dépression et la victimisation en fonction du genre.

Méthodologie

Notre étude a été menée au sein d'une population de jeunes scolarisés qui ont répondu à un questionnaire composé de différentes échelles. L'échantillon est ainsi composé de 298 adolescents (120 filles et 178 garçons). La moyenne d'âge au sein de cet échantillon est de 15,8 ans comprise entre 14 et 19 ans (écart-type de 1,6 an). Les passations se sont déroulées au sein de cinq établissements scolaires secondaires en Belgique: 47 % sont dans l'enseignement général, 33 % dans l'enseignement technique de qualification et 20 % dans l'enseignement professionnel. La délinquance a été évaluée à partir d'un questionnaire de délinquance auto-révélee de Born et Gavray (1994) (24 items) au sein duquel l'adolescent est invité à rapporter les conduites délinquantes, comprenant des atteintes aux biens et aux personnes, qu'il a commises au cours des douze derniers mois. En vue d'évaluer la victimisation, une échelle en 7 items a été créée par Glowacz F. (2009). Les énoncés décrivent des situations de victimisation verbale, relationnelle, physique, et sexuelle auxquels le participant indique la fréquence à laquelle il a déjà vécu une situation similaire durant les douze dernier mois.

Deux variables relatives au bien-être ont été retenues pour notre étude. D'une part, la satisfaction de vie a été évaluée sur base de l'échelle en cinq items de satisfaction de vie de Diener (1985) qui s'avère être un indicateur du niveau de bien-être général de la personne. D'autre part, le bonheur subjectif a été évalué à partir de la *Subjective Happiness Scale* (4 items) mise au point par Lyubomirsky & Lepper (1999). Cette échelle est fréquemment utilisée dans les recherches comme un indicateur du bonheur ressenti au moment où la personne répond aux questions. Enfin, la dépression a été mesurée sur base de la CES-D (*Center for Epidemiologic Studies Depression Scale* – CES-D (Radloff, 1977) (20 items) dans sa version révisée par Eaton et al. (2004).

Analyses statistiques

Pour les analyses statistiques, le logiciel Statistica 13 a été utilisé afin de procéder à des analyses corrélationnelles et des régressions simples en vue d'analyser les associations complexes entre les différentes dimensions étudiées en différenciant le sexe.

Résultats

Au niveau des comportements délinquants, il existe une différence significative entre les moyennes chez les filles ($x= 2,8$) et chez les garçons ($x=5$) ($t= 3,2$; $p=0,00$). Ainsi comme rapporté généralement dans les études, la prévalence de la délinquance des garçons est plus élevée que celle des filles (Lucia & Jacquier, 2012). En ce qui concerne le type d'acte délinquant commis dans les

douze derniers mois, on remarque que 43 % des adolescents rapportent au moins une des conduites reprises dans les atteintes aux biens (9 items) et 59 % pour les comportements compris dans les atteintes aux personnes (10 items). Par rapport aux comportements relevant des atteintes aux personnes, 39 % des participants ont déjà au moins une fois provoqué une autre personne dans le but de la faire souffrir, 24 % des participants ont déjà au moins une fois injurié quelqu'un de manière raciste et 11 % ont déjà au moins une fois frappé quelqu'un tellement fort qu'il ou elle a dû aller chez un médecin ou à l'hôpital. Les comportements violents sont le plus souvent le fait de garçons que de filles (5 % des filles - 15 % des garçons).

En ce qui concerne la victimisation, 75 % de notre échantillon rapportent avoir déjà vécu au moins une fois une victimisation verbale et relationnelle au cours des 12 derniers mois (3 items ciblés sur les insultes, les moqueries et l'humiliation ainsi que le rejet des autres). Quant à la victimisation physique (3 items se rapportant au racket, aux coups et blessures ainsi qu'au vol), 25 % des participants indiquent avoir subi une situation similaire au moins une fois au cours des douze derniers mois. Enfin, 5 % de l'échantillon rapportent avoir subi au moins une fois une victimisation à caractère sexuel à l'item: «As-tu subi des attouchements ou des caresses de nature sexuelle alors que tu n'étais pas d'accord?». De manière générale, les garçons rapportent davantage de vécus de victimisations de type verbal, relationnel (80 % des garçons - 70 % des filles) et physique (29 % des garçons - 20 % des filles) alors que les filles rapportent plus de victimisations à caractère sexuel (8 % des filles - 2 % des garçons).

Les analyses corrélationnelles indiquent une relation significative positive entre les comportements délinquants et la victimisation chez les garçons mais cela n'est pas le cas pour les filles ($r=0,34$, $p=0,00$). À la réponse des liens entre dépression et comportements délinquants, les analyses corrélationnelles montrent une relation positive pour les garçons ($r= 0,18$; $p= 0,01$) mais pas pour les filles. Enfin, la satisfaction de vie, variable centrale au sein de notre recherche, est corrélée négativement avec les comportements délinquants à la fois pour les filles ($r = -0,24$; $p= 0,00$) et pour les garçons ($r= -0,18$; $p=0,01$). En outre, nos analyses reflètent une relation négative entre les comportements délinquants et le bonheur subjectif ($r = -0,17$; $p=0,02$) mais uniquement pour les garçons.

Dans le but de répondre à la question de la prédictivité en termes de facteurs de risque et de protection, nous avons réalisé des régressions simples. Nos analyses indiquent que la dépression est prédictive des comportements délinquants et peut être considérée comme un facteur de risque pour les garçons ($F = 6,14$; $p= 0,01$; R^2 de 0,03). De la même manière, l'analyse de régression est significative pour les victimisations vécues au cours des douze derniers mois. Ainsi, ces victimisations apparaissent comme un facteur de risque dans l'adoption de conduites délinquantes chez les garçons ($F= 22,83$; $p=0,00$; R^2 de 0,11).

Quant à la satisfaction de vie, elle prédit partiellement la délinquance et peut donc être considérée comme un facteur de protection de la délinquance, ceci

<u>Garçons</u>	Victimisation	Dépression	Satisfaction de vie	Bonheur subjectif	Délinquance auto révélée
Victimisation	1,000	r= 0,3803 p= 0,00	r= - 0,2635 p= 0,00	r= - 0,2726 p= 0,00	r= 0,3389 p= 0,00
Dépression	r= 0,3803 p= 0,00	1,000	r= - 0,3173 p=0,00	r= - 0,3318 p=0,00	r= 0,1836 p=0,01
Satisfaction de vie	r= - 0,2635 p= 0,00	r= - 0,3173 p=0,00	1,000	r= 0,7763 p= 0,00	r= - 0,1824 p= 0,01
Bonheur subjectif	r= - 0,2726 p= 0,00	r= - 0,3318 p=0,00	r= 0,7763 p=0,00	1,000	r= -0,1681 p= 0,02
Délinquance auto révélée	r= 0,3389 p= 0,00	r= 0,1836 p=0,01	r= - 0,1824 p= 0,01	r= -0,1681 p= 0,02	1,000

Figure 1: Matrice de corrélations pour les garçons (N= 178)

<u>Filles</u>	Victimisation	Dépression	Satisfaction de vie	Bonheur subjectif	Délinquance auto révélée
Victimisation	1,000	r= 0,5241 p= 0,00	r= - 0,3286 p= 0,00	r= - 0,2799 p= 0,00	r= 0,1380 p= 0,13
Dépression	r= 0,5241 p= 0,00	1,000	r= - 0,5448 p=0,00	r= - 0,5257 p=0,00	r= 0,1479 p=0,10
Satisfaction de vie	r= - 0,2833 p= 0,00	r= - 0,5448 p=0,00	1,000	r= 0,6531 p= 0,00	r= - 0,2373 p=0,00
Bonheur subjectif	r= - 0,2799 p= 0,00	r= - 0,5257 p=0,00	r= 0,6531 p=0,00	1,000	r= - 0,1170 p= 0,20
Délinquance auto révélée	r= 0,1042 p= 0,25	r= 0,1479 p=0,10	r= - 0,2373 p= 0,00	r= - 0,1170 p= 0,20	1,000

Figure 2: Matrice de corrélations pour les filles (N=120)

pour les filles ($F= 7,04$; $p= 0,00$ et $R^2 = 0,06$) et pour les garçons ($F=6,05$; $p=0,01$; $R^2 = 0,03$). Le bonheur subjectif quant à lui apparaît comme un facteur de protection uniquement pour les garçons ($F=5,12$; $p= 0,02$; $R^2= 0,03$).

Discussion

Dans la recherche et la clinique en psychologie criminologique, une attention toute particulière a été donnée aux facteurs de risque et de protection à la fois dans une logique de prévention et d'intervention. L'objet de notre étude était d'étudier des variables généralement peu prises en compte, à savoir la dépression et la victimisation ainsi que la satisfaction de vie et le sentiment de bonheur subjectif en vue d'identifier les liens et dynamiques entre ces dimensions et

l'adoption de conduites délinquantes. Cette étude porte sur une population de mineurs adolescents scolarisés et non-judiciarisés dont la délinquance a été évaluée par une échelle auto-rapportée.

Alors que la question des victimisations est le plus souvent posée et présente dans les trajectoires délinquantes des filles, notre recherche met en évidence l'importance des victimisations chez les garçons. Il apparaît en effet que la délinquance des garçons au sein de la population générale est associée à des victimisations vécues récemment. On peut dès lors penser que ces adolescents se trouvent dans des dynamiques où se succèdent victimisations et commissions d'actes délinquants qui sont comme nous l'avons constaté majoritairement des atteintes aux personnes. Ces résultats suggèrent que ces adolescents seraient engagés dans des patterns interactionnels, où ils sont tour à tour victimes et auteurs d'agressions pouvant survenir dans divers contextes situationnels notamment de conflits. De futures études devraient explorer les contextes et dynamiques motivationnelles relatives à ce passage de statut de victimes à auteurs et/ou inversement.

Notre étude s'est également intéressée à une variable, peut-être trop souvent négligée dans les études de délinquance, l'état dépressif qui apparaît chez les garçons comme un facteur de risque des comportements délinquants. Ces résultats s'inscrivent dans la lignée de l'étude longitudinale menée par Manasse et Ganem (2009) qui démontre que les garçons dépressifs sont plus à risque de commettre des actes délinquants et d'avoir des vécus de victimisations. Ceci nous fait supposer que, comme le suggère *l'acting out model*, les actes délinquants des garçons peuvent externaliser un vécu dépressif via des comportements d'agression.

La délinquance des filles est un sujet d'étude encore peu exploré, même si des avancées ont vu le jour ces dernières années. Certaines recherches ont notamment souligné la place des victimisations dans leurs trajectoires délinquantes. Toutefois, notre étude n'a pu mettre en évidence des liens entre victimisations, dépression et perpétration. Le fait que la délinquance des filles au sein de notre échantillon était très faible, pourrait expliquer cette absence de liens. Ce serait davantage dans des populations cliniques et de jeunes filles judiciarisées avec une délinquance plus affirmée que ces ancrages pourraient s'observer.

Le principal objectif de notre étude était de comprendre la fonction de la satisfaction de vie par rapport à la délinquance. De manière tout à fait intéressante, nos analyses ont mis en évidence un effet protecteur de la satisfaction de vie tant pour les filles que pour les garçons. Ces résultats vont dans le sens de l'étude longitudinale de Suldo & Huebner (2004). Ainsi, tant pour les filles que pour les garçons, la délinquance ne permet pas de répondre aux besoins de bien-être du jeune comme nous l'avions envisagé au départ de cette étude, mais une satisfaction de vie positive protège le mineur par rapport au risque d'adopter des conduites d'agression.

Il apparaît dès lors important d'intégrer cette variable tant dans l'évaluation (par exemple, au sein d'échelles telles que la SAPROF) qu'au niveau des cibles d'intervention telles que la GLM le prescrit. De futures recherches s'inscrivant

pleinement dans le courant de la criminologie positive devraient approfondir, tant pour la population des filles que des garçons, ces variables relatives au bien-être qui semblent au centre des dynamiques d'engagement dans la délinquance et des processus de désistance.

Bibliographie

- Baumeister, R.F.; Stillwell, A.M. and Heatherton, T.F. (1994). Guilt: an interpersonal approach. *Psychological Bulletin*, 115, 243-267. doi: 0033-2909/94/\$3.00
- Capaldi, D.M. & Stoolmiller, M. (1999). Co-occurrence of conduct problems and depressive symptoms in early adolescent boys: III. Prediction to young-adult adjustment. *Development and Psychopathology*, 11, 59–84. doi: <http://dx.doi.org/10.1017/S0954579499001959>
- Claudia, Q. & Huebner, S. (2008). Attachment relationships and adolescents' life satisfaction: some relationships matter more to girls than boys. *Psychology in the Schools*, 45, 177-190. doi: 10.1002/pits.20288
- Esbensen, F.-A., & Huizinga, D. (1991). Juvenile victimization and delinquency, *Youth and Society*, 23,202-228. doi: <https://doi.org/10.1177/0044118X91023002003>
- Glowacz, F., & Buzitu, R. (2014). Adolescentes victimes d'abus sexuel et trajectoire délinquante: quels facteurs de résilience?. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 62(6), 349-357. doi: <https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2014.07.004>
- Gruber, J.; Mauss, I.B. and Tamir, M. (2011). A dark side of happiness? How, when, and why happiness is not always good. *Perspective of Psychological Science*, 6,222-233. doi: 10.1177/1745691611406927
- Johnson, M. C., & Morris, R. G. (2008). The moderating effects of religiosity on the relationship between stressful life events and delinquent behavior. *Journal of Criminal Justice*, 36, 486–493.
- Jung, S. & Choi, E. (2017). Life satisfaction and delinquent behaviors among Korean adolescents. *Personality and Individual Differences*, 104,104-110. doi: <https://doi.org/10.1016/j.paid.2016.07.039>
- Kofler, M. J.; McCart, M. R.; Zajac, K.; Ruggiero K. J.; Saunders, B.E. and Kilpatrick, D.G. (2011). Depression and delinquency covariation in an accelerated longitudinal sample of adolescents. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 79,458-469. doi: 10.1037/a0024108
- Lucia, S., & Jacquier, V. (2012). Délinquance, victimisation et facteurs de risque: Différences et similitudes entre les filles et les garçons. *Médecine & Hygiène*, 36, 171-199. doi: 10.3917/ds.362.0171
- MacDonald, J.M.; Piquerot, A. R.; Valois, R.F. and Zullig, K.J. (2005). The relationship between life satisfaction, risk-taking behaviors, and youth violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 20, 1495-1518. doi: 10.1177/0886260505278718
- Manasse, M. E., & Ganem, N. M. (2009). Victimization as a cause of delinquency: The role of depression and gender. *Journal of Criminal Justice*, 37, 371-378. doi: 10.1016/j.jcrimjus.2009.06.004
- McCarthy, B., & Casey, T. (2011). Get Happy! Positive emotion, depression and juvenile crime. American Sociological Association Annual Meeting.
- Nikolic-Ristanovic, V. (2014). Making people happy is the best crime prevention: Towards happy-making criminology. *European Journal of Criminology*, 11, 401-409. doi: 10.1177/1477370814536323
- Nofziger, S. & Kurtz, D. (2005). Violent lives: A lifestyle model linking exposure to violence to juvenile violent offending. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 42, 3-26. doi: 10.1177/0022427803262061
- Ronel, N. & Elisha, E. (2011). A different perspective: Introducing positive criminology. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 55,305-325. doi: 10.1177/0306624X09357772

- Suldo, S.M & Huebner, E.S.(2004). Does life satisfaction moderate the effects of stressful life events on psychopathological behavior during adolescence? *School Psychology Quaterly*, 19, 93-105. doi: 10.1521/scpq.19.2.93.33313
- Ward, T.; Mann, R. E. and Gann, T. A. (2007).The good lives model of offender rehabilitation: Clinical implications. *Aggression and Violent Behavio*, 12, 87-107. doi: <https://doi.org/10.1016/j.avb.2006.03.004>
- Wolff, J.C. & Ollendick, T.H.(2006). The comorbidity of conduct problems and depression in childhood and adolescence. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 9, 201-220. doi: 10.1007/s10567-006-0011-3
-

Le monitoring de la consommation de stupéfiants: la différence d'approche entre criminologie et criminalistique. La plus-value d'une approche combinée à l'analyse du contenu des seringues usagées.

par Elodie LEFRANÇOIS*, Marc AUGSBURGER**
et Pierre ESSEIVA***

Summary

Drug addiction in Switzerland is monitored in order to gather representative data of the Swiss resident population on consumption and addiction of psychoactive substances used. For over 20 years, periodic self-report surveys, elaborated by criminologists, have been the primary source of data for monitoring drug users' behaviour. However, the analysis of the contents of used syringes could bring further and objective knowledge about consumed products through analytically confirmed data.

In the French-speaking part of Switzerland, syringes were collected in three different social structures: (1) injecting rooms, where users deposit their used syringes after the injection (2) face-to-face exchanges, where users bring back their used syringes to the socio-educative staff, (3) automatic injecting kit dispensers (AIKD), where used syringes from different users are deposited in a single collection box.

For syringes collected during face-to-face exchanges, psychoactive substances detected during the analysis of the contents of used syringes was similar to the consumption declared in self-report surveys. During this analysis, additional information was obtained about the cutting agents present in heroin and cocaine.

The psychoactive substances detected in syringes collected in AIKD were statistically different to those detected in syringes from the injecting rooms. The population using automatic injecting kit dispensers could be different to the population of users in injecting rooms and could be unknown to socio-sanitary institutions.

Monitoring illicit drug use and users is difficult because of the hidden and complex nature of drug-using behaviors. No single measure provides a full picture of the drug situation: a multi-indicator approach must be adopted. Combined to self-report surveys, the analysis of used syringes could allow the detection of new consumption trends and the timely detection of dangerous cutting agents.

Keywords: illicit drugs, addiction, monitoring, used syringes

Mots-clés: substances stupéfiantes, addiction, monitoring, seringues

* Doctorante, École des Sciences Criminelles, Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique, Université de Lausanne, Suisse.

** Responsable de l'Unité de Toxicologie et Chimie Forensique, Centre Universitaire Romand de Médecine Légale, Lausanne, Suisse.

*** Professeur, École des sciences criminelles, Institut de Police Scientifique, Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique, Université de Lausanne, Suisse.

Introduction

L'une des premières préoccupations sanitaires internationales est, avec la consommation de tabac et d'alcool, la consommation de stupéfiants. D'après les dernières estimations du rapport mondial sur les drogues de l'UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime), en 2015, environ 250 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans ont consommé de la drogue au cours de l'année précédente, soit environ 6 % de cette population (UNODC, 2017). Au sein de ces 250 millions de personnes, 29 millions estiment souffrir d'une forte dépendance aux stupéfiants, dont 12 millions sont des usagers de drogues par voies intraveineuses (UNODC, 2017).

Ces personnes sont majoritairement connues des institutions sanitaires qui visent à réduire les risques liés à la consommation de stupéfiants. Ces institutions comportent des centres bas seuil où un espace pour l'échange de seringues est prévu. Depuis plus de 20 ans, des questionnaires auto-reportés sont réalisés au sein de ces centres afin de monitorer les habitudes de consommation des usagers de drogues (Dubois-Arber et al., 2008; Gervasoni et al., 2012; Huissoud et al., 2007; Lociciro et al., 2012; Lociciro et al., 2013; Zobel et al., 2003).

L'analyse du contenu des seringues usagées offre une alternative, utilisant des techniques analytiques, au monitoring des habitudes de consommation par les questionnaires auto-reportés. Cette méthode novatrice n'a que récemment été implémentée en Suisse et en Europe, mais a déjà donné lieu à de nombreuses études (Csorba et al., 2016; Gyarmathy et al., 2017; Lefrançois et al., 2017, 2016; Néfau et al., 2015; Nordmann et al., 2016; Péterfi et al., 2014). Le potentiel de cette analyse en tant que méthode complémentaire aux questionnaires va ici être étudié.

Matériels et Méthodes

Cette recherche est menée à Genève et Lausanne, depuis 2015, avec l'aide des équipes sociales des associations *Première ligne* et *Fondation ABS*. La collecte de seringues usagées a eu lieu dans trois types de structures: (1) les structures où l'échange de seringues est réalisé en *face à face* avec une personne de l'équipe socio-éducative (2) les salles d'injection, où les usagers consomment sur place, et (3) les distributeurs automatiques de seringues où les usagers déposent leurs seringues dans un bac de récupération.

Lieu de collecte

La première campagne de collecte de seringues a été menée en 2015 dans deux structures *face à face* de Lausanne (le Passage et le Distribus). Durant une semaine, les chercheurs ont collecté une seringue par usager ramenant du matériel. Lors du retour de seringues, quatre questions relatives à leur dernière injection étaient posées: Quel est le dernier produit que vous vous

êtes injecté? À quelle dose? Est-ce que vous avez acheté ce produit à Lausanne? Avez-vous déjà acheté vos produits sur le net? Durant cette semaine, 113 seringues accompagnées de réponse aux questionnaires ont été récoltées et analysées.

La seconde campagne a eu lieu en 2016, les seringues usagées ont été recueillies dans un distributeur automatique de kit d'injection (Echangebox). Cette fois, 210 seringues ont pu être collectées et analysées.

La même année, une collecte a été réalisée au sein du local d'injection de Genève (Quai 9) et dans l'automate placé devant le local, durant un week-end. Un entretien semi-directif a eu lieu avec les usagers du local. Seulement, 20 seringues avec entretiens ont été récupérées au sein du local et 74 seringues ont été échantillonnées dans le distributeur.

Analyses

Une fois les seringues récupérées, les résidus qu'elles contiennent sont solubilisés et récupérés à l'aide de méthanol. Il s'agit d'un solvant qui permet d'extraire de nombreuses substances psychoactives d'intérêt. Le méthanol est notamment utilisé en routine pour l'analyse toxicologique d'échantillons biologiques (Maurer, 1999; Pflieger et al., 1992).

Pour chaque seringue, les différents composés présents sont détectés et identifiés à l'aide d'une chromatographie en phase gazeuse couplée à un spectromètre de masse (GC-MS). Une description détaillée de la méthode analytique est présente dans la littérature (Lefrançois et al., 2016; Néfau et al., 2015).

Résultats et Discussion

Lors de la première campagne, sur les 113 seringues analysées, la cocaïne a été détectée dans 75 (66 %) seringues. Le deuxième composé le plus détecté fut l'héroïne dans 49 (43 %) seringues, puis le midazolam dans 31 (27 %) seringues. Le midazolam est le principe actif du Dormicum®, une benzodiazépine prescrite dans les traitements à court terme des troubles du sommeil. La méthamphétamine, le Δ 9-tetrahydrocannabinol (composé actif du Cannabis), le zolpidem et le flurazepam ont été détectés une fois, ces substances ont été regroupées dans la catégorie «autres». Aucune substance sujette aux alertes européennes n'a été détectée (EMCDDA, 2017: cathinone de synthèse, fentanyl et dérivées...). Cependant, la combinaison de ces substances, compatibles avec une polyconsommation a été relevée dans un nombre important de seringues (2 substances détectées dans 34 seringues; 3 substances dans 13 seringues).

Les résultats obtenus par l'analyse des seringues usagées ont été comparés aux substances annoncées par les usagers lors du questionnaire. Les distributions des produits psychoactifs sont statiquement non-différenciables (figure 1).

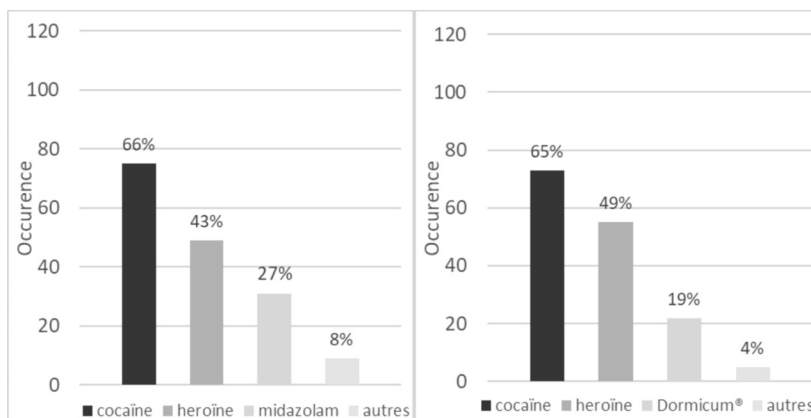


Figure 1: Occurrence et fréquence d'apparition (exprimée en pourcentage du nombre total de spécimens et inscrite au-dessus des barres de l'histogramme) des produits détectés par l'analyse des seringues (à gauche) et annoncés par les UDI (n=113).

En général, la validité concourante d'un indicateur est établie en comparant ses performances avec celles d'un autre indicateur dont la validité a déjà été prouvée. Or, ici, aucun des deux types d'indicateurs – questionnaires et analyses des seringues usagées – n'a pu être strictement validé. Il n'est donc pas possible de les valider, cependant, leur non-différenciation permet d'appuyer les résultats observés, sans confirmation stricte. Ce type de réflexion sur la convergence de deux types d'indicateurs a déjà été précédemment publiée sur le même type de population (Aebi, 2002).

Pour les structures *face à face*, la confrontation des résultats permet de conclure que, le questionnaire seul permettrait de détecter les modifications dans les habitudes de consommation. Dans ce contexte, l'analyse des seringues permet de fournir des informations supplémentaires sur les produits de coupages détectés de manière conjointe à l'héroïne et à la cocaïne. Les produits de coupage détectés étaient similaires à ceux retrouvés dans les saisies réalisées sur le canton de Vaud (Broséus et al., 2015).

Pour les automates, la mise en place de questionnaire est complexe. Les usagers sont peu disposés à retourner d'eux-mêmes les questionnaires. L'implémentation de l'analyse de seringues usagées présente donc, ici, une nouvelle source d'information. Les substances consommées aux échanges *face à face* et au distributeur automatique de seringues (figure 2) ont donc été comparées.

Il en ressort qu'aucune différence statistique n'a été constatée entre les seringues récupérées lors de l'échange *face à face* et celles récupérées à l'automate (Lefrançois et al., 2017), ainsi, les mêmes habitudes de consommation sont observées dans ces deux structures. Les seringues remises dans les échanges *face à face* nécessitent un contact entre l'utilisateur et une

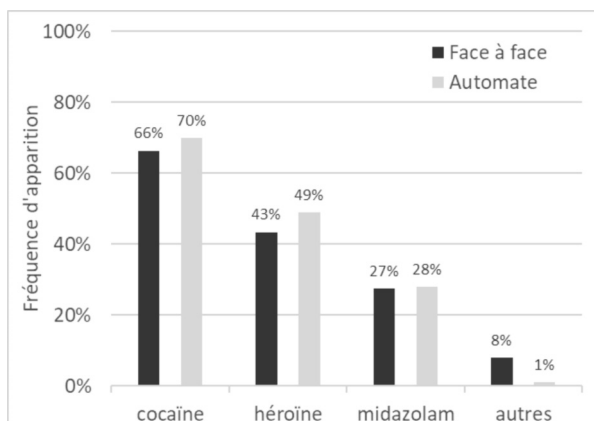


Figure 2: Fréquence d'apparition des différents stupéfiants détectés par l'analyse des seringues collectées en 2015 auprès de l'échange face à face (noir; n =113) et collectées en 2016 au distributeur automatique de kit d'injection (gris; n= 210).

personne de l'équipe socio-éducative alors que l'automate ne nécessite aucune formalité. Étant donné les caractéristiques de ces structures, l'hypothèse avait été émise que les habitudes de consommation d'une population ne fréquentant pas les institutions socio-sanitaires seraient détectées dans les automates. En l'espèce, les résultats semblent réfuter cette hypothèse.

En 2016, à Genève, la non-différenciation entre ce que l'utilisateur a déclaré et l'analyse de seringues a aussi été observée. En effet, sur les 20 couples seringues-questionnaire dans 18 résidus de seringues analysés, il a été détecté la ou les substances psychotropes annoncées, soit, 90 % de concordances entre les substances annoncées par les UDI et celles détectées dans les seringues. En raison du faible nombre d'échantillons, ces résultats sont à considérer avec prudence. Ils concordent toutefois avec les statistiques relevées réalisées par la fondation première ligne, au sein du local d'injection (figure 3).

De la même manière qu'à Lausanne, les habitudes de consommation relevées au sein du local d'injection ont été comparées à celle observée dans l'automate.

À Genève, des différences ont été observées entre les résultats obtenus au sein du local et dans l'automate placé devant (figure 4). Sur la base de ces résultats, il peut être avancé que deux populations d'utilisateurs distinctes consomment à l'intérieur du local et utilisent l'automate. Dans ce contexte, l'analyse des seringues usagées apporte un nouveau type d'information sur une population qu'il ne semble pas ou peu de contacts avec la fondation première ligne. Ces résultats devront être confirmés, car le nombre d'échantillons est faible. Lors de cette confirmation, il serait aussi intéressant de col-

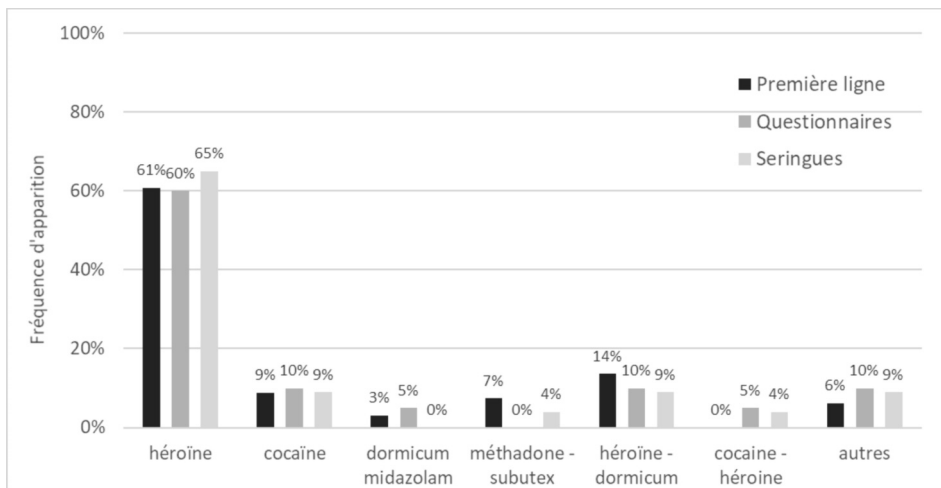


Figure 3: Fréquence d'apparition des différentes substances stupéfiantes détectées par l'analyse des seringues (gris clair; n=20), annoncés par les UDI lors du questionnaire (gris; n=20) et annoncé par les usagers à la fondation première ligne (noir; statistiques disponible sur [<http://www.premiereligne.ch/consommation/>] accédé le 08.05.2018).

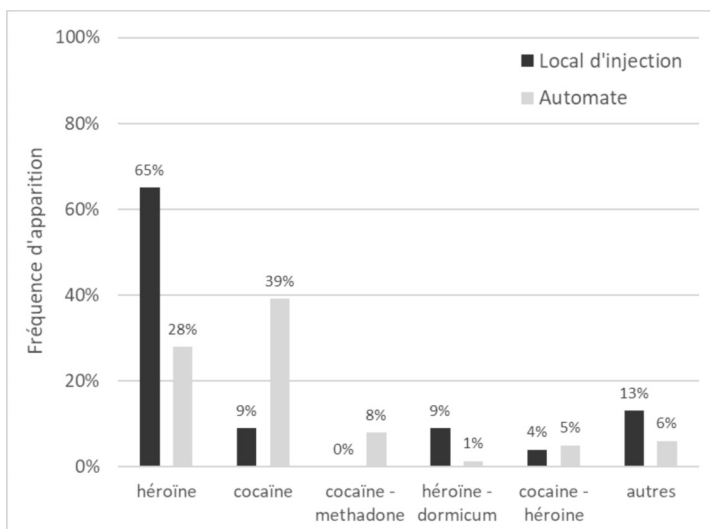


Figure 4: Fréquence d'apparition des différents stupéfiants détectés par l'analyse des seringues collectées en 2016 auprès du local d'injection de Genève (noir; n =74) et collectées en 2016 au distributeur automatique de kit d'injection (gris; n = 20).

lecter les seringues au comptoir présent dans le local où l'échange *face à face* se déroule.

Pour synthétiser, dans les structures où un contact existe entre l'utilisateur et l'équipe socio-éducative, le questionnaire seul permet d'observer ce qui est consommé par les usagers, pour autant qu'ils le sachent. Dans ce contexte, l'analyse des seringues usagées vient compléter ces données, en permettant d'obtenir des informations sur les produits de coupages en circulation ainsi que sur les nouveaux produits consommés. De plus, la comparaison de ces deux sources permet de confirmer (ou d'infirmer) le ressenti de l'utilisateur par rapport à son produit et permet d'étudier si l'utilisateur a une bonne représentation de la substance consommée. Dans les automates, l'analyse des seringues usagées permet de détecter une population qui n'utilise pas nécessairement les structures socio-sanitaires alentour, comme cela a pu être observé à Genève.

Malgré les coûts supplémentaires engendrés par la multiplication des indicateurs, l'analyse des seringues usagées a une réelle plus-value pour observer l'apparition de nouvelles habitudes de consommation auprès des usagers pas voies intraveineuses. Par exemple, si, la consommation de nouvelles substances psychoactives (NPS) est observée au sein des usagers par voies intraveineuses, elles pourraient ensuite se globaliser à des usagers qui consomment par d'autres voies (sniff, fumigation...) ou même à des populations qui consomment occasionnellement.

L'apport combine de différents indicateurs a déjà permis de détecter des mutations du marché des stupéfiants à l'étranger (Péterfi et al., 2014). Dans cette optique, les questionnaires, l'analyse des seringues, la détection de toxiques dans les cas de décès et le drug checking pourrait être combinée en monitoring systématique. Il permettrait, entre autres, la mise en place d'alertes sanitaires sur la circulation de nouveau produit dangereux.

Conclusion

L'analyse des résidus contenus dans les seringues usagées est une méthode objective permettant de détecter les substances psychoactives consommées par voies intraveineuses par les usagers de drogues. Il s'agit d'une approche originale et novatrice qui fournit des données analytiquement confirmées sur les produits consommés.

Il en ressort qu'en Suisse, plus précisément, à Lausanne et Genève, la cocaïne est la substance psychoactive majoritairement détectée. L'héroïne est la seconde substance détectée majoritairement suivie du midazolam, substances actives du Dormicum® médicament prescrit dans le traitement à court terme des troubles du sommeil. Aucune substance sujette aux alertes européennes n'a été détectée.

Aucune différence n'est observée lors de la comparaison entre les données obtenues lors des questionnaires et ceux obtenus par l'analyse des

seringues. Cette observation va dans le sens que les usagers savent globalement ce qu'ils consomment et sont disposés à répondre fidèlement au questionnaire. Dans ce cadre, l'analyse des résidus permet de détecter des produits de coupages qui peuvent potentialiser les méfaits du produit consommé (la lidocaïne par exemple), et permettrait d'émettre des alertes dans le cas où des nouveaux produits dangereux serait utilisé pour adjuver les drogues injectées.

Finalement, l'analyse des seringues collectées dans les automates peut permettre d'atteindre une nouvelle population d'usagers qui n'est pas ciblée par les questionnaires. À Lausanne, aucune différence n'a été observée entre les résultats des seringues collectés à l'automate ou au sein de la structure *face à face* alors qu'il en a été relevé à Genève entre l'automate et le local d'injection. Les usagers utilisant l'automate pourraient être une population d'usagers non connue du local d'injection. Dans ce contexte, l'analyse des seringues permet de détecter des habitudes de consommation qui ne sont pas observées au sein de local.

Malgré le biais dû à la sélection de la population qui comprend uniquement les utilisateurs de drogues par voie intraveineuse, l'analyse des seringues usagées permet de relever les habitudes de consommation de manière quasi contemporaine. À terme, un système de monitoring régulier et systématique avec ce type d'analyses pourrait aider à la détection de nouvelles habitudes de consommation dangereuse et permettrait la diffusion de messages de prévention auprès des usagers.

Bibliographie

- Aebi, M., 2002. Comment mesurer la délinquance des toxicomanes adultes? Une comparaison empirique de la validité des registres de police et des sondages de délinquance autoreportée. *Criminologie* 35, 107–131.
- Csorba, J., Figezki, T., Kiss, J., Medgyesi-Frank, K., Péterfi, A., 2016. Breaking the drug cycle : Project closing study (No. JUST/2013/ISEC/DRUGS/AG/6418).
- EMCDDA, 2017. The EU Early Warning System. Lisbon.
- Gyarmathy, V.A., Péterfi, A., Figezki, T., Kiss, J., Medgyesi-Frank, K., Posta, J., Csorba, J., 2017. Diverted medications and new psychoactive substances—A chemical network analysis of discarded injecting paraphernalia in Hungary. *Int. J. Drug Policy* 46, 61–65.
- Lefrançois, E., Augsburg, M., Esseiva, P., 2017. Drug residues in used syringes in Switzerland: a comparative study. *Drug Test. Anal.*
- Lefrançois, E., Esseiva, P., Gervasoni, J.-P., Lucia, S., Zobel, F., Augsburg, M., 2016. Analysis of residual content of used syringes collected from low threshold facilities in Lausanne, Switzerland. *Forensic Sci. Int.* 266. <https://doi.org/10.1016/j.forsciint.2016.07.021>
- Maurer, H.H., 1999. Systematic toxicological analysis procedures for acidic drugs and/or metabolites relevant to clinical and forensic toxicology and/or doping control. *J. Chromatogr. B. Biomed. Sci. App.* 733, 3–25. [https://doi.org/10.1016/S0378-4347\(99\)00266-2](https://doi.org/10.1016/S0378-4347(99)00266-2)
- Néfau, T., Charpentier, E., Elyasmino, N., Duplessy-Garson, C., Levi, Y., Karolak, S., 2015. Drug analysis of residual content of used syringes: a new approach for improving knowledge of injected drugs and drug user practices. *Int. J. Drug Policy* 26, 412–419.
- Nordmann, S., Nefau, T., Micallef, J., Duplessy, C., Catusse, J.-C., Frauger, E., 2016. Analyse des seringues usagées: un reflet de la consommation de substances psychoactives par les

usagers de drogues par voie intraveineuse? Thérapie. <https://doi.org/10.2515/therapie/2015054>

Péterfi, A., Tarján, A., Horváth, G.C., Csesztregi, T., Nyírády, A., 2014. Changes in patterns of injecting drug use in Hungary: a shift to synthetic cathinones. *Drug Test. Anal.* 6, 825–831. <https://doi.org/10.1002/dta.1625>

Pfleger, K., Maurer, H.H., Weber, A., others, 1992. Mass spectral and GC data of drugs, poisons, pesticides, pollutants and their metabolites. Part 1: methods, tables, indexes. VCH Verlagsgesellschaft mbH.

UNODC, 2017. World Drug Report 2017.

La récidive des détenus avec des problèmes d'alcool et/ou de drogues après leur sortie des prisons belges

par Benjamin MINE* et Éric MAES*

Summary

In this article we describe the recidivism, in Belgium, of incarcerated alcohol- and/or drug users who were referred to the prison-based registration points (PbRP) between 2011 and 2013 and subsequently were released from prison (n= 2,758). The prison based registration points engage in continuity and support between prison and the community through short interventions (information, motivation, and referral) on demand of their clients. This study on recidivism was part of a research project evaluating the processes and outcomes of the activities of the PbRP's and was financed, jointly by the Belgian Federal Science Policy Office, the Ministry of Justice and the Ministry of Public Health, between 1 December 2014 and 31 October 2016.

Recidivism was defined in three different ways (indicators), namely as: a new criminal case admitted to the prosecutor's office (registration in the central database of the local district prosecutors' offices and sentencing courts, TPI-REA), a new final conviction record in the central Criminal Records Registry (CJCS) and re-incarceration in prison registered in the database of the central federal prison administration (Sidis-Greffe).

After a description of the total sample, we present recidivism prevalence rates and time to recidivism for each indicator of recidivism, as well as results of multivariate (Cox) regression analyses assessing the relative effect of different variables (predictors) on recidivism, thereby taking into consideration the time to the (first) event of recidivism for each person included in the sample. The full research report (*Process and Outcome Study of Prison-based Registration Points*) and summaries of the main results are available on the BELSPO-website (<http://www.belspo.be/belspo/fedra/proj.asp?!=en&COD=DR%2F70>) in French, Dutch and English.

Keywords: recidivism, drugs, prison, rehabilitation, detainee

Mots-clés: récidive, drogue, prison, réinsertion, détenu

Introduction

La recherche scientifique fait état d'une haute prévalence de la consommation et de l'abus d'alcool et/ou de substances illégales chez les personnes incarcérées (Fazel & Seewald, 2012; EMCDDA, 2012; Enggist et al., 2014). Cette consommation ou ces abus sont en moyenne plus fréquents chez les détenus que dans la population générale (EMCDDA, 2012; Belenko, Hiller & Hamilton, 2013; Enggist et al., 2014). Il ressort d'études menées dans 15 pays européens qu'entre 2 % et 56 % des détenus ont consommé au moins une quelconque

* Chefs de travaux, Direction Opérationnelle Criminologie, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Belgique.

forme de drogue en détention (EMCDDA, 2001). Le cannabis étant le plus fréquemment consommé, suivi par la cocaïne et l'héroïne (Bullock, 2003).

En Belgique, environ deux tiers des détenus indiquent avoir consommé à un moment de leur vie des substances illégales. Parmi ceux-ci, un tiers a déclaré avoir consommé un produit illégal en détention et 11,7 % indiquaient avoir consommé pour la première fois un produit illégal lors d'une incarcération dans un établissement pénitentiaire (EMCDDA, 2012; Van Malderen, 2012).

La relation entre la consommation de substances et l'implication dans des faits criminels a par ailleurs déjà été fréquemment décrite par la littérature (Belenko, Hiller & Hamilton, 2013; Bennett, Holloway & Farrington, 2008; Esbec & Echeburua, 2016). Environ 17 % des détenus européens sont en détention en raison d'infractions commises en lien avec la consommation de drogues, la possession de drogues ou le trafic de drogues (Aebi et al., 2017).

En Belgique, près de 35 % de la population carcérale est condamnée pour des infractions liées aux stupéfiants (possession/trafic de drogues illégales) (Aebi et al., 2014). Le nombre important de détenus avec des problèmes liés à l'usage de substances constitue un défi majeur pour les politiques pénitentiaires et sanitaires contemporaines au regard de leur futur retour à la société, car celles et ceux qui consomment régulièrement de l'alcool ou des drogues auraient plus de probabilité de récidiver et retomberaient plus souvent dans l'abus de consommation de substances (Belenko, 2006; Cartier, Farabee & Prendergast, 2006) compte tenu notamment des nombreux obstacles auxquels doivent faire face les sortants de prison (Kazemian, 2013).

Or, il existe actuellement en Belgique encore trop peu d'initiatives pour aider les usagers de drogues incarcérés par rapport à leurs problèmes de consommation (Vandevelde et al., 2016). Parmi ces rares initiatives, citons les Points centraux de Contact, d'Orientation et d'Accompagnement (PCOA). Les PCOA furent actifs entre 2011 et 2016 au sein de pratiquement toutes les prisons de Flandres (CAP), Wallonie (Step by Step) et Bruxelles (Le Prisme) pour assurer auprès des usagers de drogue incarcérés qui en faisaient la demande une continuité et une équivalence de soins entre l'intra- et l'extramuros par le biais d'interventions brèves (d'information sur l'offre de service disponible, de motivation à la prise en charge et d'orientation vers des structures de prestation d'aide). Malheureusement, faute de renouvellement du subside, les PCOA ont cessé leurs activités en 2016. Un dispositif similaire leur a succédé mais il n'existe que dans quelques établissements (Maes & Mine, 2017). Quelques nouvelles initiatives financées par le Ministère de la Santé ont également été développées pour les usagers de drogues incarcérés, elles sont actuellement conduites dans trois établissements (Hasselt, Saint-Gilles et Lantin) sous la forme de projets-pilotes (Commission de la Justice, séance du 14 mars 2018).

Bien que la diminution, voire l'évitement de la récidive, ne constitue pas l'objectif premier des interventions des PCOA, le présent article entend donner à titre exploratoire un aperçu de la récidive (prévalence, vitesse et prédicteurs) des usagers de drogues incarcérés en Belgique qui ont été orientés vers ce dispositif en 2011, 2012 et 2013 et qui sont ensuite sortis de prison.

1. Echantillon, définition, mesure et période de suivi

Pour comprendre la portée et les limites des statistiques sur la récidive, il importe de clarifier trois composantes principales: l'échantillon, la mesure et la période de suivi (Andersen & Skardhamar, 2014). La définition de ces trois composantes est étroitement liée aux données disponibles et exploitables, et va déterminer les résultats; ce qui peut rendre difficile la comparaison des études entre elles.

1.1 Echantillon

L'échantillon de notre étude est composé de toutes les personnes présentes en prison (ou placées sous surveillance électronique) entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2013 qui ont été vues par un collaborateur du PCOA ou placées sur liste d'attente au cours de cette période, soit 3734 personnes uniques.

Cet échantillon se compose principalement d'hommes (93,5 %). L'âge médian au moment de l'écrou de référence est de 30 ans (Moy.: 31,54; Min.: 15 – Max.: 73). Les Belges restent majoritairement représentés bien que la proportion de personnes ayant une autre nationalité que celles des 28 États membres de l'Union européenne soit non-négligeable (16 %). Les deux types de situation légale prédominants au moment de l'ouverture du dossier par le PCOA sont celles de prévenus (50,9 %) et de condamnés définitifs (43,45 %). Presque un quart de l'échantillon est incarcéré pour la première fois (24,3 % – n = 906).

Les analyses de récidive concernent quant à elles uniquement les personnes qui sont ensuite sorties de prison (n = 2758) entre le 1^{er} janvier 2011 et le 26 septembre 2014 inclus (date de l'extraction de la base de données des établissements pénitentiaires). Parmi les sortants de prison, on peut distinguer les personnes qui ont obtenu une surveillance électronique (n = 507) de celles qui ont été libérées pour l'un ou l'autre motif de radiation (fin de peine, libération conditionnelle, libération provisoire, acquittement, mainlevée du mandat d'arrêt) (n = 2251).

1.2 Mesure de la récidive

La récidive est mesurée à partir de trois indicateurs: l'entrée de nouvelles affaires judiciaires dans la base de données des parquets correctionnels (TPI-REA), l'enregistrement de nouvelles décisions judiciaires définitives dans le Casier judiciaire central (CJCS) et les éventuels retours en prison enregistrés dans la base de données des établissements pénitentiaires (SIDIS-Greffe).

Dans la base de données des établissements pénitentiaires (SIDIS-Greffe), la récidive correspond au retour en prison de la personne, c'est-à-dire lorsqu'une surveillance électronique est révoquée ou qu'un nouvel écrou survient après la libération. Au niveau du Casier judiciaire central, la récidive correspond à tout nouveau bulletin de condamnation enregistré dont les faits ont été commis après la sortie de prison (surveillance électronique ou libération)

et pour la base de données des parquets correctionnels, on entendra par récidive toute nouvelle affaire enregistrée pour des faits commis après la sortie de prison (surveillance électronique ou libération).

1.3 Période de suivi

La date de libération ou d'octroi d'une surveillance électronique marque le début de la période de suivi.

La récidive est mesurée jusqu'au 25 septembre 2015 (soit, une période d'observation allant d'un an à 4 ans et 9 mois), sauf pour le retour en prison où la récidive est mesurée jusqu'au 26 septembre 2014 (soit, une période d'observation allant d'un jour à 3 ans et 9 mois), car la fiabilité des enregistrements relatifs aux dates de début et fin de surveillance électronique étaient problématiques dans la base de données des établissements pénitentiaires en raison de la migration vers une nouvelle application informatique (Sidis Suite).

2. Résultats

2.1 La prévalence et la vitesse de récidive

La *prévalence* de récidive observée est relativement élevée: 75,7 % des personnes sont concernés par au moins une nouvelle affaire pénale signalée au parquet (indépendamment des faits commis et des orientations données à l'affaire) endéans les 4 ans et 9 mois qui suivent leur sortie de prison; 39,7 % font l'objet d'au moins un nouveau bulletin de condamnation (indépendamment des faits commis et des peines ou mesures prononcées ultérieurement) endéans les 4 ans et 9 mois qui suivent leur sortie de prison; et 40,4 % retournent en prison (indépendamment des motifs de retour en prison: non-respect de conditions, nouveaux faits commis, mise en exécution d'un nouveau titre de détention, etc.) endéans les 3 ans et 9 mois qui suivent leur sortie de prison.

Ces chiffres font cependant écho aux taux observés dans la littérature (inter-)nationale (Belenko, 2006; Synder, 2011). Selon Belenko (2006), "within 3 years, about 95 % of released state inmates with drug use histories return to drug use (Martin, Butzin, Saum & Inciardi, 1999), 68 % are rearrested, 47 % are reconvicted, and 25 % are sentenced to prison for a new crime (Langan & Levin, 2002)". En Belgique, une recherche menée à l'échelle nationale sur la récidive des personnes condamnées (au cours d'une période de 18 années) à partir d'une exploitation du Casier judiciaire central, indiquait également que les catégories de faits avec le deuxième et troisième taux de récidive le plus élevé, indépendamment du type de nouveaux faits commis, étaient respectivement celles des infractions relatives à la législation sur les stupéfiants (69 %) et des infractions en matière d'ivresse (69 %) (Robert, Mine & Maes, 2015; Mine, Robert & Maes, 2015).

En ce qui concerne la *vitesse de récidive* entre la sortie et le retour en prison, la médiane, en nombre de jours, est de 179 jours (minimum = 0 jour; maxi-

mum = 1192 jours). L'intensité de la récidive est particulièrement importante au cours des trois premiers mois qui suivent la sortie de prison. Ainsi, environ 11 % des personnes récidivistes étaient de retour en prison un mois après leur sortie, près de 20 % après deux mois et 30 % après 3 mois. Après maximum un an, le pourcentage atteint près de 77 % et 95 % des personnes récidivistes étaient à nouveau en prison après maximum 2 ans. Toutefois, ces chiffres ne prennent pas en considération les périodes de suivi propre à chacune des personnes composant l'échantillon, lesquelles peuvent varier d'un jour à 3 ans et 9 mois. Lorsque la *vitesse de récidive* équivaut au délai qui s'écoule entre la date de sortie de prison et la date du nouveau bulletin de condamnation (c'est-à-dire, la date de jugement), la médiane, en nombre de jours, est de 491 jours (minimum = 49 jours; maximum = 1501 jours). Comparativement à l'indicateur précédent, l'intensité de la récidive est beaucoup moins importante au cours des mois consécutifs à la sortie de prison puisqu'à peine 8 % des personnes récidivistes ont un nouveau bulletin de condamnation après 6 mois et 30 % après 1 an. Cela peut notamment s'expliquer par les délais de procédure nécessaires jusqu'au prononcé d'une décision définitive. Par contre, au cours de la seconde année, l'accentuation est marquée, car plus de 75 % des personnes récidivistes ont un nouveau bulletin endéans les deux années qui suivent leur sortie de prison. Enfin, lorsque la *vitesse de récidive* correspond au délai qui s'écoule entre la date de sortie de prison et la date d'entrée de la nouvelle affaire au parquet, la médiane, en nombre de jours, est de 190 jours (minimum = 0 jour; maximum = 1633 jours). A l'instar du premier indicateur (retour en prison), l'intensité de la récidive est à nouveau particulièrement importante lors des premiers mois consécutifs à la sortie de prison puisqu'environ 25 % des personnes récidivistes ont une nouvelle affaire dans les 3 mois postérieurs à leur sortie de prison tandis que près de 75 % d'entre eux ont fait l'objet d'une nouvelle affaire dans l'année qui suit leur sortie de prison.

Cette intensité de la récidive (en termes de nouvelle affaire pénale signalée et de retour en prison) particulièrement forte au cours des (trois) premiers mois qui suivent la sortie de prison, plaide incontestablement pour un accompagnement des sortants de prison (Kazemian, 2013) dans la transition entre l'intra- et l'extramuros et un soutien par rapport à leur consommation après la sortie de prison (Belenko, 2006) afin de réduire les risques de récidive.

2.2 Quelles variables affectent la récidive?

L'analyse de survie de Cox vise à établir s'il y a une relation entre une (ou plusieurs) variable(s) indépendante(s) et la variable dépendante (en l'occurrence, la récidive). Elle permet d'identifier les prédicteurs de la récidive en prenant en considération la survenue ou non de l'évènement (retour en prison, nouveau bulletin de condamnation ou nouvelle affaire pénale) ainsi que le temps écoulé jusqu'à la survenance de l'évènement (ou alors le moment où la personne quitte l'observation).

Les différentes covariables (prédicteurs) ont été réparties en deux groupes: les variables sociobiographiques et les variables relatives à la situation

(post-)pénitentiaire. À l'exception de trois variables sociobiographiques ('âge écrou', 'âge ouverture dossier' et 'nombre d'antécédents pénitentiaires'), toutes les autres variables mobilisées pour l'analyse sont des variables catégorielles. Le nombre de ces variables reste néanmoins fort restreint: sexe, nationalité (3 modalités), présence d'antécédents pénitentiaires, situation légale (2 ou 3 modalités) et type de sortie de prison (2 ou 3 modalités).

La méthode statistique privilégiée ici calcule le risque de récidive pour chacune des modalités d'une variable indépendante. Les résultats sont exprimés en *hazard ratio* ($Exp(\beta)$), ceux-ci sont établis par rapport à une modalité de référence (généralement la modalité la plus fréquente mais pas toujours). Si les *hazard ratio* sont supérieurs à 1, alors la modalité présente — en comparaison avec la modalité de référence — plus de chance de récidive; si les *hazard ratios* sont inférieurs à 1, alors la modalité présente — en comparaison avec la modalité de référence — moins de chance de récidive. Par exemple, comme indiqué dans le tableau 1, les personnes dont la situation légale (au moment de l'ouverture du dossier) relève de la catégorie 'Autres' ont 1,514 plus de chance de retourner en prison que les personnes condamnées définitivement. Dans le cas des variables continues ('âge écrou', 'âge ouverture dossier' et 'nombre d'antécédents pénitentiaires'), le calcul des *hazard ratio* dépend de la variation de la variable. Le risque de retourner en prison augmente ou diminue, selon que le *hazard ratio* est supérieur ou inférieur à 1, chaque fois que la valeur de la variable continue augmente d'une unité supplémentaire (par exemple, quelqu'un avec 5 détentions antérieures a $5 \times 1,063$ fois plus de chance de récidive – nouvelle affaire au niveau du parquet – que quelqu'un sans antécédent).

Il ressort ainsi des analyses que les antécédents pénitentiaires et l'âge ont un impact significatif sur la récidive, quel que soit l'indicateur. Contrairement à ce qui est généralement observé dans les études de récidive, la variable sexe n'a pas d'influence sur la récidive étant donné la spécificité de la problématique.

Les résultats indiquent également que le type de sortie de prison et la situation légale au moment de l'ouverture du dossier ont aussi un impact significatif sur la récidive (en termes de retour en prison). Les personnes qui sortent sous surveillance électronique ou avec des conditions à respecter ont plus de chance de retourner en prison que celles qui sont libérées sans condition et les personnes dont la situation légale relève de la catégorie 'Autres' (laquelle inclut un grand nombre d'internés) ont plus de chance également de retourner en prison que les personnes condamnées définitivement. Cette plus grande probabilité des personnes internées à retourner en prison est confirmée par les résultats d'une autre recherche menée par l'INCC sur le retour en prison des détenus libérés (Robert & Maes, 2012), où les chercheurs observent un taux de retour en prison de 62,3 % au cours d'une période de suivi allant de 5,7 à 8,7 ans.

A l'inverse, pour les autres indicateurs (nouvelle affaire pénale signalée et nouveau bulletin de condamnation enregistré), il apparaît que les personnes qui sortent avec des conditions à respecter ont moins de chance d'être concernées

Variables	Indicateur de récidive					
	Nouvelle affaire Parquet		Nouvelle condamnation		Retour en prison	
	Exp(B)	S.E.	Exp(B)	S.E.	Exp(B)	S.E.
<i>Variables socio-biographiques</i>						
Sexe (ref.=homme)	0.968	0.086	0.812*	0.125	0.962	0.120
Nationalité (ref.=Belge)						
Union européenne	0.641***	0.114	0.854	0.155	0.983	0.149
Hors-Union européenne	0.770***	0.067	0.865	0.094	1.061	0.086
Âge au moment de l'écrou	0.979***	0.003	-	-	0.980***	0.004
Âge au moment de l'ouverture du dossier par la PCOA	-	-	0.969***	0.004	-	-
Nbre. de détentions antérieures	1.063***	0.006	-	-	-	-
Présence de détentions antérieures (ref.=non)	-	-	1.541***	0.076	2.501***	0.082
<i>Situation (post-)pénitentiaire</i>						
Situation légale au moment de l'ouverture du dossier (ref.=condamné)						
Détention préventive	-	-	-	-	1.099	0.070
Autres	-	-	-	-	1.514***	0.123
Situation légale au moment de la sortie de prison (ref.=condamné)	0.862**	0.054	0.708***	0.078	-	-
Type de sortie de prison (ref.=libération sans condition)						
Surveillance électronique	0.898*	0.052	0.741***	0.074	1.367***	0.095
Libération avec conditions	-	-	-	-	1.455***	0.070
N (manquants)	2,756 (2)		2,756 (2)		2,756 (2)	

* < 0.1 ** < 0.05 *** < 0.01 **** < 0.001

Tableau 1. Prédicteurs de la récidive (en considération du temps écoulé) des détenus avec des problèmes d'alcool et/ou de drogues après leur sortie des prisons belges (Régression de Cox)

par une nouvelle affaire pénale ou d'avoir un nouveau bulletin de condamnation que celles qui sortent sans condition. Cette observation semble soutenir l'hypothèse selon laquelle les personnes qui sortent de prison avec des conditions à respecter ont plus de chance d'y retourner pour des bris de conditions que pour de nouveaux faits. Les résultats montrent aussi que, contrairement à ce qui est observé pour le premier indicateur (retour en prison), les personnes condamnées définitivement au moment de leur sortie de prison ont plus de chance d'obtenir une nouvelle affaire pénale ou un nouveau bulletin de condamnation que les autres.

Conclusion

L'objectif de cet article était de donner un aperçu de la récidive en Belgique des usagers de drogues/d'alcool incarcérés et ensuite libérés.

L'échantillon était composé de toutes les personnes présentes en prison (ou placées sous surveillance électronique) entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2013 qui ont été vues par un collaborateur du PCOA ou placées sur liste d'attente au cours de cette période et qui sont ensuite sorties de prison entre le 1^{er} janvier 2011 et le 26 septembre 2014 (n = 2758). Trois indicateurs furent mobilisés pour établir la récidive: l'entrée de nouvelles affaires pénales dans la base de données des parquets correctionnels pour des faits commis après la sortie de prison, l'enregistrement de nouvelles décisions judiciaires définitives dans le Casier judiciaire central pour des faits commis après la sortie de prison et les éventuels retours en prison enregistrés dans la base de données des établissements pénitentiaires. Selon les indicateurs, la période de suivi oscillait entre 1 jour et 4 ans et neuf mois.

Il ressort ainsi des analyses que les antécédents pénitentiaires et l'âge ont un impact significatif sur la récidive, quel que soit l'indicateur. Les résultats indiquent également que le type de sortie de prison et la situation légale au moment de l'ouverture du dossier ont aussi un impact significatif sur la récidive (en termes de retour en prison).

L'interprétation des résultats demeure cependant délicate, car on ne sait ce qu'il se passe après la sortie de prison (y a-t-il une prise en charge effective lorsqu'une orientation est proposée et, le cas échéant, a-t-elle été menée avec succès?) et les analyses sont limitées à ce que les bases de données contiennent. Nous n'avons aucune vue sur "l'hétérogénéité inobservée" (Bijleveld & Commandeur, 2008) au sens où d'autres facteurs dont nous n'avons pas connaissance peuvent avoir un impact sur le calcul des "risques" (*hazard ratio*).

L'analyse de données complémentaires collectées au moyen d'autres méthodes (entretiens, dossiers, etc.) ainsi que l'exploitation de données relatives à l'exécution des peines et mesures dans la communauté permettraient certainement d'enrichir ces résultats préliminaires.

Bibliographie

- Aebi et al. (2014). *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics 2014 (Fifth edition)*. Helsinki: European Institute for Crime Prevention and Control.
- Aebi, M. F., Tiago, M.M., Berger-Kolopp, L. & Burkhardt, C. (2017). *SPACE I – Council of Europe Annual Penal Statistics: Prison populations. Survey 2016*. Strasbourg: Council of Europe.
- Andersen, S.N. & Skardhamar, T. (2014). *Pick a number. Mapping recidivism measures and their consequences*. Statistics Norway, Oslo, 14-15.
- Belenko, S. (2006). Assessing Released Inmates for Substance-Abuse-Related Service Needs. *Crime & Delinquency*, 52 (1), 94-113.
- Belenko, S., Hiller, M. & Hamilton, L. (2013). Treating Substance Use Disorders in the Criminal Justice System. *Current Psychiatry Reports*, 15(11), 1-11
- Bennett, T., Holloway, K. & Farrington, D. (2008). The statistical association between drug misuse and crime: A meta-analysis. *Aggression and Violent Behavior*, 13, 107-118.
- Bijleveld, C.C.J.H. & Commandeur, J.J.F. (2008). *Multivariate Analyse. Een inleiding voor criminologen en andere sociale wetenschappers*. Den Haag, Boom Juridische Uitgevers.
- Bullock, T. (2003). Changing levels of drug use before, during and after imprisonment. *Home office research study*, 23-48.
- Cartier, J., Farabee, D. & Prendergast, M. L. (2006). Methamphetamine use, self-reported violent crime, and recidivism among offenders in California who abuse substances. *Journal of Interpersonal Violence*, 21(4), 435-445.
- Commission de la Justice (2018). *Compte-rendu intégral*. Chambre des représentants, session ordinaire 2017-2018, séance du 14 mars 2018.
- EMCDDA (2001). An overview study: assistance to drug users in European Union prisons. *EMCDDA Scientific Report*, 1-32.
- EMCDDA (2012). *Prison and drugs in Europe: The problem and responses*. Publications Office of the European Union, Luxembourg.
- Enggist, S., Moller, L., Galea, G. & Udesen, C. (2014). *Prisons and health*. Copenhagen. WHO Regional Office for Europe.
- Esbec, E. & Echeburua, E. (2016). Substance abuse and crime: considerations for a comprehensive forensic assessment *Adicciones*, 28(1), 48-56

- Favril, L. & Vanderlaenen, F. (2013). *Een geïntegreerd drugsbeleid in de gevangenis: zorgen voor Morgen. Fatik*, 31(140), 15-20.
- Fazel, S. & Seewald, K. (2012). Severe mental illness in 33 588 prisoners worldwide: systematic review and metaregression analysis. *The British Journal of Psychiatry*, 200(5), 364-373.
- Kazemian, L. (2013). *Que sait-on des facteurs qui préconisent la récidive?*. Conférence de consensus sur la prévention de la récidive, Paris.
- Langan, P. A. & Levin, D. J. (2002). Recidivism of prisoners released in 1994. *Federal Sentencing Reporter*, 15(1), 58-65.
- Maes, E. & Mine, B. (2017). Recidive na ontslag uit de gevangenis bij gedetineerden met een problematiek van alcohol- en/of druggebruik. *Panopticon*, 38(6), 470-475.
- Martin, S. S., Butzin, C. A., Saum, C. A. & Inciardi, J. A. (1999). Three-year outcomes of therapeutic community treatment for drug-involved offenders in Delaware: From prison to work release to aftercare. *The Prison Journal*, 79(3), 294-320.
- Mine, B., Robert, L. & Maes, E. (2015). Soulever un coin du voile sur la récidive en Belgique. La prévalence de la récidive à partir des données du Casier judiciaire central. *Revue de droit pénal et de criminologie*, 6, 620-650.
- Mine, B., Robert, L. & Maes, E. (2015). *Recidive na een rechterlijke beslissing. Nationale cijfers op basis van het Centraal Strafregister / La récidive après une décision judiciaire. Des chiffres nationaux sur la base du Casier judiciaire central*. Institut national de Criminologie et de Criminologie, Bruxelles.
- Robert, L. & Maes, E. (2012). *Wederopsluiting na vrijlating uit de gevangenis*. Institut national de Criminologie et de Criminologie, Bruxelles.
- Robert, L., Mine, B., Maes, E. (2015). Recidive na een rechterlijke beslissing. De eerste nationale cijfers over recidiveprevalentie op basis van het Centraal Strafregister. *Panopticon*, 36(3), 173-189.
- Synder, H. (2011). Recidivism rates of prisoners with selected characteristics released in 1994 from prisons in 15 States. United States Department of Justice, Bureau of Justice Statistics. In: Jennings, W. G., *Recidivism: Terminology, Estimates, & Research Strategies and Suggestions, presentation NICC-seminar 6 March 2018*
- Vandevelde, S., Vander Laenen, F., Vanderplasschen, W., Mine, B., Maes, E., Deckers, L., De Clercq, L., Cole, E. (2016). Process and outcome study of prison based registration points. *Belspo – Federal Research Program on Drugs*.
-

La victimisation dans le cyberspace

par Adrian Cristian MOISE*

Summary

Starting from the definition and the characteristics of victimization in cyberspace, the article presents and analyzes criminological aspects about the victims of one of the criminal behaviours often committed in cyberspace, cyberstalking. At the same time, the article analyzes the behaviour forms of cyberstalking, as well as some criminological theories that explain this criminal behaviour.

Keywords: victimization, cyberspace, cyberstalking, victims

Mots-clés: victimisation, cyberspace, cyber-harcèlement, victimes

1. Introduction

La victimisation est le processus par lequel un acte produit des préjudices ou des pertes pour une ou plusieurs personnes (1). La victimisation dans le cyberspace se réfère au processus par lequel certaines personnes ou organisations sont affectées par les crimes commis dans le cyberspace.

Par rapport aux formes traditionnelles de la criminalité, la victimisation dans le cyberspace est différente (2).

Premièrement il y a une préoccupation quant à la gravité du crime. Les infractions traditionnelles contre la personne, en particulier les crimes violents peuvent causer un préjudice physique à la victime. Par conséquent, on croit que la criminalité dans le cyberspace peut causer des préjudices physiques indirectement, en raison de l'absence de contact physique entre la victime et le délinquant.

Comme un préjudice physique est un signe très clair qu'on a commis une infraction contre l'intégrité physique ou qui nuit à la santé dans l'espace réel, la victimisation dans le cyberspace ne peut pas être mise en évidence aussi facilement. Toutefois, ce point de vue ne tient pas compte d'autres préjudices, comme par exemple ceux moraux et matériels dans le cyberspace que la victime peut subir, même s'ils peuvent être tout aussi destructifs.

Deuxièmement, les attaques commises par des systèmes informatiques causent des pertes d'informations pour les victimes dans le cyberspace, sous la forme du vol, de la manipulation, de la destruction ou du blocage des données stockées dans les systèmes informatiques.

Dans l'espace réel, les préjudices financiers font référence à l'argent, aux actifs financiers ou d'autres biens corporels. Au contraire, l'argent du cyberspace peut exister sous la forme de données numériques détenues par les

* PhD Maître de conférence, Université Spiru Haret à Bucarest.

banques, de cartes bancaires et de comptes, ces informations étant stockées dans les systèmes informatiques, présentant ainsi un grand intérêt pour les criminels dans le cyberespace. De même, d'autres données informatiques sont intéressantes pour les criminels dans le cyberespace. Elles sont stockées sur des dispositifs numériques (par exemple, agendas numériques, disques compacts, clefs USB) potentiellement accessibles dans le cyberespace par les criminels. Une fois que les criminels dans le cyberespace sont entrés possession de ces données informatiques, ils peuvent les utiliser pour commettre d'autres infractions dans le cyberespace.

L'Internet et les sites Web qui font référence aux réseaux sociaux ont été utilisés par des criminels dans le cyberespace afin de commettre des abus sexuels sur des enfants et des jeunes.

Certains criminologues ont soutenu l'idée que la criminalité dans le cyberespace est dépendante des opportunités résultants de la présence des délinquants motivés et l'absence d'une forme de sécurité et de surveillance. Le développement de la technologie de l'information et des communications a créé un environnement criminogène idéal en raison des opportunités abondantes, des criminels très motivés et l'absence d'une réglementation juridique efficace et coordonnée.

La technologie de l'information et des communications et les nouvelles chaînes médiatiques dans le cyberespace permettent aux délinquants du cyberspace qui sont motivés par la satisfaction sexuelle personnelle de viser les enfants et les jeunes. Les jeunes et les enfants sont particulièrement vulnérables, car ils sont attirés par la technologie de l'information et des communications et de nouveaux canaux médiatiques.

Les enfants et les jeunes utilisent souvent ces moyens non supervisés et ils ont un accès croissant aux dispositifs portables, tels que les téléphones portables de dernière génération, capables de stocker des données informatiques, de faire des photos numériques et de communiquer.

L'Internet facilite les actes criminels suivants: le cyber-harcèlement; la pornographie juvénile; le grooming connu aussi sous le nom de sollicitation d'enfants en ligne à des fins sexuelles; la cyber-intimidation.

2. Le cyber-harcèlement

2.1 La définition du cyber-harcèlement

Bien qu'il n'y ait pas de définition internationalement reconnue du terme *cyber-harcèlement*, il fait référence à une forme de harcèlement par des systèmes informatiques des adultes, des jeunes et des enfants par courriel, groupes de discussion, messagerie instantanée, impliquant une menace physique qui produit un sentiment de peur à la victime (3).

Une autre forme de harcèlement dans le cyberespace est la cyber-intimidation, qui est une forme de harcèlement par le biais des systèmes informatiques qui ciblent les mineurs.

Les cyber-harceleurs sélectionnent leurs victimes à travers des groupes de discussion, des forums de discussion et des courriels. Les victimes du cyber-harcèlement peuvent être à la fois des *femmes*, qui sont harcelées et menacées dans le cyberspace, ainsi que des *mineurs*, qui sont harcelés dans le cyberspace par des personnes adultes. Les victimes de cyber-harcèlement sont généralement des personnes sans expérience dans l'environnement en ligne.

2.2 Formes de comportement du cyber-harcèlement

Le cyber-harcèlement comprend les formes de comportement suivantes qui peuvent parfois se superposer (4):

- *La communication avec la victime*

Le cyber-harcèlement utilise le courrier électronique comme principal moyen électronique pour harceler et pour menacer les victimes dans le cyberspace. Le courrier électronique permet au cyber-harceleur de transmettre des messages de harcèlement, menaçants, haineux ou obscènes, y compris des images vidéo et audio. Dans d'autres cas, les cyber-harceleurs utilisent l'adresse du courrier électronique de la victime et d'autres informations personnelles afin de bénéficier de différents services sur Internet, sans le consentement de la victime;

- *La publication des informations sur la victime*

Les cyber-harceleurs publient des informations sur Internet sur différentes personnes afin de les humilier. Ces dernières deviennent ainsi les victimes de ce genre de comportement criminel.

Les forums de discussion sont des lieux où les internautes affichent des opinions et des commentaires sur les différents sujets (5);

- *Cibler le système informatique de la victime*

Il y a une possibilité que le cyber-harceleur interfère avec le système informatique de la victime, soit pour l'intimider ou à des fins de surveillance;

- *Mettre la victime sous surveillance*

L'essence du pouvoir d'un cyber-harceleur réside dans la connaissance de la victime. La capacité du cyber-harceleur à produire un sentiment de peur et de contrôle sur la victime est directement proportionnelle à la quantité de renseignements que le délinquant peut collecter. La surveillance de la victime est une forme d'intimidation, car le droit de la victime à la vie privée est violé, ce qui permet au cyber-harceleur de toujours connaître le lieu où se trouve la victime.

Mettre la victime sous surveillance fait référence à deux aspects. Ainsi, le premier aspect concerne l'obtention d'informations sur les victimes qui sont utilisées dans le cadre d'un comportement de harcèlement et de menace. Une grande quantité de renseignements personnels est introduite sur des sites de réseaux sociaux, tels que Facebook et MySpace. Les moteurs de recherche tels que Google, Netdetective ou AnyWho constituent une autre source d'informations personnelles facilement accessibles au cyber-harceleur. Le deuxième

aspect de la mise sous surveillance se réfère à l'observation ou la surveillance des mouvements de la victime.

2.3 Aspects criminologiques concernant les victimes du cyber-harcèlement

Des études criminologiques ont révélé que la plupart des cyber-harceleurs sont des hommes, alors que la plupart des victimes de cyber-harcèlement sont des femmes. Cependant, il y a eu des cas où des hommes et des femmes sont devenus des victimes des cyber-harceleurs de sexe féminin. Contrairement aux cyber-harceleurs de sexe masculin, les cyber-harceleurs de sexe féminin sont plus susceptibles de harceler et de menacer les anciens partenaires masculins que de harceler et de menacer des inconnus. Ainsi, les cyber-harceleurs de sexe féminin choisissent souvent comme cibles aussi des femmes pour menacer et harceler leurs partenaires de sexe masculin, ce qui est en fait la principale cible des cyber-harceleurs du sexe féminin (6). Les statistiques (7) ont également montré l'existence des cas de cyber-harcèlement dans lesquels la victime et le délinquant sont du même sexe.

Dans le cyberespace, toute personne peut devenir une victime du cyber-harceleur, mais certains groupes sont plus à risque que d'autres groupes, tels que les femmes, les adolescents, les enfants et les nouveaux utilisateurs d'Internet (8). Selon les dernières statistiques, les enfants et les adolescents occupent un pourcentage insignifiant parmi les victimes de cyber-harcèlement. En 2013, l'organisation non gouvernementale Working to Halt Online Abuse-WHOA- a mené une statistique (9) sur les groupes d'âge des victimes de cyber-harcèlement, en tenant compte d'un échantillon de 256 victimes, qui a déterminé le fait que: 2 % des victimes ont moins de 18 ans; 38 % des victimes ont entre 18 et 30 ans; 30 % des victimes ont entre 31 et 40 ans; 19 % des victimes ont entre 41 et 50 ans; 8 % des victimes ont entre 51 et 60 ans; 3 % des victimes ont plus de 60 ans.

La plupart des victimes de cyber-harcèlement ne signalent pas aux autorités policières qu'elles sont devenues victimes de ce comportement en raison de plusieurs considérations. Premièrement, les victimes de cyber-harcèlement croient que ce comportement n'est pas assez sérieux pour justifier la participation des organismes d'application de la loi. Deuxièmement, certaines victimes du cyber-harcèlement croient que les organismes d'application de la loi, même s'ils sont informés et interviennent, ne trouveront pas de solution pour résoudre ce problème. Troisièmement, une grande partie des victimes de cyber-harcèlement ne sont pas conscientes du crime commis et qu'elles ont été les victimes de ce comportement illégal. Ainsi, les organisations en ligne publiques et privées (telles que, par exemple, *Working to Halt Online Abuse*, *Cyberangels*) fournissent actuellement une assistance aux victimes de cyber-harcèlement jusqu'à ce qu'elles signalent les cas de cyber-harcèlement aux organes d'application de la loi. Une autre étude criminologique (10) a souligné que de nombreuses victimes de cyber-harcèlement à la suite de ce comportement ont augmenté leur consommation d'alcool ou souffrent des troubles du sommeil.

Selon plusieurs études criminologiques (11), le cyber-harcèlement cause à ses victimes un préjudice moral, beaucoup de ses victimes, en particulier les femmes, ont reçu un diagnostic de dépression, d'anxiété ou d'attaques de panique. D'autres victimes de cyber-harcèlement ont également été victimes d'un trouble de stress post-traumatique, dans lequel elles étaient dans un état de peur excessive et manifestaient un comportement violent et agressif (12).

L'Université de Bedfordshire à travers le Centre National pour Cyber-harcèlement a mené une étude criminologique sur l'impact que le cyber-harcèlement produit sur ses victimes. Un certain nombre de personnes qui ont été victimes de cyber-harcèlement ont participé à cette étude, qui visait à comprendre leurs expériences. Selon les résultats de cette étude criminologique, l'impact produit de le cyber-harcèlement sur les victimes est lié aux aspects suivants: (13)

- *La Santé et le bien-être*

La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, pas seulement l'absence d'une maladie ou d'une infirmité. Chaque aspect de la santé peut être affecté par le cyber-harcèlement. Ainsi, le harcèlement continu affecte la santé de différentes manières au fil du temps;

- *L'impact psychologique*

Les effets psychologiques du cyber-harcèlement peuvent être dévastateurs, parfois en causant des préjudices moraux et des préjudices matériels et sociaux importants à la réputation professionnelle et personnelle de la victime.

Le préjudice moral subi par la victime du cyber-harcèlement peut être durable en ce sens que la personne qui a été exposée à cette expérience dangereuse ne fait pas seulement l'objet d'une menace physique ou de la peur d'une menace physique, étant aussi soumis à la pénétration de la défense psychologique qui aide la vie à se dérouler dans des conditions normales. Beaucoup de personnes qui ont été victimes de cyber-harcèlement ont décrit la présence d'effets négatifs globaux tels que la peur et la colère.

Les préjudices sociaux causés par le cyber-harcèlement se rapportent aux préjudices causés à la réputation de la victime et aux relations familiales résultant du harcèlement.

Le préjudice matériel se réfère à la perte du travail de la victime par suite de harcèlement;

- *Les relations et la qualité de la vie*

Les victimes de cyber-harcèlement, en particulier les femmes, ont signalé des effets négatifs sur leurs familles et leurs amis en s'isolant du point de vue de la vie sociale;

- *L'isolation sociale*

L'isolation sociale de la victime de cyber-harcèlement peut affecter sa santé en diminuant les chances de recevoir un soutien social et peut également

affecter la vie professionnelle de la victime. Cette situation se produit lorsque la victime choisit d'être seule à cause de l'état négatif qu'elle ressent ou à cause des sentiments de honte et d'embarras que l'auteur fait peser sur elle.

2.4 Théories criminologiques qui expliquent le cyber-harcèlement

La Théorie du Choix Rationnel suggère que les gens, en l'occurrence les cyber-harceurs, calculent les risques et les avantages de toute action avant de prendre une décision. Cette théorie peut être combinée avec la Théorie axée sur les Activités Routinières, selon laquelle pour qu'un crime soit commis, il doit y avoir au moins trois éléments qui doivent se rencontrer dans le temps et l'espace: un délinquant motivé, une cible appropriée et l'absence de certaines formes de garde et de surveillance. Ainsi, le cyber-harceur, en tant que délinquant motivé, visera à harceler une victime (la bonne cible) dans le cyberespace en l'absence d'une forme de garde et de surveillance, en l'occurrence l'anonymat d'Internet, protégeant contre la découverte du contrevenant. Les opportunités de victimisation découlent des risques et des avantages de toute action exposant les cyber-harceurs dans leurs activités routinières quotidiennes qui facilitent la connexion des cyber-harceurs avec les bonnes cibles dans des environnements manquant aucune forme de garde et de surveillance.

En raison du fait que la Théorie du Choix Rationnel implique que les cyber-harceurs calculent les risques avant de commettre une infraction, il est admis l'idée que ces comportements ne peuvent être découragés que si les risques sont certains et les punitions sont sévères. À l'heure actuelle, aucun facteur de dissuasion important n'a été identifié pour ces comportements.

Dans le cyberespace, le risque de détection de ce comportement illégal est faible et, dans le cas de la découverte du cyber-harceur, la possibilité d'être en arrêtés préventif, d'être enquêté et condamné est réduite, rendant ainsi le cyber-harcèlement criminel plus attrayant à être commis.

3. Conclusions

La communication est une caractéristique essentielle de l'être humain, qui contribue à la croissance et à la consolidation des liens sociaux, étant étroitement liée au développement technologique de la société. Sans aucun doute, les technologies de l'information et des communications, y compris les nouveaux canaux médiatiques, tels que les réseaux sociaux et les blogs, sont devenues des éléments importants de nos activités quotidiennes, de plus en plus populaires auprès des enfants et des jeunes. L'augmentation de la popularité des sites Web qui se réfèrent aux réseaux sociaux pour les enfants et les jeunes s'explique par le fait qu'ils offrent des moyens simples et peu coûteux d'organiser les membres, d'établir des réunions, de diffuser des informations et d'apprécier des opinions.

Ainsi, avec l'aide des réseaux sociaux, les cyber-harceleurs obtiennent facilement des informations personnelles sur les victimes.

Des études criminologiques ont révélé que la plupart des cyber-harceleurs sont des hommes, alors que la plupart des victimes de cyber-harcèlement sont des femmes, et les enfants et les adolescents occupent un pourcentage insignifiant parmi les victimes de cyber-harcèlement.

Notes

- 1 Samuel C. McQuade III, *Encyclopedia of Cybercrime*, Greenwood Publishing Group Inc., Westport, Connecticut, 2009, p.187.
- 2 Xavier Raufer, *Cyber-criminologie*, CNRS Éditions, Paris, 2015, pp.62-83.
- 3 Bradford W. Reynolds, *The Anti-Social Network. Cyberstalking Victimization among College Students*, LFB Scholarly Publishing LLC, El Paso, Texas, 2012, p.5.
- 4 Jonathan Clough, *Principles of Cybercrime*, Cambridge University Press, Cambridge, 2010, pp.375-387.
- 5 Paul Bocij, Mark Griffiths, Leroy McFarlane, *Cyberstalking: A new challenge for criminal law*, *The Criminal Lawyer* no.122/2012, p.4.
- 6 Michael Pittaro, *Cyber Stalking: Typology, Etiology and Victims*, Karupannan Jaishankar (eds.), *Cyber Criminology. Exploring Internet Crimes and Criminal Behavior*, CRC Press, Taylor & Francis Group, Boca Raton, Florida, 2011, p.290.
- 7 <http://www.mass.gov/ago/about-the-attorney-generals-office/community-programs/cyber-crime-and-internet-safety/cyber-crimes/cyber-stalking.html>.
- 8 <http://www.mass.gov/ago/about-the-attorney-generals-office/community-programs/cyber-crime-and-internet-safety/cyber-crimes/cyber-stalking.html>.
- 9 <http://www.haltabuse.org/resources/stats/index.shtml>.
- 10 Paul E. Mullen, Michele Pathe, *The impact of stalkers on their victims*, *British Journal of Psychiatry* no.170/1997, pp.12-17.
- 11 D. Westrup, W.J. Fremouw, R.N. Thompson, S.F. Lewis, *The psychological impact of stalking on female undergraduates*, *Journal of Forensic Sciences*, Volume 44, Issue 3/1999, pp.554-557; Bradford W. Reynolds, Billy Henson, Bonnie S. Fisher, *Being Pursued Online: Applying Cyberlifestyle-Routine Activities Theory to Cyberstalking Victimization*, *Criminal Justice and Behavior* no.38/2011, November, pp.1127-1148.
- 12 Michael Pittaro, *op. cit.*, p.291.
- 13 The National Centre for Cyberstalking Research, University of Bedfordshire, *A practical guide to coping with cyberstalking*, Andrews UK Limited, Luton, Bedfordshire, 2015, pp.18-21.

Le devenir-jihadiste des Occidentaux à l'ère d'Internet: événements, affects et sens

par Maria MOURANI*

Summary

Using the rhizomic approach of Deleuze and Guattari - which understands humans as becomings - and a methodological study of life histories, we have tried to understand the germination of becoming-jihadist in young Canadians, Belgians and French, particularly with the copresence of the Internet. The objective is, on the one hand, to better understand the emergence of the specific moment when one perceives things differently during this virtual or real meeting, human or non-human, which affects, makes action and gives meaning to a line of flight - a becoming-jihadist. On the other hand, the objective is to dissect the events and the *agencements-vie*, particularly with the copresence of the Internet, that lead the individual to think and feel differently, while another way of living and feeling develops within.

Keywords: jihadist, transformation, becoming, meaning, affect, event

Mots-clés: jihadiste, transformation, devenir, sens, affect, événement

Depuis 2012, le départ de jeunes Européens et Nord-américains, attirés par les conflits en Syrie et en Irak, est devenu une source de préoccupation. Si le cyberspace est régulièrement mis à l'index comme un lieu de propagande, de recrutement, de prosélytisme, d'opérationnalisation d'attaques terroristes et de financement, nous en savons peu sur ce qui affecte l'acteur par ce médium, voire, comment il s'y transforme. Loin de constituer le seul élément de notre étude, dont l'objectif premier est de comprendre le devenir-jihadiste, le Web traverse les récits de ces jeunes jihadistes occidentaux.

Afin de couvrir un large spectre des transformations et mieux comprendre ce qui affecte ces jeunes, nous sommes allés à leur rencontre et avons interviewé – au Canada, en France et en Belgique – des jihadistes, des ex-jihadistes, des aspirants, des sympathisants ainsi que des parents confrontés à cette problématique. Notre échantillon est composé d'hommes et de femmes de toutes les classes sociales, de 15 ans et plus. Des convertis comme des *born again* impliqués de proches ou de loin dans les conflits survenus en Afghanistan, Bosnie, Somalie, Syrie et Irak.

À partir de leurs récits de vie, nous avons analysé les processus de singularisation traçant, ou pas, une ligne de fuite jihadiste. Il s'agit donc de voir en quoi l'approche rhizomique peut offrir un angle d'analyse différent en pensant l'Humain comme *devenir* et non *être* ainsi que de comprendre le social non pas comme *explicatif*, mais *en train de se faire*. Penser le monde social non pas comme *existant* ontologiquement fixe et stable, mais plutôt *émergeant* continuellement (Deleuze et Guattari, 1980; Ingold, 2013; Latour, 2006). Alors, qu'est-ce que *deve-*

* Présidente de Mourani-Criminologie (Québec, Canada), Doctorante à l'École d'études sociologiques et anthropologiques, Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa (Ontario, Canada).

nir? Un processus de désir selon Deleuze et Guattari (1980). Une force subversive qui conduit à des transformations radicales. *Devenir* implique donc changer, ne plus sentir ni se comporter de la même manière, ne plus faire les mêmes évaluations sur les éléments habituels de notre existence. Un changement qui s'inscrit dans un mouvement fluide où les différents agencements-vie, tels que la famille, les pairs, le milieu professionnel, l'école, la religion, le politique, etc., et, sans aucun doute l'Internet, agissent et interagissent en intensité et en vitesse (Beaulé, 2014; Mozère, 2005; Zourabichvili, 1997).

La transformation n'est alors en rien inéluctable, tel un destin écrit, *maktoub*, un chemin linéaire conduisant inévitablement à l'engagement jihadiste ou à l'acte terroriste. Au contraire, elle peut prendre des directions et des formes diverses. En effet, l'acteur peut toujours envisager une autre possibilité, un *devenir-autre* ou encore tracer une ligne intermédiaire (1). Quels sont les éléments impliqués, en intensité et en fluidité, dans la métamorphose jihadiste? Qu'est-ce qui influence les changements de direction, autrement dit, la reterritorialisation (2)? Comment se font les agencements? Nous ne répondrons pas à toutes ces questions dans cet article, puisque l'analyse des données est toujours en cours. Nous élaborerons, toutefois, sur certains éléments émergents des processus de singularisation transformative.

Vulnérabilité, rencontre et imprégnation

La vulnérabilité est un état découlant habituellement d'événements marquants, traumatiques ou relève d'un désordre psychologique ou psychiatrique. Dans le cas de l'événement, il peut être la source de souffrance, de tristesse et souvent de colère, voire de haine. Qu'il soit d'ordre familial, socio-politique, religieux, etc., certains sont plus marquants que d'autres. En effet, les événements, touchant l'intégrité physique, psychique et affective de l'acteur ou encore ceux contribuant à une perte de confiance envers le système étatique et social (perte d'un emploi, racisme, discrimination, etc.) ou familial (absence du père, inceste, violence, etc.), sont susceptibles d'affecter l'individu et faire germer en lui un mal-être, un sentiment d'injustice, de rejet et un besoin d'autre chose.

La vulnérabilité, quel qu'elle soit, crée un état où l'acteur devient plus sensible, plus alerte à envisager un *devenir-autre*. Encore là, cela ne signifie nullement que ce *devenir-autre* serait jihadiste. Reste que la vulnérabilité n'est pas, en soi, une panacée. Vient alors la rencontre impensable, avec un dehors autre que soi (humain ou non-humain), qui, par la perception d'un détail in-signifiant ou a-signifiant, imprègne l'acteur et le force à penser et à ressentir autrement. Les données les plus familières de sa vie changent de sens. Si la vue des charniers de Sarajevo fut déterminante dans l'engagement jihadiste de Sasha en Bosnie, ce fut davantage l'agression de sa mère, par un inconnu sur la question du port du foulard, qui chavira Ivan au point de le conduire à envisager de rejoindre *Daech* (3).

Les rencontres ne sont pas toutes déterminantes et celles, qui le sont, s'inscrivent dans l'agencement de formes et de matières en mouvement constant, pas-

sant par des moments d'intensité, de repos, menant à de nouveaux agencements et créant des déterritorialisations (4) et des reterritorialisations. Qu'est-ce qui fait qu'à la vue des charniers de Sarajevo, Sasha ait été imprégné? Qu'en est-il d'Ivan? Sasha raconte avoir été ramené à sa propre situation et s'est senti envahi par une colère incontrôlable, dévorante. «Ils sont morts parce qu'ils étaient musulmans. C'est comme moi... toute mon enfance, les autres enfants se moquaient de moi parce que je n'avais pas de père. Ce n'est pas ma faute, mais on se moquait de moi. Eux, ils sont nés musulmans et c'est pour cela qu'ils sont morts!» Cette identification à la souffrance des victimes de Sarajevo amplifiait une colère déjà bien présente chez Sasha qui ne se voyait plus rester inactif. Quant à Ivan, il raconte qu'à la vue de l'agression de sa mère et de l'inaction de son père, il avait été envahi de colère et d'impuissance. «C'est un colonisé! Il ne défend même pas sa famille. *Daech* au moins nous redonne l'honneur! Ils sont puissants! Tout le monde a peur d'eux!»

Au-delà des parcours, forts différents, l'engagement jihadiste de ces deux jeunes s'inscrit dans une déterritorialisation qui leur permet d'échapper à une aliénation, mais aussi de quitter une *vie plate* sans intensité ni saveur. En effet, n'ayant ni fin ni début, le *devenir* consiste en ce milieu où le désir, cette puissance de vie, au contact d'une chose, autre que nous, affecte l'acteur à un tel point qu'il peut agir ou pas, ou tout au moins voir les possibilités, la ligne de fuite, ici, jihadiste, et s'y engager. Aussi choquant que cela puisse nous paraître, l'engagement jihadiste devient, pour ces jeunes, la vie dans ce qu'elle a de plus créatrice, une ligne de fuite qui peut être fortuite ou sans issue et menée vers l'indéterminé, voire l'imprévisible. Pour Ivan, devenir membre de la grande famille virtuelle de *Daech* répondait à ses besoins d'amitié, d'appartenance, de puissance, de vengeance, d'aventure, etc., tout en lui procurant une énergie vitale. «Avant, c'était l'ennui. J'avais l'impression d'être mort à l'intérieur. Avec eux, je me sentais vivant. Maintenant, je sais bien qu'avec eux ... c'était la mort qui m'attendait, mais parfois je pense encore aux bons moments.» L'ennui revient souvent dans les récits et traduit ce sentiment de mort intérieur qui nourrit pour certains une colère sous-jacente et pour d'autres, un affect dépressif.

L'avatar-jihadiste

Le Web et le Dark Web sont, à l'évidence, des espaces investis par les groupes jihadistes de tout acabit. La *jihadosphère* propose aux *seekers* un grand récit épique et imaginaire, celui d'appartenir à une communauté d'élus; des héros investis d'une mission, celle de mener un combat pour l'avènement de l'Armageddon. *The call of duty*. Ce combat est enrobé d'un habillage moderne, *cool*, où se combine une fraternité des membres, une vie, soi-disant, facile, de sexe et de puissance, loin de l'ennui et carburant à l'adrénaline où la violence est banalisée, voire normalisée (Ben Brahim, 2016; Desbois et Costel, 2016; Thomson, 2016). Le jihad virtuel se fait à coup d'images, de vidéos et de publications par l'exhibitionnisme d'une violence extrême et à sa mise en scène. Les exécutions

d'otages, les décapitations, les viols, la vente des femmes comme esclaves sexuelles, les égorgements, les crucifixions, les démembrements de corps, etc., ont pour objectif de faire peur et contribuer à une désensibilisation à la violence (Luizard, 2015; Migaux, 2015). Toutefois, la disponibilité de contenus jihadistes ne signifie pas que les acteurs en ont accès et si cela est le cas, qu'ils vont forcément y adhérer.

Internet, cet espace global et infini, est, sans aucun doute, un lieu de rencontre. Soit-elle virtuelle, la cyber-rencontre est ressentie bien réelle par l'acteur. Cette clé ouvre la porte d'un espace virtuel sans limite. Les cyber-recruteurs peuvent alors entrer dans des espaces intimes et avoir un potentiel de contacts beaucoup plus élevé, que dans le monde réel, en terme de nombre et de fréquence. Ils s'introduisent dans l'intimité, voire dans les chambres à coucher, de leurs futures recrues et ont ainsi accès à des personnes aux profils variés. Ils n'ont plus aucune restriction territoriale, de classe ou de genre. Ils sont présents sur les sites, qu'ils savent, investis par des jeunes. Elena ne s'attendait pas à entrer en contact avec un jihadiste lorsqu'elle est allée *surfer* sur un site de rencontre. Quant à Allan, il entre en contact avec son recruteur sur un site de musique. Les réseaux sociaux sont des lieux de contacts privilégiés des jihadistes. Ils revêtent leurs avatars s'assurant ainsi l'anonymat et une image grandiose d'eux-mêmes.

Si Internet facilite les contacts, ceux-ci n'aboutissent pas tous à la rencontre impensable. Cependant, de celle qui le sera, émergera un idéal (un père-idéal, un amour-idéal, une famille-idéale, une cause-idéale, un pair-idéal, un groupe-idéal, une vie-idéal, etc.) et une relation idéalisée qui viendra combler les multiples déceptions ainsi que le vide intérieur résultant d'un quotidien plutôt banal ou truffé d'embûches. Cet idéal se substituera à la famille, aux amis, au cercle social habituel de l'acteur qui sera de moins en moins compris dans sa nouvelle idylle. On ne peut empêcher un cœur d'aimer!

Au premier contact, les recruteurs n'abordent pas la question du jihad avec leurs cibles. Ils cherchent plutôt à mieux les comprendre. Ils s'attellent, d'abord, à créer un lien de confiance. Ils leur font croire qu'ils ont à cœur leurs préoccupations et leurs intérêts. De discussions anodines, ils s'intéresseront à la vie privée de leurs cibles afin d'en identifier les failles, les vulnérabilités. Ils finiront par entretenir une relation de dépendance affective avec leurs cibles. La propagande ne sera introduite qu'après la construction de cette relation et l'établissement d'un lien de confiance. Nous avons rencontré des jeunes pour qui la propagande a été introduite après plusieurs mois de discussion et d'autres, cela s'est fait plus rapidement. Quel effet, donc, de la coprésence de la propagande dans la transformation?

Une des techniques d'hameçonnage consiste en l'agencement des éléments de vulnérabilité à la propagande afin qu'elle ait un ancrage dans le vécu de l'acteur. Ce qui facilite son appropriation et son intériorisation. Plus l'acteur est jeune, plus le discours s'intègre facilement dans son schème de pensée. Plus l'acteur chérit sa relation, plus son esprit critique est mis en veille. La peur de l'abandon et de la perte de cet idéal incite l'acteur à devenir plus perméable au discours propagandiste. L'intérêt à la propagande ne découle donc pas du contenu, en tant

que tel, mais du bien-être engendré par le lien affectif entre l'avatar-jihadiste et la cible. Pour que le discours propagandiste fasse sens et imprègne, il doit répondre à une douleur, un besoin, un rêve, une tristesse, etc., et être transmis par quelqu'un de confiance idéalisé.

L'introduction de la propagande peut avoir deux effets: attractif ou répulsif. Après plusieurs mois de discussion avec son recruteur, Hassan préféra couper le lien après avoir reçu des vidéos ayant un contenu haineux. «Quand j'ai vu les vidéos ... j'ai tout de suite compris que quelque chose n'allait pas. Je lui ai dit que cela ne m'intéressait pas. Alors, il a tout coupé. Six mois de discussions et de partages... Et lui, il m'abandonne, comme mes amis. J'étais triste parce que je croyais que nous étions des amis. J'aimais notre amitié! Mais, moi, j'avais pas la haine!» Ce fut le point de rupture. Dans certains cas, c'est, une autre rencontre fortuite ou un mouvement de validation auprès d'un Autre significatif (parent, pair, etc.), qui déclenche et sème le doute chez l'acteur quant à son engagement jihadiste. Cette possibilité, tel un battement de cils, ne s'annonce pas en grand fracas. Or, elle peut être le point de départ d'une reterritorialisation.

Pendant, lorsque le jeune est habité par la haine, il risque de mettre de côté ses propres croyances religieuses, ses valeurs, son empathie, son jugement et son esprit critique. L'intensité de la joie de la haine, même si elle ne satisfait jamais totalement, deviendra le carburant lui permettant de surfer sur la ligne de fuite jihadiste. Ce qui ne signifie pas qu'il passera à l'acte terroriste. Plus l'acteur est exposé jeune à la violence extrême, plus l'impact est grand. Il va la rationaliser et l'intérioriser plus rapidement, comme une normalité, voire une nécessité pour avoir du plaisir et de l'excitation. Ivan consommait, de 12 h à 14 h, de vidéos et d'images de violence jihadiste par jour. Les discours haineux nourrissaient sa colère et lui procuraient cette joie de la haine. Il prenait sa revanche envers l'Occident, envers ce père colonisé. Elena consommait de l'ecstasy afin de rester éveillée et visionner des vidéos jihadistes. *Ce pornjihad* a un effet amplificateur de la haine. Ivan et Elena en venaient à ne plus trop comprendre pourquoi ils étaient si haineux. Ils en retiraient, toutefois, du plaisir ainsi qu'un sentiment de puissance; l'adrénaline coulait dans leurs veines. Ils se sentaient vivants. Précisons que ce cocktail explosif haine/propagande/amour n'aboutit pas forcément à un passage à l'acte terroriste, parce qu'il suffit d'une autre rencontre, d'un arrêt d'agir ou d'une contradiction profonde pour que l'acteur voit une autre ligne.

Conclusion

La transformation ouvre à un monde de possibilités. Le devenir-jihadiste est un processus de singularisation dont l'issue et la germination sont imprévisibles. Qu'elle soit humaine ou non-humaine (image, son, animal, paysage, etc.), dans le réel ou l'espace virtuel, la rencontre impensable est le fruit du hasard. Un moment signifiant qui affecte l'acteur, à tel point, que tous les éléments coutumiers de sa vie changent de sens. Cependant, une nouvelle rencontre ou un nouvel événement... et, la métamorphose prend une autre forme. *Devenir* «... c'est, à partir des

formes qu'on a, du sujet qu'on est, des organes qu'on possède ou des fonctions qu'on remplit, extraire des particules, entre lesquelles on instaure des rapports de mouvement et de repos, de vitesse et de lenteur, les plus proches de ce qu'on est en train de devenir, et par lesquels on devient (5)».

Bibliographie

- Beaulé, S. (2014). Le corps en devenir et la machine de guerre: Bérard, Chen, Darrieussecq et Dufour. *Recherches féministes*, 27 (1), p. 129-144.
- Ben Brahim, A. (2016). *L'emprise. Enquête au cœur de la djihadosphère*. Paris, France: Lemieux éditeur.
- Deleuze, G. et Guattari, F. (1980). *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*. Paris, France: Minuit.
- Desbois, P. et Nastasie, C. (2016). *La fabrique des terroristes. Dans les secrets de Daech*. Paris, France: Fayard.
- Ingold, T. et Palsson, G. (2013). *Biosocial becomings. Integrating social and biological anthropology*. Cambridge, Royaume Uni: Cambridge University Press.
- Latour, B. (2006). *Changer de société. Refaire de la sociologie*. Paris, France: La Découverte.
- Luizard, Pierre-Jean. (2015). *Le piège de Daech. L'État islamique ou le retour de l'histoire*. Paris, France: La Découverte.
- Migaux, P. (2015b). Les menaces. Montée en puissance et fragmentation des menaces jihadistes. Dans Bénichou, D., Khosrokhavar, F. et Migaux, P. *Le jihadisme. Le comprendre pour mieux le combattre*. (pp. 17-262). Paris, France: Plon.
- Mozère, L. (2005). Devenir-femme chez Deleuze et Guattari. Quelques éléments de présentation. *Cahiers du Genre*, 1 (38), p. 43-62.
- Thomson, D. (2016). *Les revenants. Ils étaient partis faire le jihad, ils sont de retour en France*. Paris, France: Seuil.
- Zourabichvili, F. (1997). Qu'est-ce qu'un devenir pour Gilles Deleuze? Conférence prononcée à Horlieu (Lyon). horlieu-editions.com/brochures/zourabichvili-qu-est-ce-qu-un-devenir-pour-gilles-deleuze.pdf (consulté le 30 mai 2018).

Notes

- 1 Les lignes intermédiaires sont des lignes à segmentarité souple et relèvent de l'ordre moléculaire, soit celui de la multiplicité et de la déterritorialisation (Deleuze et Guattari, 1980).
- 2 La reterritorialisation consiste à revenir sur les lignes à segmentarité dure, aussi appelées molaires. Elles fonctionnent en dichotomie et tracent des territoires (ex: Homme/Femme; Adulte/Enfant, etc.). Elles font référence au talon dominant (Deleuze et Guattari, 1980).
- 3 Daech (*Dawlat islamiya fi 'iraq wa sham*) appelé aussi État Islamique.
- 4 La déterritorialisation revient à échapper à une aliénation, à quitter une habitude. Elle s'accompagne toujours d'une reterritorialisation, puisque la conscience tend à retrouver son territoire, mais sous de nouvelles modalités jusqu'à la prochaine déterritorialisation (Deleuze et Guattari, 1980).
- 5 Deleuze et Guattari, 1980, p. 334.

La violence physique et sexuelle grave subie par les femmes en contexte conjugal

par Frédéric OUELLET*, Emeline HETROY**
et Chloé LECLERC***

Summary

In 2014 the General Social Survey estimated that approximately 34 % of female victims of spousal violence were «sexually assaulted, beaten, choked or threatened with a firearm or knife» (Statistics Canada, 2016). Despite the urgency of the problem, the dynamics of the severity of intimate partner violence over time remains understudied. The objective of this study is to examine the monthly variations in the severity of intimate partner violence to identify factors that could predict physical and sexual violence. The retrospective data on the trajectory of 70 female victims of intimate partner violence were collected using life history calendar method. This study is innovative because it uses a multidimensional approach and an avant-garde method to understand the issue of intimate partner violence. We believe that this study can contribute to the development of new knowledge that could be used to develop effective intervention strategies.

Keywords: victimization, intimate partner violence, life history calendars, physical and sexual violence, life course

Mots-clés: victimisation, violence conjugale, calendriers d'histoire de vie, violence physique et sexuelle, parcours de vie

INTRODUCTION

Bien que la violence conjugale ne soit pas un phénomène rare (Johnson, 2008), on connaît peu la dynamique derrière ces actes violents. La dynamique de la violence conjugale a été examinée essentiellement par le biais de méthodes qualitatives (Eisikovits et Winstok, 2001; Feld et Straus, 1989; Winstok, 2008). S'inspirant de ces études, le projet de recherche sur lequel se fonde la présente étude propose une perspective nouvelle sur cette question. En reconstruisant avec des victimes les séquences de violence conjugale (et les événements qui les ont accompagnées), pour étudier la dynamique de la violence conjugale dans son contexte et à travers le temps, elle permet de mettre en lumière des détails qui n'apparaissent pas dans les données officielles ou les sondages de victimisations.

Connaissances sur la violence conjugale

Beaucoup de recherches en violence conjugale se sont concentrées à établir des facteurs de risque. Ainsi, plusieurs vont s'attarder à certaines caractéris-

* Professeur agrégé, École de criminologie, Université de Montréal).

** Doctorante, département de psychologie, Université de Montréal).

*** Professeure agrégée, École de criminologie, Université de Montréal).

tiques de la victime, du conjoint ou encore de la relation. Il résulte alors dans la littérature scientifique des contradictions importantes quant à ces facteurs de risque (Stith et coll., 2006). Il est possible que cette absence de consensus vienne du fait que l'on distingue rarement les paramètres de la violence subie ou encore le type de violences auxquelles la personne a été exposée.

Les études s'intéressant à différents aspects de la violence conjugale présentent des lacunes importantes. Elles ne tiennent pas compte du fait que la violence conjugale s'inscrit dans une séquence d'événements et qu'elle varie à travers le temps. La théorie du cycle de la violence de Walker (1984) met justement en avant cet aspect dynamique de la violence en contexte conjugal en représentant celle-ci comme circulaire et aggravante à travers le temps. Or, ce modèle n'a jamais été testé empiriquement et comporterait certaines limites (Blondin, Ouellet et Leclerc, accepté).

On connaît bien mal les trajectoires de victimisation et les facteurs qui les influencent. Il est possible que des caractéristiques individuelles autant que des circonstances de vie modulent la dynamique des violences conjugales. Aussi, on ne peut écarter la possibilité que certains événements aient plus d'impact dans certains contextes. Or, les recherches ne nous autorisent pas à vérifier de telles conclusions. Cette réalité est exacerbée par le fait que les données traditionnellement utilisées (sondage de victimisation ou données policières) ne se prêtent pas à l'examen des trajectoires de victimisation (Ouellet et Cousineau, 2014).

Méthode des calendriers en violence conjugale

La méthode des calendriers d'histoire de vie (Freedman et coll., 1988) apparaît donc comme un outil permettant de combler plusieurs des lacunes précédemment soulignées. Elle permet de reconstruire avec la victime le contexte et les séquences des violences subies par cette dernière (Hayes, 2018). Cette méthode est adaptée à la structure de la mémoire autobiographique (Belli, 1998) et a recourt à l'utilisation de thèmes généraux (lieu de résidence, emploi, etc.) et d'indices (dates d'anniversaire, divorce, etc.), favorisant ainsi un rappel plus précis des événements passés (Yoshihama et coll., 2005).

Hayes (2018) souligne le potentiel des calendriers d'histoire de vie dans l'étude de la violence conjugale. En effet, contrairement à des devis longitudinaux très demandant en termes de logistique, de coûts et de temps, cette méthode permet de récolter à la fois des informations diverses sur la victime, son conjoint et leur relation. Elle établit l'ordre chronologique des événements de vie permettant ainsi d'en déduire la causalité des faits et par conséquent, de mieux saisir les dynamiques propres aux victimisations répétées (Hayes, 2018).

Bien que cette méthode ait fait ses preuves dans l'étude des carrières criminelles, elle a été peu utilisée dans la compréhension des trajectoires de victimisation en violence conjugale et lorsqu'elle l'a été, l'application de la méthode a fluctué passablement d'une étude à l'autre, se basant parfois sur une grande unité de mesure (annuelle) qui mène à une perte d'informations (Yoshihama et Bybee, 2011) ou, au contraire, sur une période fenêtre restreinte (Hayes,

2016). Ainsi, malgré l'utilisation de la méthode des calendriers d'histoire de vie et de la démonstration de ces avantages pour l'étude de la violence conjugale, il reste que peu de recherches ont examiné l'effet aggravant à travers le temps, et l'effet de cooccurrence des violences subies.

Présente étude

Cette étude emploie la méthode des calendriers d'histoire de vie et examine les variations mensuelles de la gravité de la violence conjugale pour déterminer les facteurs qui permettraient de prédire les violences physiques et sexuelles graves. La méthode déployée permet l'examen des violences à travers le temps, ainsi que l'effet des circonstances de vie et des caractéristiques individuelles.

MÉTHODOLOGIE

Participants et instruments de collecte de données

Les données proviennent d'entrevues réalisées entre 2014 et 2016 auprès de 70 femmes victimes de violence conjugale. La majorité des participantes (80 %) a été impliquée dans une seule relation conjugale durant la période à l'étude (36 mois), mais certaines (20 %) ont vécu deux relations, pour un total de 84 relations conjugales. Les critères d'éligibilité étaient 1) être une femme 2) avoir 18 ans et plus et 3) avoir été victime d'au moins une forme de violence conjugale (économique, psychologique, physique ou sexuelle) au cours des trois dernières années. Les participantes ont été référées par plusieurs organismes de la province du Québec (Canada). La durée moyenne des entrevues était de deux heures et demie.

Les entrevues ont été réalisées à partir d'un questionnaire administré en face à face et composé de deux volets. Le premier portait sur différentes caractéristiques individuelles de la victime. Le deuxième portait sur les événements de violence conjugale qui ont eu lieu dans les 36 mois précédents l'entrevue et sur les événements de vie les accompagnants. Cette méthode donne accès à des informations détaillées sur une période de temps délimitée, par exemple sur une base mensuelle ou annuelle, et s'est révélée fiable (Roberts et Horney, 2010). Elle améliore la qualité des données rétrospectives, notamment grâce à la synchronisation des événements, et rend compte de la séquence des événements et des changements pouvant survenir dans les trajectoires individuelles (Freedman et coll., 1988).

Structure des données et l'exposition au risque

Les données sont emboîtées: les mois composant la période fenêtre sont imbriqués dans les relations que les femmes ont entretenues pendant cette période. Les entrevues ont recueilli des informations sur 2520 mois (70 victimes x 36 mois). Puisque cette étude examine l'occurrence de violences physiques et sexuelles graves subies en contexte conjugal, la victime à risque

	Moy. (É-T)/N (%)
Niveau 1 : Facteurs dynamiques (n=2108)	
Violence physique grave (1 = oui ; 0 = non)	416 (19,7 %)
Violence sexuelle grave (1 = oui ; 0 = non)	162 (7,7 %)
Limitations émotionnelles (1 = oui ; 0 = non)	378 (17,9 %)
Limitations physiques (1 = oui ; 0 = non)	200 (9,5 %)
Emploi (1 = oui ; 0 = non)	997 (47,3 %)
En relation (1 = oui ; 0 = non)	1931 (91,6 %)
En cohabitation (1 = oui ; 0 = non)	1246 (59,1 %)
Violence psychologique intense (1 = oui ; 0 = non)	363 (17,2 %)
Violence économique (1 = oui ; 0 = non)	874 (41,5 %)
Violence sexuelle (1 = oui ; 0 = non)	318 (15,1 %)
Violence physique (1 = oui ; 0 = non)	654 (31,0 %)
Nb de mois précédents avec violence physique	1,8 (6,8)
Nb de mois précédents avec violence sexuelle	3,4 (5,5)
Niveau 2 : Facteurs statiques (n = 84)	
Age	32,8 (10,0)
Origine ethnique (1 = Nord-Américains ; 0 = Autres)	19 (22,6 %)
Education	
Secondaire non complété	27 (32,1 %)
Secondaire complété	11 (13,1 %)
Collégial ou école de métier	31 (36,9 %)
Université	15 (17,9 %)
Enfant(s) à charge (1 = oui ; 0 = non)	57 (67,9 %)
Antécédent criminel (1 = oui ; 0 = non)	24 (28,6 %)
Partenaire - Age	38,6 (12,2)
Partenaire - Consommation quotidienne d'alcool (1 = oui ; 0 = non)	29 (34,5 %)
Partenaire - Consommation de drogue dure (1 = oui ; 0 = non)	43 (51,2 %)
Partenaire - Antécédent criminel (1 = oui ; 0 = non)	50 (59,5 %)

Tableau 1: Statistiques descriptives des facteurs dynamiques et statiques

doit 1) être impliquée dans une relation conjugale (n = 1931 mois) ou 2) rester en contact avec un ex-conjoint (n = 177 mois). Les mois sans contact avec un partenaire ou un ex-partenaire sont exclus de l'analyse (n = 589 mois). Les facteurs examinés peuvent être divisés en deux niveaux: le premier comprend des facteurs variant au fil du temps sur une base mensuelle (facteurs dynamiques), le deuxième comprend les caractéristiques des participants et des partenaires (facteurs statiques).

Facteurs Dynamiques

Violence physique et sexuelle grave

L'instrument mesurant la violence physique et sexuelle se base sur la version révisée de Conflict Tactics Scales (CTS2) développée par Straus et ses collègues (1996). La mesure de la violence physique grave est composée de 7 items, et celle de la violence sexuelle grave comprend 4 items. Dans cette étude, nous voulons prédire l'occurrence (oui ou non) des violences graves à l'intérieur de la période fenêtre. La violence physique grave représente 19,7 % des mois observés. Pendant cette même période, la violence physique grave a été subie par la majorité (70 %) des femmes de notre échantillon. Au sein des trajectoires individuelles, ces violences se sont produites en moyenne pendant près de 6 mois. Les violences sexuelles graves sont moins fréquentes au cours de la même période (7,7 %) et touchent moins de femmes (24,3 %). En moyenne, ces violences graves ont tendance à se produire sur 2,3 mois au cours de la période fenêtre.

Circonstances de vie

Cette catégorie comprend des facteurs fluctuant à travers le temps sur une base mensuelle. Ces circonstances ont été sélectionnées dans la littérature sur la violence conjugale en vertu de leur pertinence théorique ou empirique. À l'aide du calendrier des histoires de vie, on a demandé aux victimes d'indiquer les mois où certaines circonstances se sont produites: limitations émotionnelles et physiques, emploi, statut relationnel et cohabitation. Ces variables sont codées de manière dichotomique (présence ou absence de ces circonstances). Les statistiques descriptives de ces facteurs sont présentées dans le Tableau 1.

Violence subie en contexte conjugal

Les différentes formes de violences conjugales peuvent coexister ou se manifester indépendamment (Winstok, 2008). On sait peu de choses sur le lien existant entre les différentes manifestations violentes au fil du temps. Puisque la fréquence de la violence psychologique est très élevée durant la période fenêtre, il est approprié d'examiner son intensité. On a donc demandé aux participantes de signaler la présence ou l'absence de violence psychologique pour chaque mois, puis pour chaque mois où ce type de violence était présent, de qualifier son intensité. La mesure utilisée dans nos modèles reflète l'occurrence d'une violence psychologique d'intensité élevée. Pour mesurer la violence économique, on a demandé aux participantes si elles avaient souffert de violence économique pendant la période fenêtre et, le cas échéant, d'identifier les mois où elles avaient subi cette violence. Dans les modèles prédisant la violence physique sévère, nous considérons la présence simultanée de la violence sexuelle. La présence de la violence sexuelle est mesurée sur la base de la version révisée de Conflict Tactics Scales (CTS2). Ainsi, il a été demandé pour chaque mois de la fenêtre s'il y avait eu des violences sexuelles. Nous voulions

	Violence physique grave		Violence sexuelle grave	
	γ (E.T.)	RC [IC]	γ (E.T.)	RC [IC]
Niveau 1 : Facteurs dynamiques (n=2108)				
Limitations émotionnelles	-0,13 (0,37)	n.s.	0,99** (0,20)	2,698 [1,813-4,016]
Limitations physiques	-0,04 (0,23)	n.s.	0,23 (0,32)	n.s.
Emploi	-0,11 (0,28)	n.s.	-0,22 (0,15)	n.s.
Relation	-0,57 (0,35)	n.s.	-0,33 (0,30)	n.s.
Cohabitation	0,41 (0,25)	n.s.	0,30 (0,21)	n.s.
V. psychologique intense	0,70* (0,27)	2,020 [1,200-3,400]	0,61** (0,16)	1,843 [1,360-2,496]
V. économique	1,22** (0,34)	3,401 [1,762-6,565]	1,73** (0,31)	5,612 [3,081-10,223]
V. sexuelle/physique	0,79 (0,62)	n.s.	0,72** (0,21)	2,062 [1,366-3,112]
# de mois antérieur de V. phy/sex	0,13** (0,03)	1,143 [1,089-1,199]	0,07* (0,03)	1,074 [1,006-1,147]
Niveau 2 : Facteurs statiques (n = 84)				
Âge	0,00 (0,03)	n.s.	-0,01 (0,02)	n.s.
Origine ethnique	0,81* (0,36)	2,251 [1,104-4,591]	-2,15** (0,25)	0,117 [0,071-0,192]
Scolarité	-0,79** (0,19)	0,454 [0,313-0,656]	-0,11 (0,14)	n.s.
Enfant	-0,29 (0,54)	n.s.	0,52 (0,33)	n.s.
Antécédent criminel	0,34 (0,58)	n.s.	-0,41 (0,40)	n.s.
Part. Âge	-0,06** (0,01)	0,944 [0,917-0,971]	-0,00 (0,01)	n.s.
Part. Consommation quot. alcool	0,25 (0,58)	n.s.	1,08* (0,36)	2,941 [1,430-6,046]
Part. Consommation drogues dures	0,26 (0,38)	n.s.	-0,07 (0,36)	n.s.
Part. Antécédent criminel	0,05 (0,42)	n.s.	0,97 (0,38)	n.s.

* = $p < 0,05$; ** = $p < 0,001$

Tableau 2: Violence physique et sexuelle grave

également examiner dans ces modèles l'effet cumulatif des mois passés où la violence physique a été enregistrée, pour voir si le risque de violence physique grave est plus élevé en fonction du nombre de mois pendant lesquels une telle violence a été subie. L'identification de chacune de ces expériences de victimisation permet d'examiner si chaque nouveau mois où la violence physique est survenue la rend plus susceptible d'être plus sévère. La même logique s'applique aux modèles des violences sexuelles graves: nous prenons en compte mensuellement la présence de la violence physique (mesure qui repose également sur le CTS2) et l'effet cumulatif de la violence sexuelle.

Facteurs statiques

Caractéristiques de la victime et du partenaire

Pour contextualiser la violence grave, il faut considérer les caractéristiques individuelles. Sur la base des travaux empiriques sur la violence conjugale, nous considérons l'âge de la victime, son origine ethnique, son éducation, la présence d'enfants à charge et la présence d'antécédents criminels. Quant aux partenaires, nous examinons l'effet potentiel de son âge, de sa consommation quotidienne d'alcool ou de drogues dures, et de ses antécédents criminels.

Stratégie d'analyse

Des modèles mixtes linéaires généralisés ont été utilisés pour prédire la violence physique et sexuelle grave dans les trajectoires des victimes. Pour effectuer ces analyses, le logiciel HLM (version 6.06, Scientific Software International, Inc., Skokie, IL, USA) a été utilisé dans cette étude.

RÉSULTATS

Bien que cette étude se concentre sur la violence physique et sexuelle grave, celles-ci ne peuvent être considérées indépendamment des autres formes de violence. Les statistiques descriptives montrent que presque toutes les femmes (92,9 %) de l'échantillon ont subi de la violence psychologique durant la période fenêtrée. La deuxième forme de violence la plus répandue est la violence physique (73,8 % des femmes). Bien que la prévalence de la violence économique (54,8 %) et de la violence sexuelle (38,1 %) soit plus faible, une proportion significative de femmes a été victime de celles-ci.

Il reste à savoir si ces victimisations se produisent fréquemment. Lorsqu'elles sont à risque, les femmes de l'échantillon ont subi une violence psychologique dans 71,6 % des mois examinés. La violence économique (38,4 %) et la violence physique (30,7 %) surviennent environ un mois sur trois, alors que la violence sexuelle survient dans 15,3 % des mois. Ces résultats descriptifs suggèrent que la violence vécue par les participants est récurrente.

La prévalence et la fréquence élevée de ces quatre formes de violence nous amènent à réfléchir sur la cooccurrence de la violence au cours de la période fenêtrée.

Violence physique grave

Les analyses mettent en évidence des caractéristiques individuelles et des circonstances de vie. Ainsi, les femmes appartenant à une minorité ethnique et dont le partenaire est plus jeune sont plus à risque de subir des violences physiques graves. L'éducation agit comme un facteur de protection: plus les femmes sont éduquées, moins elles sont à risque d'être victimes de violences graves.

Ces résultats nous renseignent également sur les contextes dans lesquels les violences physiques graves sont plus susceptibles de se produire. C'est l'occurrence des autres formes de violences qui influence ces violences graves, puisqu'elles sont plus susceptibles de se produire durant les mois où l'on signale de la violence psychologique plus intense et durant les mois où la victime rapporte subir de la violence économique. Aussi, à chaque mois supplémentaire où les femmes sont victimes de violence physique, les risques de violences physiques graves augmentent (14 % à chaque mois). Il y a donc un effet aggravant des violences physiques à travers le temps.

Violence sexuelle grave

Quant aux violences sexuelles graves, les femmes appartenant à une minorité ethnique sont globalement moins à risque. Toutefois, celles qui rapportent une consommation quotidienne d'alcool de leur partenaire s'exposent à des risques accrus de subir des violences sexuelles graves.

À l'exception des mois où les femmes ont noté avoir éprouvé des limitations émotionnelles (les risques d'être victimes étant alors plus élevés), ce ne sont pas les circonstances de vie qui ont une incidence sur les violences sexuelles, mais l'occurrence des autres types de violences. Les risques de subir des violences sexuelles graves sont plus élevés durant les mois où on enregistre de la violence psychologique plus intense, l'occurrence de violence économique et l'occurrence de violence physique. À l'instar des violences physiques graves, on enregistre un effet aggravant des violences sexuelles au fil du temps: à chaque mois supplémentaire de violences sexuelles, les risques de violences sexuelles graves augmentent (de 7 % chaque mois).

CONCLUSION

L'objectif de cet article était d'examiner les facteurs s'associant à la gravité de la violence conjugale. L'un des buts était de remédier à la méconnaissance quant à ses variations temporelles. Pour ce faire, il était nécessaire de s'appuyer sur des données tenant compte du fait que la violence conjugale s'inscrit dans une séquence d'évènements (c.-à-d. une trajectoire), qu'elle varie à travers le temps et le contexte de vie de la victime, qu'elle peut prendre différentes formes et évoluer dans le temps (s'aggraver, s'atténuer, s'intensifier, etc.). Cet article a démontré que la méthode des calendriers d'histoire de vie fait ressortir la dynamique entourant les violences conju-

gales. La stratégie déployée dans cette recherche donne accès à des détails que les données officielles ou les sondages de victimisations ne révèlent pas.

La présente recherche a aussi montré l'importance des caractéristiques individuelles et des circonstances de vie. Les résultats mettent en évidence l'intérêt de considérer la cooccurrence des violences dans la compréhension de la dynamique entourant les violences physiques et sexuelles graves. Les résultats suggèrent que les violences graves examinées ont des facteurs à la fois communs et distincts. Il importe de considérer la séquence des événements, puisque les mois antérieurs où de la violence a été enregistrée augmentent le risque que les futurs incidents de violence physique ou sexuelle soient graves. Ainsi, ce résultat contribue empiriquement à l'argument avancé par d'autres études sur le risque d'escalade de la violence au fil du temps.

La richesse des données permet d'explorer d'autres pistes. L'analyse en profondeur des trajectoires, en combinant la méthode des calendriers d'histoire de vie aux modèles mixtes généralisés, pourrait permettre de tenir compte des changements ponctuels de comportement et d'évaluer les effets à court terme de la prise en charge ou des stratégies privilégiées par les participantes. Par exemple, nous pourrions évaluer l'impact de certaines pratiques (l'arrestation du conjoint violent) ou de divers services (les maisons d'hébergement) destinés aux victimes de violence conjugale. La somme de ces connaissances pourrait nous mener à formuler des réponses adaptées à la diversité des problématiques en violence conjugale pour offrir des solutions aux victimes de violence conjugale plus efficaces en égard des types de violences qu'elles subissent et au contexte entourant leur victimisation.

Remerciement

D'abord je remercie les femmes qui ont participé à cette étude, leurs témoignages ont été une grande source de motivation. Finalement, je remercie le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour son soutien financier.

Financement

Cette recherche a été financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Bibliographie

- Belli, R. F. (1998). The structure of autobiographical memory and the event history calendar: Potential improvements in the quality of retrospective reports in surveys. *Memory*, 6(4), 383-406.
- Blondin, O., Ouellet, F. et Leclerc, C. (accepté). La dynamique derrière la fréquence de la violence conjugale. *Criminologie*.
- Eisikovits, Z. et Winstok, Z. (2001). Overdrawing and balancing accounts: The contribution of past events to the escalation process from the batterer's perspective. *Violence against women*, 7(1), 5-21.

- Feld, S. L. et Straus, M. A. (1989). Escalation and desistance of wife assault in marriage. *Criminology*, 27(1), 141-162.
- Freedman, D., Thornton, A., Camburn, D., Alwin, D. et Young-DeMarco, L. (1988). The life history calendar: A technique for collecting retrospective data. *Sociological methodology*, 37-68.
- Hayes, B. E. (2016). Impact of victim, offender, and relationship characteristics on frequency and timing of intimate partner violence using life history calendar data. *Journal of research in crime and delinquency*, 53(2), 189-219.
- Hayes, B. E. (2018). Benefits and Challenges of Using Life History Calendars to Research Intimate Partner Violence. *Journal of Family Violence*, 33(3), 227-238.
- Johnson, M. (2008). *A typology of domestic violence: intimate terrorism, violence resistance and situational couple violence*. Boston: Northeastern University Press.
- Ouellet, F. et Cousineau, M.-M. (2014). Les femmes victimes de violence conjugale au Québec: Examen des caractéristiques de la femme, de l'homme et de la relation. Dans M. Rinfret-Raynor, É. Lesieux, M.-M. Cousineau, S. Gauthier et E. Harper (Dir.), *Violence envers les femmes: réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (p. 117-135). Montréal: Les Presses de l'Université du Québec.
- Roberts, J. et Horney, J. (2010). The life event calendar method in criminological research. Dans A. Piquero et D. Weisburd (dir.), *Handbook of quantitative criminology* (p. 289-312). London: Springer.
- Statistique Canada. (2016). *La violence familiale au Canada: un profil statistique, 2014* (Publication n° 11-001-X). Repéré à <https://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/160121/dq160121b-fra.pdf>
- Stith, S. M., Smith, D. B., Penn, C. E., Ward, D. B. et Tritt, D. (2004). Intimate partner physical abuse perpetration and victimization risk factors: A meta-analytic review. *Aggression and violent behavior*, 10(1), 65-98.
- Straus, M., Hamby, S., Boney-McCoy, S. et Sugarman, D. (1996). The revised conflict tactics scales (CTS2): Development and preliminary psychometric data. *Journal of family issues* 17 (3), 283-316.
- Yoshihama, M. et Bybee, D. (2011). The life history calendar method and multilevel modeling: application to research on intimate partner violence. *Violence Against Women*, 17(3), 295-308.
- Yoshihama, M., Gillespie, B., Hammock, A. C., Belli, R. F. et Tolman, R. M. (2005). Does the life history calendar method facilitate the recall of intimate partner violence? Comparison of two methods of data collection. *Social Work Research*, 29(3), 151-163.
- Walker, L. E. (1984). *The Battered Woman Syndrome*. New York: Springer.
- Winstok, Z. (2008). Conflict escalation to violence and escalation of violent conflicts. *Children and Youth Services Review*, 30(3), 297-310.
-

Mineurs auteurs d'infraction: Quels regards sur leur parcours de désistance?

par Rosa PUGLIA* et Fabienne GLOWACZ**

Summary

Socio-subjective model of desistance assumed complex relation between personal changes et social changes. So, people interact with their environment to allow exit of delinquency. The aim of the study is to understanding desistance process though the offenders adolescents' experience. So, a semi-structured interview was realized and questionnaires were completed with three adolescents in emerging adulthood. Data were analyzed with Interpretative Phenomenological analysis (IPA). The aim is to understanding in depth how people give sense to their personal and social world.

Keywords: delinquency, agency, desistance, emerging adulthood

Mots-clés: délinquance, désistance, jeunes adultes

Introduction

La recherche en matière de criminalité s'intéresse depuis quelques années aux processus d'engagement et de désengagement de la délinquance; ceux-ci permettant le développement de nouveaux programmes d'intervention et de prévention des risques (Laub & Sampson, 2001). Cependant, la désistance, définie comme le processus de sortie de la délinquance est un phénomène difficile à définir et, par conséquent, difficile à étudier (Maruna, 2001; Herzog-Evans, 2011). Bien que la plupart des auteurs s'accordent sur un modèle dynamique qui envisage les sorties de la délinquance comme un processus progressif, variable et non linéaire, différents modèles tentent d'expliquer le processus de désistance. Parmi eux, le modèle socio-subjectif de la désistance suppose une interrelation complexe entre les changements personnels et les changements sociaux. Ainsi, les caractéristiques de l'individu interagissent avec son environnement pour permettre une sortie de la trajectoire délinquante (King, 2013). Ce modèle met en avant le concept d'«agency» c'est-à-dire la croyance que l'individu a en ce qui concerne ses capacités à contrôler son comportement et les événements qui affectent sa vie. Cette croyance a des répercussions tant au niveau cognitif, affectif que comportemental et joue dès lors un rôle primordial dans la compréhension du comportement de l'individu ainsi que dans la compréhension du changement comportemental. Ce modèle reconnaît également le poids des facteurs externes dans le processus de changement. En effet, il

* Doctorante, Faculté de psychologie, Service de psychologie de la délinquance, des inadaptations sociales et des processus d'insertion, Université de Liège.

** Professeure, Faculté de psychologie, Service de psychologie de la délinquance, des inadaptations sociales et des processus d'insertion, Université de Liège.

considère que l'individu n'est ni un agent totalement autonome ni un agent passif modulé par son environnement. L'influence entre l'individu et son environnement est réciproque c'est-à-dire que l'individu, et donc ses caractéristiques personnelles, ses capacités cognitives et affectives interagissent avec son environnement pour déterminer des manières d'agir (Bandura, 1989).

Objet de la recherche

Cette étude s'inscrit dans une recherche plus large; une recherche longitudinale qui vise à développer et approfondir notre compréhension du processus de désistance. Pour ce faire, des jeunes mineurs à l'aube de leur majorité pénale, auteurs de faits qualifiés infraction (de type atteinte aux biens et aux personnes), ont été rencontrés et interviewés individuellement sur base d'un entretien semi-structuré afin de comprendre leur parcours de vie et leur trajectoire délinquante. Le guide d'entretien est construit autour de quatre concepts: l'identité, les événements de vie, les perspectives d'avenir et la trajectoire de délinquance. La désistance n'est pas questionnée de manière directe. La présente étude porte sur les récits de 3 jeunes. Les interviews ont été enregistrées puis retranscrites mot à mot. Les données collectées ont été analysées suivant la méthode Interpretative Phenomenological analysis. L'analyse du récit permet de comprendre comment ces jeunes sortent d'un mode de vie délinquant.

Présentation des sujets et analyse des récits

Julien est un garçon âgé de 18ans. Cadet d'une fratrie de 2 enfants, il vit avec sa mère. Après une période de déscolarisation de plus de 2ans, Julien réalise un apprentissage. Sa trajectoire délinquante débute vers 12ans. Les faits commis sont de gravités croissantes: vols simples, vols qualifiés puis cambriolages. Le récit de Julien témoigne d'une réflexion et d'une remise en question de son mode de vie délinquant. L'analyse du verbatim met en exergue 8 thèmes.

Dylan est un garçon âgé de 17 ans. Cadet d'une fratrie de 4 enfants, il est placé en IPPJ au moment de la rencontre et rentre chez sa mère le week-end. Des contacts ponctuels sont maintenus avec son papa. Son placement est lié à de nombreux vols. Les faits commis sont de gravités croissantes allant des vols simples à des vols avec effraction. À travers son récit, Dylan se décrit comme un adolescent lambda. Il aborde peu la facette délinquance dans la description qu'il fait de lui-même. L'analyse du verbatim fait émerger 5 thèmes.

Abdollah, 17ans, est le 4^{ème} enfant d'une fratrie de 5 enfants. Placé en IPPJ au moment de la rencontre, il rentre le weekend en famille. Abdollah est déscolarisé depuis 3ans. Sa délinquance commence vers 11ans. Les faits commis sont de gravités croissantes: vols simples, vols qualifiés puis trafic de stupéfiants. Dès le début de l'entretien, il aborde son parcours délinquant. L'analyse fait émerger 5 thèmes.

THEMES EMERGENTS	DESCRIPTION
Se construire soi et ses croyances suite aux expériences de vie	D'après Julien, les évènements et expériences vécues dans sa vie lui ont permis de construire son identité.
Complexité de changer tout en restant soi-même	Julien ne nie pas son passé dans la délinquance, il le prend comme une expérience de vie et l'intègre dans son parcours de vie.
Complexité du processus de désistance, entre envie de changer et tentations	Julien insiste sur la difficulté de sortir de la délinquance. Cela lui demande des efforts constants, car les pensées et tentations persistent.
Se percevoir comme acteur de sa vie soutient le processus de désistance	Julien considère avoir les capacités de mettre des choses en place pour sortir de la délinquance. Il pense qu'il existe des tournants dans la vie et que c'est à ce moment qu'il faut faire les bons choix.
Avancer dans le processus de désistance en réalisant un calcul coût-bénéfice	Julien explique peser le pour et le contre avant d'agir. Il considère, actuellement, qu'il y a plus de risques que d'avantages à la délinquance.
Avancer dans le processus de désistance en changeant son regard sur le mode de vie délinquant et son rapport à l'argent	Les représentations de Julien quant à l'argent, la délinquance et l'avenir ont évoluées. Julien pose un regard critique sur son ancien mode de vie et valorise un mode de vie pro-social.
Avancer dans le processus de désistance en se sentant valorisé dans une identité non-délinquante	Julien met en avant les efforts fournis jusqu'à présent. Il est fier de lui, et se sent davantage valorisé dans cette identité pro-sociale.
Complexité des relations dans le processus de désistance	Les pairs sont pour Julien une source d'influence tant négative que positive. Le soutien et la valorisation de son entourage actuel le soutiennent dans ses changements.

THEMES EMERGENTS	DESCRIPTION
Considérer que les autres contribuent à la construction de soi	Dylan considère que les relations contribuent, tant positivement que négativement, à la construction de son identité et de sa personnalité.
Considérer la délinquance comme un engrenage	Dylan décrit la délinquance comme une spirale où en grandissant, les envies matérielles et les besoins financiers augmentent, engendrant une augmentation et une aggravation des délits.
Evoluer à travers le processus de changement en réalisant un calcul coût bénéfice	Dylan pense aux risques s'il continue à commettre des délits, ce qui l'aide à rester hors de la délinquance.
Complexité de changer tout en restant loyal à la famille d'origine	Dylan tente de suivre un mode de vie différent du mode de vie familial caractérisé par la violence tout en maintenant des liens avec sa famille.
Considérer l'entourage comme un soutien dans le processus de désistance	Dylan souligne l'importance du soutien et de l'écoute de son entourage pour l'aider à maintenir les changements.

THEMES EMERGENTS	DESCRIPTION
Bloquer le processus de désistance à cause d'émotions liées aux contextes familial et social	Abdullah considère que les évènements de vie difficiles et le fonctionnement de la société l'ont mené vers la délinquante.
Utiliser la délinquance comme un comportement réactionnel	Abdullah décrit la délinquance comme un canal d'expression de sa haine, apparue suite aux évènements de vie difficiles.
Bloquer le processus de changement en réalisant un calcul coût-bénéfice	Malgré la conscience des risques liés à la délinquance, Abdullah décide de continuer les délits, car il en tire plus d'avantages que de désavantages.
Se positionner de manière ambivalente par rapport à la délinquance	Abdullah considère la délinquance comme son choix et non pas comme un problème. Cependant, il fait part à plusieurs reprises de la difficulté d'en sortir.
Complexité des relations dans le processus de désistance	Abdullah souligne l'importance de la solidarité et du soutien des pairs. Ceux-ci commettant également des délits, ils se sont influencés mutuellement vers un mode de vie délinquant.

Analyse intégrée des récits

Bien que deux des trois jeunes rencontrés affirment ne plus avoir commis de délits, il n'est, à ce stade, pas possible d'affirmer que ceux-ci soient désistants. Néanmoins, ils semblent actuellement engagés dans un processus de désengagement de la délinquance. Ils développent, tout au long de leur récit,

une réflexion quant à leur parcours déviant et mettent en avant les éléments qui les motivent à vouloir changer. Les analyses des récits de ces 3 mineurs ont permis l'émergence de sept thèmes décrivant l'expérience de changement lié au processus de désistance:

- Le «**sentiment d'ambivalence, entre envie de changer et tentations**» renvoie à la présence permanente de tentations malgré un changement de comportement. Bien que l'arrêt des délits soit effectif, la difficulté de rester en dehors de la délinquance persiste pour Julien. Il y pense encore et reste soumis à des tentations externes auxquelles il doit faire face. Il compare la délinquance à une assuétude. Le processus de désistance nécessiterait des efforts quotidiens et permanents.
- La «**complexité du sentiment d'agency**» renvoie à la notion de choix et au sentiment d'avoir de la maîtrise sur sa vie. La désistance comme la délinquance sont considérées par les jeunes comme des choix. Ils choisissent d'arrêter ou de continuer la délinquance. Cependant, le choix de continuer dans la délinquance semble ambivalent. Julien et Dylan, jeunes en voie de désistance, disent avoir choisi d'arrêter les délits et avoir mis en place des actions pour concrétiser ce choix. Abdullah, lui aussi, parle de choix en ce qui concerne sa délinquance. Cependant, son discours laisse entrevoir quelques contradictions puisqu'il fait part à plusieurs reprises de la difficulté de sortir de la délinquance une fois ancré dans ce mode de vie.
- La «**complexité des changements de soi et de la perception des autres**» renvoie aux changements identitaires et comportementaux du jeune. Ces changements nécessitent une modification du regard que le jeune porte sur lui et sur son environnement ainsi qu'un changement dans son comportement. Julien et Dylan se définissent comme de bonnes personnes et non pas comme des délinquants. Ils ne considèrent plus la délinquance comme un mode de vie attrayant mais comme un mode de vie superficiel, sans intérêt qui risque de leur apporter des ennuis. Leurs comportements ont évolué puisqu'ils n'ont plus commis de délit depuis plusieurs mois. Ils ont également fait un tri parmi leur cercle d'amis et ils errent moins dehors. De plus, Julien s'investit fortement dans son travail. Néanmoins, ces changements au niveau individuel ne suffisent pas. Pour évoluer dans le processus de désistance, les jeunes ont également besoin que des changements surviennent dans leur environnement. Ils ont besoin d'être reconnus et soutenus. Ils voudraient que les interactions avec leur entourage évoluent de manière positive, qu'on leur fasse confiance et qu'on leur offre de nouvelles opportunités.
- La «**complexité des émotions liées aux expériences de vie**» renvoie à l'accumulation des émotions non exprimées suite à des événements difficiles qui font basculer les jeunes vers la délinquance et qui entravent le processus de désistance. La délinquance est alors utilisée comme un mode d'expression. Les jeunes rencontrés ont vécu des événements de vie difficiles qui font naître des questionnements, de la tristesse, de la colère ou encore un sentiment d'injustice qu'ils expriment à travers la délinquance. Julien et Dylan ont pu s'en libérer. Abdullah, en revanche, est toujours animé par un

sentiment de haine ce qui pourrait bloquer l'évolution du processus de désistance.

- La «**complexité des relations dans le processus de désistance**» renvoie à l'importance que les jeunes accordent aux relations et à l'influence que celles-ci peuvent avoir sur eux. Le type de relation influence la trajectoire du jeune. Julien, Dylan et Abdullah manifestent un besoin d'appartenance, de soutien et d'écoute qu'ils retrouvent autant dans des groupes d'appartenance pro-sociaux qu'antisociaux, ce qui influe leur processus de désistance. En effet, Julien retrouve ce soutien auprès de sa famille, son patron et ses amis. Dylan le retrouve auprès de ses amis et sa sœur. Ces soutiens pro-sociaux sont vécus comme des supports à leur processus de désistance. Abdullah dont le soutien est recherché auprès d'amis délinquants est, de la sorte, maintenu dans la délinquance.
- Le «**peser le pour et le contre**», renvoie à la balance décisionnelle et aux conséquences qu'un comportement peut avoir. Julien, Dylan et Abdullah, au terme d'un calcul coût-bénéfice, au cours duquel ils pèsent le pour et le contre de la délinquance, prennent la décision d'arrêter ou non la délinquance. Julien et Dylan évolue dans le processus de désistance car rester dans délinquance est devenu trop coûteux. Abdullah, lui, se maintient dans la délinquance, car il en retire des bénéfices malgré les risques encourus. La délinquance lui apporte un revenu facile qui permet d'assurer son train de vie et sa consommation de stupéfiants. Elle constitue également un canal d'expression de sa haine. Enfin, son réseau social, décrit comme une famille, est essentiellement composé de jeunes déviants.
- Le «**prendre conscience de l'impact sur les autres**» renvoie à la prise en compte des conséquences que la délinquance peut avoir sur l'autre. Julien et Dylan ont pris conscience que la délinquance n'avait pas de conséquence uniquement sur eux, elle touchait également leur proche. Julien prend conscience que sa mère souffre beaucoup de son comportement délinquant, que son neveu l'a pris en modèle et risque de suivre le même chemin. Il constate également qu'il met sa famille en danger. Dylan prend conscience que sa violence amène ses amis à s'éloigner de lui. Or, ils ne souhaitent pas faire souffrir leurs proches ni s'éloigner d'eux mais ils veulent, au contraire, garder de bons contacts avec eux. Cette prise en considération de l'autre permet aux jeunes d'avancer dans le processus de désistance.

Discussion

Réalisée à partir de trois analyses de cas, cette recherche vise à comprendre le vécu des jeunes concernant leur parcours de vie et leur trajectoire délinquante et d'étudier, à travers leur discours, le processus de sortie de la délinquance. Tout d'abord, les jeunes en voie de désistance bénéficient de nouvelles opportunités sociales favorisant le processus changement. Ces opportunités pro-sociales peuvent être considérées comme des activités structurantes donnant

aux jeunes la possibilité de se sentir appartenir à un groupe de pairs non-déviant, de se confronter et de se conformer à des règles. Cela facilite la rupture avec leur passé délinquant, structure leur vie, et constitue des sources de contrôle informel (Mohammed, 2012). En effet, investi dans ces activités, les jeunes auraient moins d'occasions et d'incitations à la délinquance. Ces activités pro-sociales offriraient également une occasion de transformation identitaire (Prochaska, Redding & Evers, 2006; Laub & Sampson, 2003; Mohammed, 2012). Les changements opérés par le jeune sont ensuite reconnus et valorisés par l'entourage qui constitue le miroir du jeune. Le regard que porte l'entourage sur l'individu est capital, il enferme ou libère l'individu de son étiquette délinquante (Paternoster & Bushway, 2009). Le processus de désistance implique donc un processus interactif entre le jeune et son environnement. Notre recherche met évidence de manière intéressante que le reflet identitaire peut transiter par différents agents de désistance qui ne se limitent pas à la famille. Ainsi, les personnes ressources au sens large du terme apparaissent comme un autre facteur soutenant la désistance. Celles-ci favoriseraient la transition vers une vie de conformité en permettant aux jeunes de se détacher progressivement de l'identité de délinquant (Prochaska & al., 2006; Paternoster & Bushway, 2009). Par ailleurs, la remise en question du mode de vie délinquant permet aux jeunes de prendre conscience de l'impact de leur comportement sur eux et sur leur environnement. Cela les amène également à mettre en balance les gains espérés et les pertes anticipées suite au délit (Prochaska & al., 2006; Prochaska, Norcross & Diclemente, 2013; Cusson, 2010) ce qui influence le choix de commettre ou non un nouveau délit. Nos résultats indiquent que l'individu, qu'il soit persistant ou en voie de désistance, réalise ce calcul des coûts-bénéfices concernant son comportement délinquant mais que seul celui qui attribue plus d'inconvénients que de bénéfices au mode de vie délinquant initie le processus de désistance (Cusson, 2010). Ainsi, la sortie tout comme le maintien dans la délinquance peut être considéré comme un choix de l'individu. Enfin, l'«agency» et, par conséquent le sentiment d'avoir le choix dans la direction à donner à sa vie, influence aussi le processus de désistance. A l'inverse des théories de Maruna, nos analyses indiquent que le sentiment d'«agency» peut se retrouver autant chez des individus persistants que chez des individus en voie de désistance. Si l'«agency» peut caractériser autant l'un que l'autre, qu'est-ce qui soutient la sortie de la délinquance? Il se pourrait que l'importance accordée au hasard ou à la chance, élément incontrôlable contrebalance le sentiment d'être acteur de sa vie. En effet, même en tant qu'acteur de sa vie, l'individu peut se sentir limité dans ses opportunités et notamment dans celle de sortir de la délinquance, car cela impliquerait un changement plus conséquent au niveau de la vie sociale et sociétale. Le sentiment d'être acteur et l'importance accordée au hasard devraient alors tous deux être pris en considération pour pondérer le sentiment d'«agency» et aborder la désistance. Il se pourrait tout autant que les délinquants qui présentent un sentiment d'être acteur auront une plus grande probabilité de sortir de la délinquance s'ils en faisaient le choix ultérieurement. Le sentiment d'être acteur serait dès lors un fac-

teur nécessaire mais pas suffisant pour expliquer le processus de sortie de la délinquance.

Conclusion

En conclusion, notre étude offre un éclairage supplémentaire pour comprendre le processus de désistance chez des adolescents délinquants en transition vers l'âge adulte. Elle met en avant l'importance du soutien et de la valorisation du justiciable par l'entourage, ainsi que l'importance du sentiment d'«agency». Ces éléments pourraient être pris en compte par les intervenants de terrain pour optimiser les programmes d'intervention puisque ceux-ci, en privilégiant des interventions valorisant les changements, mêmes minimes, opérés par l'individu délinquant et en soutenant sa transition vers une identité non déviante, pourrait devenir des agents de désistance.

Bibliographie

- Bandura, A. (1989). Human agency in social cognitive theory. *American psychologist*, 44(9), 1175.
- Cusson, M. (2010). *La délinquance, une vie choisie. Entre plaisir et crime*. Bibliothèque Québécoise, Québec
- Herzog-Evans, M. (2011). Judicial rehabilitation in France: Helping with the desisting process and acknowledging achieved desistance. *European Journal of Probation*, 3(1), 4-19.
- King, S. (2013). Transformative agency and desistance from crime. *Criminology & criminal justice*, 13(3), 317-335.
- Laub, J. H., & Sampson, R. J. (2001). Understanding desistance from crime. *Crime and justice*, 28, 1-69.
- Laub, J. H., & Sampson, R. J. (2003). Life course desisters? Trajectories of crime among delinquent boys followed to age 70. *Criminology*, 41(3), 555-592.
- Maruna, S. (2001). Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives. American Psychological Association.
- Mohammed, M. (Ed.). (2012). *Les sorties de délinquance: théories, méthodes, enquêtes*. La Découverte, Paris.
- Paternoster, R., & Bushway, S. (2009). Desistance and the «feared self»: Toward an identity theory of criminal desistance. *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 1103-1156.
- Prochaska, J. O., Norcross, J. C., & DiClemente, C. C. (2013). Applying the stages of change. *Psychotherapy in Australia*, 19(2), 10.
- Prochaska, Redding et Evers (2006). The transtheoretical model and stages of change. In Glanz, K., Rimer, B. K., & Viswanath, K. (Eds.), *Health behavior and health education: theory, research, and practice*. (p.97-118). San Francisco, USA.

Formation à la responsabilisation de l'auteur face à son passage à l'acte et à la sensibilisation au point de vue des victimes (Prélude): qu'en pensent les justiciables ayant bénéficié de cette mesure?

par Rosa PUGLIA**, Jeremy KAYE**, Isabelle REGNIERS**, Danièle LÉCUREUIL** et Fabienne GLOWACZ*

Summary

Restorative justice appeared more than 20 years ago. That offer a respectful sanction that mobilize the offender. Prelude formation is a kind of Restorative justice. This qualitative research aims to understand perception of offenders about impact of the Prelude formation. So, a semi-structured interview was realized with people who completed the formation. Data were analyzed with thematic analyses. Emergent themes indicate that Prelude formation support desistance process.

Keywords: delinquency, restorative justice, desistance, training for offenders

Mots-clés: délinquance, peines alternatives, désistance, formation pour justiciables

Introduction

Les peines alternatives à la prison sont apparues il y a plus de 20 ans. Celles-ci ont un intérêt tant au niveau sociétal, pour désengorger les prisons, qu'au niveau individuel, pour offrir une sanction moins «destructrice» à l'auteur. En effet, la prison aggrave les vulnérabilités psychologiques et sociales préexistantes du justiciable (De Beaupaire, 2012). Les peines alternatives offrent une manière de sanctionner qui respecte et mobilise le justiciable. La formation Prélude est une mesure alternative qui consiste en l'organisation de groupes de parole d'une durée de 50 heures axés sur la responsabilisation de l'auteur par rapport à son délit et la sensibilisation de ce dernier au point de vue de la victime. La formation met aussi l'accent sur la victime et vise ainsi à restaurer un lien social. Le programme de formation s'est construit au fil du temps avec pour fondements l'approche systémique et la dynamique des groupes.

Objet de la recherche

Cette étude est issue de la volonté d'avoir une évaluation scientifique de la formation Prélude afin, d'une part, de pouvoir réaliser des démarches de sensi-

* Service de psychologie clinique de la délinquance.

** Asbl Arpège-Prélude.

bilisation des partenaires du monde judiciaire basées sur des données solides, et d'autre part, d'améliorer les pratiques des professionnels organisant cette formation.

Pour se faire, des justiciables ayant été au terme de la formation Prélude (N=88) ont été interviewés individuellement sur base d'un entretien semi-structuré afin de rendre compte de leur perception quant à l'impact d'une mesure judiciaire alternative de type Prélude. L'engagement dans la recherche est indépendant de la mesure judiciaire. La participation est volontaire et garantit les critères de confidentialité et de non traçabilités des données. Les interviews ont été enregistrées puis retranscrites mot à mot. Les données collectées ont été analysées avec la méthode thématique.

Résultats – Discussion

L'analyse thématique des entretiens a permis l'émergence de différents thèmes décrivant la perception que les justiciables ont de la formation Prélude. Le tableau 1 présente ces thèmes.

Le premier thème qui ressort est «**la perception de la formation**». La formation Prélude s'adresse uniquement à un public judiciairisé majeur à qui la justice a imposé une sanction en réaction à un délit commis. Ceux-ci sont donc contraints et acceptent de participer à la formation dans le but d'éviter des poursuites pénales plus importantes. Le positionnement du justiciable au cours de la formation peut évoluer de différentes manières. Certains portent la contrainte tout au long de la mesure. Ils considèrent la formation Prélude comme une sanction infantilisante et inutile, qui amène plus de pertes (perte d'argent, difficulté d'organisation) que de gain. D'autres, au contraire, considèrent la formation comme une sanction qui a du sens et qui est utile. Elle est considérée comme une chance, une sanction qui a moins de désavantages que la prison. Ce regard sur la mesure judiciaire induit chez les participants un sentiment de justice. La plupart des participants ont des propos nuancés mettant en avant les avantages et inconvénients de cette mesure judiciaire alternative.

Le second thème qui émerge de nos analyses est «**le groupe**». Au début de la formation, les justiciables ont des craintes quant aux personnes qui vont constituer le groupe. Ils sont également mal à l'aise à l'idée d'exposer leur histoire devant des personnes. Progressivement, les craintes concernant le groupe se dissipent et celui-ci devient un terrain d'expériences concret, cadré et «sécurisé» qui permet aux justiciables d'évoluer à un niveau personnel, relationnel et social. En effet, le groupe est un microsystème qui reflète la manière dont chacun fonctionne en dehors du groupe. Il s'agit d'un lieu qui permet d'échanger, de se confronter, de découvrir et d'expérimenter de nouveaux modes relationnels. Le groupe est également une source de soutien. Enfin, fonctionner en groupe permet de comprendre la nécessité des règles pour vivre en société, les conséquences de leur non-respect.

La création forcée de ce groupe et le climat de respect et de bienveillance mis en place par les intervenants permettent la création d'un «**espace pour soi**». C'est le troisième thème qui émerge de nos analyses. Certains justiciables profitent de l'espace offert dans le groupe Prélude pour parler d'eux, de leur parcours et des difficultés qu'ils rencontrent. Cette expression de leur vécu leur permet d'apaiser les tensions accumulées, qui parfois déclenchent le passage à l'acte délinquant. Ainsi, la formation peut être utilisée par les justiciables comme un espace fermé, isolé qui les préserve des préoccupations quotidiennes le temps d'un instant. De plus, lors de la formation, les participants se sentent écoutés.

Ensuite, de nombreux justiciables mettent en avant «**l'apprentissage**» en termes de savoir (connaissances juridiques) et de savoir-être (intégration dans un groupe, maîtrise de l'impulsivité,...) au cours de la formation Prélude.

Le cinquième thème est «**réfléchir**». La formation Prélude, entre autres grâce au partage d'expériences entre pairs, peut être le point de départ d'une réflexion sur soi et son comportement, notamment en ce qui concerne le passage à l'acte délinquant. Cette réflexion peut également porter sur un niveau plus global qui concerne l'ensemble du parcours de vie. Les échanges d'avis et d'expériences entre pairs constituent le miroir du justiciable: ils confrontent l'individu à ses propres comportements et à la réaction sociale que ceux-ci suscitent.

Cette réflexion ainsi que le travail de sensibilisation aux conséquences occasionnées chez sa victime amène certains participants à «**se décentrer d'eux-mêmes**». C'est le sixième thème émergent. Cette prise en considération de l'autre survient, de manière graduelle, à différents niveaux: au niveau groupal, au niveau de l'entourage du justiciable et au niveau des victimes. En effet, la formation en groupe et le cadre imposé par celle-ci amène les participants à entendre et accepter des avis différents des leurs. Le passage de l'auto-centrisme à la prise en compte des avis des membres du groupe Prélude est possible grâce aux liens qui se créent entre les participants et au sentiment d'appartenance qui naît autour de la contrainte. Progressivement, cette prise en considération de l'autre va s'étendre et permettre aux justiciables de prendre conscience des conséquences de la situation tant pour leur l'entourage que pour les victimes.

Ensuite, cette réflexion sur soi peut amener certains participants à ressentir un sentiment d'insatisfaction quant à leur manière d'agir et aux conséquences que celle-ci engendre. Ils manifestent alors une envie «**d'évoluer dans leur comportement**». C'est le septième thème qui ressort de notre analyse. Cette évolution comportementale se manifeste à deux niveaux. Tout d'abord, la contrainte judiciaire et les risques encourus sont vécus comme une épée de Damoclès ce qui freine leur impulsivité première. Ensuite, le processus de remise en question réalisé par les personnes au cours de la formation Prélude permet aux justiciables de prendre conscience de leurs comportements et d'expérimenter d'autres manières de réagir face à la frustration ou la colère.

Le huitième thème est la «(ré)insertion» puisque les justiciables voient la formation comme une alternative qui permet d’être sanctionné par la justice tout en restant en liberté, en maintenant une vie familiale, sociale et professionnelle. Elle amène également certains participants, fortement désinsérés, à reprendre un rythme de vie normal.

Conclusion

En conclusion, notre recherche démontre que la formation Prélude est une peine alternative qui contribue à soutenir le processus de désistance des justiciables. En effet, celle-ci travaille au développement de la responsabilité et de l’empathie; facteurs indispensables dans le processus de désengagement de la délinquance (King, 2013; Maruna, 2001). De plus, elle favorise le maintien du lien social et valorise les ressources et compétences sociales de la personne. La philosophie de la formation Prélude est de considérer le justiciable comme une personne qui ne se limite pas à son délit et de valoriser les ressources et les facettes pro-sociales de l’identité de la personne ce qui soutient la transition d’une identité délinquante à une identité non délinquante; élément essentiel dans le processus de désistance (Laub & Sampson, 2003; Mohammed, 2012; Maruna, 2001). En effet, «*l’abandon de la délinquance peut être facilité lorsque le changement de comportement d’un individu est reconnu par autrui (ici le groupe comprenant les pairs et les formateurs) et lui est renvoyé dans un processus de désétiquetage*» (Trice et Roman, 1970 cité par Mohammed, 2012).

Bibliographie

- King, S. (2013). Transformative agency and desistance from crime. *Criminology & criminal justice*, 13(3), 317-335.
- Laub, J. H., & Sampson, R. J. (2003). Life course desisters? Trajectories of crime among delinquent boys followed to age 70. *Criminology*, 41(3), 555-592.
- Maruna, S. (2001). Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives. American Psychological Association.
- Mohammed, M. (Ed.). (2012). Les sorties de délinquance: théories, méthodes, enquêtes. La Découverte, Paris.
-

L'évolution de la délinquance juvénile enregistrée en Belgique: loin des préjugés et proche du contexte international

par Isabelle RAVIER*

Summary

The analysis of the institutional data available in Belgium concerning juvenile delinquency invites us to rethink its apprehension. Indeed, there has been a downward trend in the number of cases of juvenile criminal records by prosecutor, with some nuances depending on the type of offense. This evolution is part of a general and international movement of «crime drop» enlightened by different hypotheses of understanding presented around four axes illustrated with some Belgian contextual data: the demographic evolution, the contexts of opportunity and the hypothesis of security, changes in lifestyle and finally the functioning of the penal system.

Keywords: juvenile delinquency, crime drop, security hypothesis, police activity

Mots-clés: délinquance juvénile, baisse de la criminalité, hypothèse de la sécurité, activité policière

La peur de la jeunesse est une vieille histoire qui perdure à travers les siècles (Chauvaud et Garnot, 2010), mais une approche à partir de données institutionnelles invite à repenser largement l'appréhension du phénomène de la délinquance juvénile, en Belgique, et plus largement dans d'autres contrées également.

La délinquance juvénile

Deux types de sources de données permettent d'approcher la délinquance juvénile: les données institutionnelles, et les données d'enquêtes, enquêtes de délinquance auto rapportée (Aebi, 2006, 37-41) et enquêtes de victimation (Robert et Zauberman, 2011, 51).

En Belgique, il existe quelques études de délinquance auto rapportée, notamment à travers le suivi du JOP-Monitor (1) par exemple, mais limité à la Communauté flamande, ou l'ISRD (2) dont les données sont limitées à quatre villes belges. Celles-ci présentent des limites évidentes, notamment spatiotemporelles, c'est pourquoi nous nous appuyons ici essentiellement sur des données institutionnelles.

* sociologue et Docteure en criminologie, Professeure en criminologie à l'UCLouvain & Chef de travaux à l'INCC Bruxelles - Belgique.

Données institutionnelles disponibles

Les seules données disponibles portent sur le flux des signalements de faits enregistrés à l'entrée du système de justice pour les mineurs, par les parquets de la jeunesse. Quoique riches, celles-ci comprennent également de nombreuses limites (Ravier, 2015, 4). Elles portent sur des faits «élucidés», pour lesquels un suspect mineur a pu être identifié, et pour lesquels un PV a été dressé. Il faut donc que la police ait eu connaissance de l'infraction, ait élucidé l'affaire et l'ait transmise au parquet. Sans oublier que les affaires signalées aux parquets de la jeunesse sont encore loin de la «vérité judiciaire»: à ce stade de la procédure, il n'est pas (encore) établi que le mineur a effectivement commis les faits et la qualification peut encore être modifiée en cours de procédure. L'évolution du nombre d'affaires enregistrées dépend également de l'évolution des incriminations et des politiques de poursuite. Ainsi, même si l'on sait que la «mesure du vrai niveau de la délinquance équivaldrait à trouver le Saint Graal» (van Dijk, 2009, 18), on peut suivre l'idée d'Aubusson de Cavarlay qui estime que la connaissance de la délinquance même apparente, saisie à l'entrée du système pénal vaut mieux que l'ignorance totale (Aubusson de Cavarlay, 2013, 1).

L'évolution des faits signalés enregistrés au niveau des parquets jeunesse

Nous nous appuyons sur les données de statistiques annuelles (2006-2015) publiées par les analystes statistiques du Collège des Procureurs Généraux des parquets de la jeunesse (3). L'examen de ces données montre une

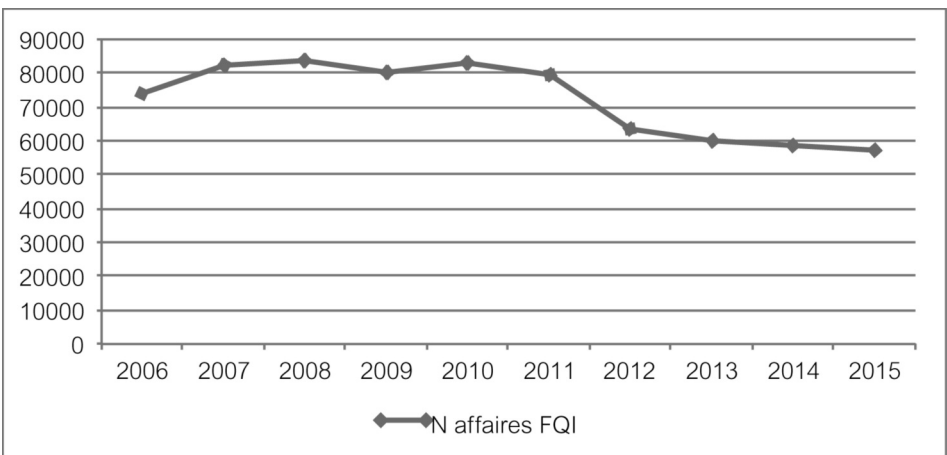


Figure 1: N affaires FQI enregistrées aux parquets jeunesse en Belgique – 2006-2015 (6)

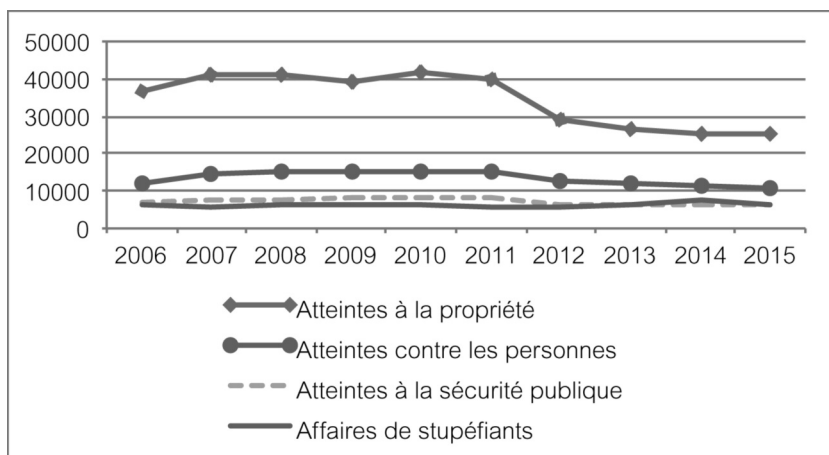


Figure 2: N affaires FQI enregistrées aux parquets jeunesse en Belgique – 2006-2015 (7) par type de faits

diminution globale du nombre d'affaires FQI (4) enregistrées entre 2006 et 2015 (Figure 1). Les chiffres des années 2016 et 2017 montreraient plutôt un tassement de cette tendance à la baisse (5).

Si le volume global des enregistrements d'infraction semble tendre vers une diminution, surtout à partir de 2011, il est probable que l'évolution soit différente en fonction des différents types d'affaires. Les actes répertoriés dans les procès-verbaux font référence à des phénomènes très diversifiés renvoyant à des interactions différenciées entre auteurs, victimes et appareils judiciaires; ils n'ont pas la même visibilité, ne répondent pas aux mêmes logiques de renvoi, aux mêmes réalités sociales... Nous retenons les grandes catégories qui restent proportionnellement assez stables dans le temps: les atteintes à la propriété - vols simples (20 %), vols graves (vols avec violence et vols aggravés) (15-16 %) et destructions, dégradations et incendies (10-12 %)-, les atteintes aux personnes -homicides et tentatives d'homicide (0,1 %), coups et blessures volontaires (15-17 %)-, les atteintes à l'ordre public (10 %) et les affaires relatives aux stupéfiants (7-9 %) (Ravier, 2015, 10). La baisse n'est effectivement pas homogène pour les différents types de faits. Elle concerne surtout les atteintes à la propriété (-30 %) et dans une moindre mesure les atteintes contre les personnes (-10 %) et à la Sécurité publique (- 13 %). Les signalements d'affaires de stupéfiants seraient même plutôt plus souvent enregistrées (+3 %) (Figure 2).

Parmi les atteintes à la propriété, ce sont essentiellement les signalements de vols simples et de vols aggravés (avec armes et menaces) ainsi que de vandalisme qui sont en diminution, ceux des vols avec violence (8) évoluent peu et amorceraient plutôt un mouvement inverse à la hausse pour la dernière année, de même que les signalements de fraude (Figure 3).

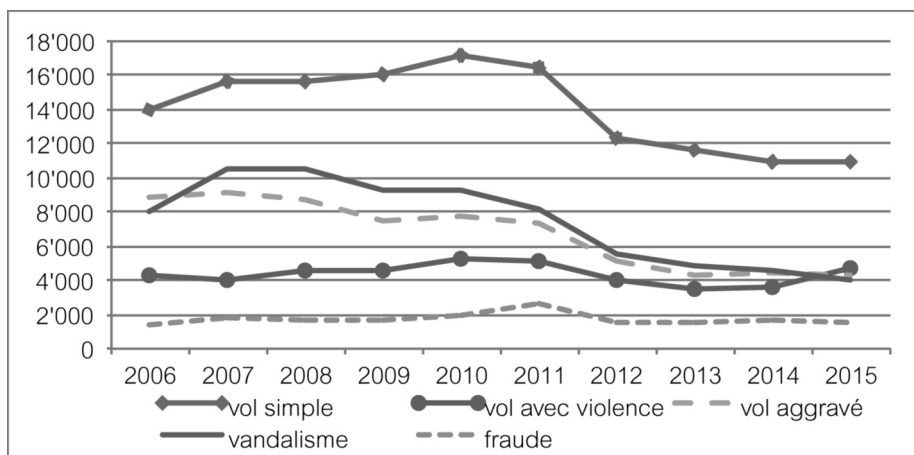


Figure 3: N affaires FQI «atteintes à la propriété» enregistrées aux parquets jeunesse en Belgique – 2006-2015 (9)

Des mineurs plus jeunes?

Les données concernant les mineurs impliqués dans les affaires enregistrées montrent également une diminution du nombre global de mineurs signalés. Et on ne trouve aucun indice qui permettrait d'alimenter l'hypothèse d'un rajeunissement de la délinquance juvénile. La proportion des différentes tranches d'âge reste assez stable dans le temps et la diminution du flux de signalements concerne toutes les catégories d'âge (Figure 4).

Différentes études internationales montrent effectivement un consensus sur la diminution de la criminalité juvénile (Matthews et Minton, 2017, 5) et un déplacement des taux d'arrestation vers un âge plus élevé (Farrell, Laycock et Tilley, 2015, 6).

Quelques hypothèses de compréhension

Cette évolution à la baisse du nombre de mineurs en conflit avec la loi est observée dans de nombreux pays (Ravier, 2015, 6-7), elle fait l'objet d'une abondante littérature traitant du «Crime drop» (12). Le phénomène apparaît assez large et interroge notre appréhension de la délinquance juvénile. Nous nous limiterons ici à l'évocation d'une série de pistes de compréhension, tirées de la littérature criminologique en les organisant autour de quatre axes, illustrés pour certains par quelques données belges.

Evolution démographique

Les modifications de la physionomie des populations modifient la physionomie du crime (Gruszczynska et Heiskanen, 2012, 100). Ainsi, au regard de l'évolu-

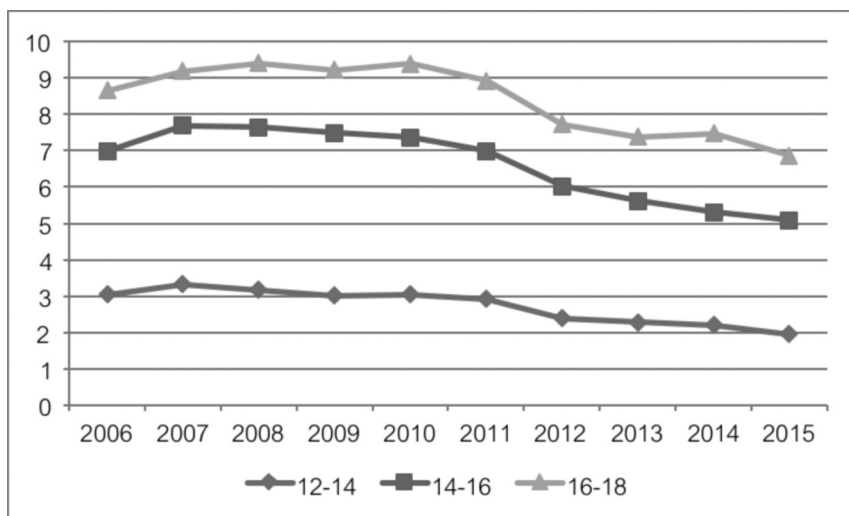


Figure 4: Taux de signalements de mineurs (10) FQI pour 1000 mineurs par tranche d'âge – 2006-2015 (11)

tion de la pyramide des âges, l'on assiste à un vieillissement de l'ensemble de la population. Or il est connu en criminologie que la courbe des âges de la criminalité montre une évolution asymétrique avec une forte proportion de mineurs, un sommet à la fin de l'adolescence et une proportion décroissante à l'approche de la trentaine (Matthews et Minton, 2017, 2). Des études s'intéressant au poids relatif des jeunes dans la criminalité, mesuré par exemple à partir du taux d'arrestation selon l'âge, montrent des taux d'arrestation particulièrement élevés entre 16 et 20 ans (d'Elia, 2009, 2), (Ouimet et Blais, 2002). Un effet démographique plaiderait donc pour une diminution des taux de criminalité juvénile lié au vieillissement de la population.

Nous avons tenté de faire ce que Farrel appelle le «test de l'évidence préliminaire» (Farrell, 2013, 2). Si nous prenons comme indicateur l'évolution de l'indice de vieillissement (13) de la population rapporté à l'évolution du taux d'affaires enregistrées pour 1000 jeunes, il apparaît que la population vieillit dans des proportions moindres que le fléchissement du taux de signalement d'infraction. Si l'hypothèse démographique ne peut totalement être exclue elle ne montre cependant pas de relation évidente et n'est certainement pas à elle seule un élément d'explication, «si elle reste intuitivement attractive, son impact serait limité» (Farrell, 2013, 7).

Les contextes d'opportunité et l'hypothèse de la sécurité

Les cibles attractives se déplacent au gré des évolutions du marché, les «figures du crime» se déplacent en fonction du profit que le «criminel» peut en espérer au moindre coût. Dans le contexte d'évolution géopolitique, les affaires relatives aux stupéfiants resteraient un business intéressant alors que des délits

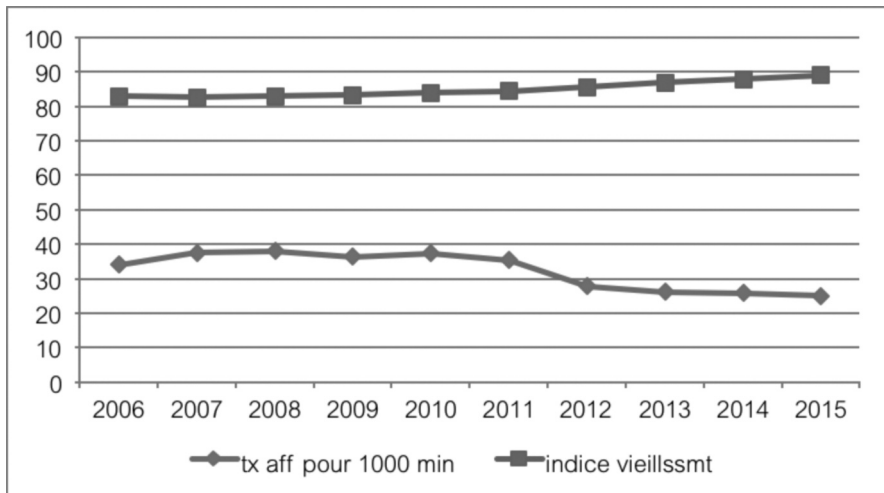


Figure 5: Evolution des taux d'affaires (/1000 mineurs) et des indices de vieillissement – Belgique

plus «classiques» comme le vol deviendraient trop peu rentables (Aebi et Linde, 2010, 266). Par ailleurs, les avancées technologiques ont largement modifié le contexte d'opération des «candidats» délinquants. L'évolution vers une plus grande sécurisation des biens, des logements, des lieux publics, des personnes, notamment par le matériel de surveillance, bouleverse considérablement les opportunités d'entrée dans la délinquance. C'est la thèse de la sécurité selon laquelle l'élément déterminant sous-jacent à une baisse du volume de la criminalité, depuis les années 2000, serait un investissement massif privé dans les mesures de protection contre le crime (van Dijk, 2006, 3 & 17-18). En tant qu'hypothèse générale, cette thèse amène d'autres développements, comme l'hypothèse de l'entrée dans la délinquance découragée (Farrell et al., 2011, 164) et celle de l'effet préventif de la sécurité (Farrell, Laycock et Tilley, 2015, 2). L'évolution de la sécurité serait une hypothèse «clé de voute» (keystone) avec la mise en évidence de l'effet démultiplicateur de la diminution de la criminalité automobile, suite aux technologies de sécurisation, sur d'autres types de criminalité, notamment des infractions impliquant de la violence et nécessitant des déplacements motorisés rapides (Farrell et al., 2011, 165).

On peut également faire l'hypothèse d'un déplacement des opportunités vers des infractions «non conventionnelles» comme la fraude informatique dont le repérage et l'enregistrement sont sans doute encore mal organisés. Il est cependant peu probable qu'il s'agisse simplement d'un déplacement de la criminalité «classique» vers la cybercriminalité. En effet, les bénéfices, les motivations et les ressources nécessaires pour la cybercriminalité sont assez différents du bagage requis pour la criminalité classique. Selon une étude des Nations Unies (2013), le profil des délinquants correspondrait à des individus plus âgés et mieux organisés (cité *in* Farrell, Laycock et Tilley, 2015, 8).

Les modifications dans les habitudes de vie des jeunes

On observe des modifications des comportements des jeunes, des changements dans leurs styles de vie et leurs aspirations (Aebi et Linde, 2010, 273), avec le développement extrêmement rapide et généralisé d'internet (Farrell et al., 2011, 165) qui produirait une série d'effets en termes d'occupation de l'espace public, d'organisation des loisirs, de rapports aux autres, de vision du monde.

Le fonctionnement du système pénal

Une série d'hypothèses s'organisent autour des mouvements de la politique criminelle et de ses institutions. Citons à titre d'exemple les injonctions politiques à l'égard de phénomènes spécifiques (14), l'évolution des pratiques policières, le développement des programmes de prévention, l'avènement de la loi Salduz (15) en Belgique, la place des agences de contrôle social de type «privé» modifiant les processus de renvoi vers le système pénal (Mucchielli, 2013, 7).

Il se pourrait également que le fonctionnement du système pénal produise lui-même une limitation des inputs en fonction des ressources limitées dont il dispose. L'enregistrement deviendrait alors plus sélectif, de même que la propension à porter plainte, «ça ne sert à rien» risque-t-on d'entendre d'un bout à l'autre de la chaîne (victime, policier...) (van Dijk, 2009, 49).

Quelques indicateurs du travail policier en Belgique

La présence policière

Afin d'éclairer un aspect du fonctionnement du système, nous proposons ici une exercise, certes très limité, portant sur les mouvements de la présence policière en utilisant comme indicateur le taux de présence de personnel policier sur l'ensemble du territoire belge. Un taux de présence policière est calculé à partir du nombre d'équivalents temps plein (ETP) de personnel opérationnel «en capacité» (16). La capacité policière présente sur l'ensemble du territoire belge pour 1000 habitants se situe entre 2.6 ETP pour 1000 habitants en 2006 et 2.46 ETP en 2016 (Figure 6). L'évolution est clairement à la diminution de cette capacité même si la moindre présence policière doit être mise en perspective avec une présence renforcée de l'armée depuis les attentats à Paris en janvier 2015.

Ces quelques données montrent que l'hypothèse d'un affaiblissement de la présence policière pouvant éclairer l'évolution à la baisse des signalements d'infractions concernant des mineurs ne peut être écartée.

L'expérience d'une zone de police locale

L'expérience spécifique d'une zone de police en Région de Bruxelles-Capitale (18) nous éclaire également sur l'évolution du contexte d'activité policière dans cette zone. Il est fait état d'une politique locale d'organisation par laquelle la zone a fait le choix de traiter les affaires judiciaires concernant des mineurs dans une section spécialisée disposant d'une équipe étoffée.

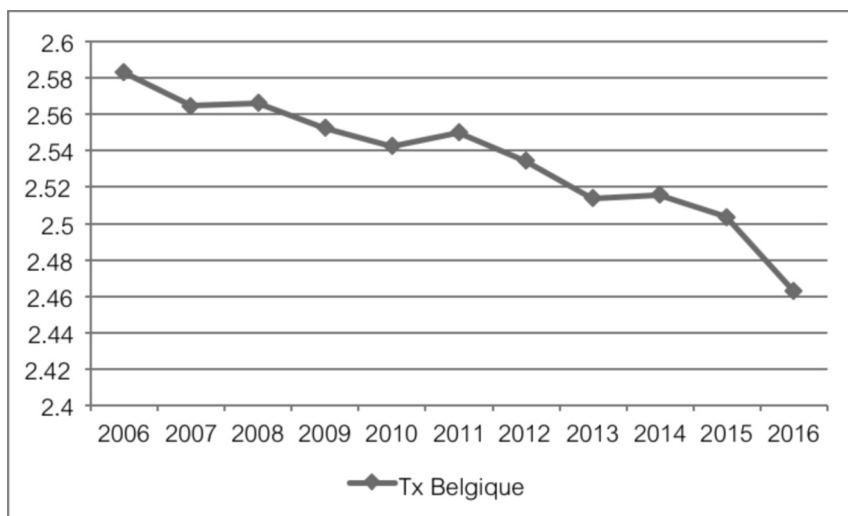


Figure 6: Taux de présence policière (pour 1000 habitants) – Belgique 2006-2016 (17)

Ce choix pourrait soutenir l'hypothèse d'un effet préventif. En effet, «les sorties en patrouille permettent d'aller à la rencontre des jeunes, de repérer où se trouvent les bandes, de prendre connaissance des lieux de rassemblement et de fil en aiguille d'interpeller les jeunes pour consommation de stupéfiants, de dégradations etc... même si les inspecteurs du pool délinquance rencontrent les jeunes «pour de mauvaises raisons», leur présence sur le terrain leur permet de créer des liens, de développer un climat de confiance avec les parents et de faire circuler de nombreuses informations» (19).

Par ailleurs, la zone de police a fait de la lutte contre les vols avec violence l'une de ses priorités, «une section s'est spécialisée dans ce type d'affaires et leur taux d'élucidation s'est considérablement amélioré» (20), ce qui pourrait éclairer une évolution spécifique de ce type de faits.

Et enfin, le déplacement des effectifs en fonction des priorités alimente l'hypothèse d'une diminution des infractions repérées faute d'effectifs disponibles pour suivre les affaires: ainsi, la section «bandes urbaines» a perdu plus de la moitié de ses inspecteurs réaffectés à la section «radicalisme» (21).

Ces quelques indicateurs concernant l'activité policière, au niveau fédéral ou au niveau local n'épuisent évidemment absolument pas les perspectives d'analyse du fonctionnement du système pénal mais montrent l'intérêt de poursuivre dans une meilleure compréhension de son évolution à partir d'une connaissance des politiques et des pratiques des différents acteurs de la chaîne pénale.

Les différentes données présentées permettent d'inscrire l'évolution de la délinquance juvénile enregistrée en Belgique dans le mouvement généralisé

de «Crime drop», éclairé sans doute par de multiples mouvements tant au niveau macro que microsociologique. Pour de nombreux chercheurs, cette évolution serait cependant à comprendre principalement à travers «l'hypothèse générale de la sécurité», la seule à résister aux tests réalisés par Farrel (2013), et intégrant une série d'autres hypothèses comme les théories de l'opportunité, les changements technologiques, les changements dans les modes de vie.

Bibliographie

- Aebi M., 2006, *Comment mesurer la délinquance?*, Armand Colin, Paris, 315 p.
- Aebi M., Linde A., 2010, «Is there a Crime Drop in Western Europe?», *European Journal Crime Policy Research*, 16, p. 251 277.
- Aubusson de Cavarlay B., 2013, «Les mineurs mis en cause selon les statistiques de police», *Questions pénales*, XXXVI.2, p. 1 4.
- Chauvaud F., Garnot B., 2010, «La jeunesse, une vieille peur», *Libération*, 15 octobre 2010.
- Dijk J. van, 2006, «What goes up, comes down: explaining the falling crime rates», *Criminology in Europe, Newsletter of the European Society of Criminology*, 5, 3, p.
- Dijk J. van, 2009, «Approcher la vérité en matière de délinquance. La comparaison des données d'enquête en population générale avec les statistiques de police sur la délinquance enregistrée», dans *Mesurer la délinquance en Europe*, Paris, L'Harmattan, p. 17 55.
- Elia M. d', 2009, «La violence chez les jeunes: un portrait chiffré de la délinquance et de la victimisation», Montréal, Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM).
- Farrell G., 2013, «Five tests for a theory of the crime drop», *Crime Science*, 2, 1, p. 1 8.
- Farrell G., Laycock G., Tilley N., 2015, «Debuts and legacies: the crime drop and the role of adolescence-limited and persistent offending», *Crime Science*, 4, 1, p. 4-16.
- Farrell G., Tseloni A., Mailley J., Tilley N., 2011, «The Crime Drop and the Security Hypothesis», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 48, 2, p. 147 175.
- Gavray C., 2011, «Quels enseignements tirer des données de délinquance auto-révélées?», *Observatoire: Revue d'Action Sociale & Médico-Sociale, num spécial «Vous avez dit «violente» la jeunesse?»*.
- Gruszczynska B., Heiskanen M., 2012, «Trends in Police-recorded Offences», *European Journal Crime Policy Research*, 18, p. 83 102.
- Laan A.M. van der, Blom G., 2014, «Juvenile Crime Monitor 1997-2012, Developments in the number of suspects and criminal offenders from 1997 through 2012 - Summary», *Cahier WODC*, 2014 7, p. 97 100.
- Matthews B., Minton J., 2017, «Rethinking one of criminology's 'brute facts': The age-crime curve and the crime drop in Scotland», *European Journal of Criminology*, p. 1-25.
- Mucchielli L., 2013, «L'évolution de la délinquance des mineurs et de son traitement pénal», *Les Cahiers Dynamiques*, 58, p. 6 17.
- Ouimet M., 2006, *État de la criminalité au Québec en 2004: tendances et problématiques émergentes*, Chicoutimi, J.-M. Tremblay (Classiques des sciences sociales).
- Ouimet M., Blais É., 2002, «L'impact de la démographie sur les tendances de la criminalité au Québec de 1962 à 1999», *Criminologie*, 35, 1, p. 5 23.
- Pleysier S., Cops D., 2013, «Jeugd-delinquentie in self-report studies, Een kritische reflectie vanuit het jeugdonderzoekplatform (JOP)», NICC Studiedag «De wet op de jeugdberscherming in hervorming», Bruxelles, 12 mai 2013.
- Ravier I., 2015, «Les chiffres de la délinquance des mineurs en Belgique», *Justice & sécurité Justitie & Veiligheid*, 2, 16 p.
- Robert P., Zauberman R., 2011, *Mesurer la délinquance*, Paris, Presses de Science Po, 180 p.

Notes

- 1 JeugdOnderzoeksPlatform. Cette plateforme néerlandophone interuniversitaire et interdisciplinaire (VUB, UGent et KULeuven) créée en 2003 réalise des enquêtes répétées sur le contexte de vie des jeunes en Flandres, et notamment sur les comportements rapportés, (Pleysier et Cops, 2013).
- 2 International Self Report Study (Gavray, 2011).
- 3 <http://www.om-mp.be/stat/jeu/f/index.html>.
- 4 Fait qualifié infraction.
- 5 Nous ne les intégrons pas dans la figure car les données 2016 et 2017, transmises sous réserve, ne sont pas encore validées et publiées.
- 6 Source: Banque de données du Collège des Procureurs Généraux – Analystes statistiques
- 7 Source: Banque de données du Collège des PG.
- 8 Voir *infra*, politique de poursuite de certaines zones de police.
- 9 Source: Banque de données du Collège des PG.
- 10 Certaines données éclairent le profil des mineurs, comme celles de l'âge. Elles sont présentées par «mineur unique» (chaque jeune est alors comptabilisé une seule fois par année et par parquet, indépendamment du nombre de fois qu'il apparaît dans une affaire).
- 11 Source: Banque de données du Collège des P.G.
- 12 Voir par exemple (Aebi et Linde, 2010), (Farrell, 2013), (van Dijk, 2006), (van der Laan et Blom, 2014).
- 13 L'indice de vieillissement est «calculé en rapportant le groupe des plus âgés (les personnes de 65 ans et plus) au groupe des plus jeunes (les personnes de moins de 18 ans). Cet indice est exprimé en pourcentage. Il donne le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 18 ans» (Ouimet, 2006, 24).
- 14 Comme une politique de poursuite ciblée à l'égard des vols avec violence, voir *infra*.
- 15 Cette disposition prévoit le droit à l'assistance d'un avocat aux cotés de toute personne interrogée ou entendue par la police.
- 16 Il nous a semblé que le personnel opérationnel "en capacité" était l'indicateur le plus représentatif du nombre de policiers effectivement disponibles sur le terrain. Il s'agit des chiffres correspondant à OPS/CAP dans les tableaux des rapports annuels disponibles sur le site de la police belge: <http://www.stat.policefederale.be/morphologie/>. Il s'agit bien d'un indicateur et non d'une observation de la réalité du terrain.
- 17 Source: rapports annuels Morphologie de la police locale.
- 18 Etude de cas en cours.
- 19 Extrait d'entretien avec un inspecteur principal du pool délinquance des mineurs de la zone de police, février 2017.
- 20 *Ibid.*
- 21 Entretien avec le responsable de la section «bandes urbaines» de la zone de police, février 2017.

Les partenariats public-privé pour la gestion des nouvelles prisons: une divergence d'intérêts au service de l'humanisation de l'institution?

par Yves SEVENANTS*

Summary

This article, written for a paper in the framework of the XVIth Colloquium of the AICLF, looks back at the genesis of the arrival of the private sector in the Belgian penitentiary area. It follows a reflection, nourished by field observations, not only on the real added value of this important change in the management of the prison service, but also on the way in which the negotiation with the companies in charge of construction and the maintenance of new prisons could be skillfully oriented to provide better living and reintegration conditions to prisoners.

Keywords: Prison, privatisation, humanization, detention, partnerships

Mots-clés: prison, privatisation, humanisation, détention, partenariats

Introduction

Depuis plusieurs décennies, une part non négligeable des pays occidentaux est confrontée à un accroissement important de sa population carcérale, notamment en raison de l'adoption par certains états de politiques pénales plus répressives.

Face à la surpopulation pénitentiaire, la solution qui s'impose le plus souvent est la construction de nouvelles prisons. Cela a évidemment un coût non négligeable et difficilement supportable pour des états contraints à des politiques d'austérité rendant plus impopulaire encore toute levée éventuelle d'impôts supplémentaires.

Où trouver l'agent nécessaire dans ce cas? Auprès d'un partenaire mieux armé sur le plan financier: le secteur privé.

Le présent article, présenté lors d'une communication dans le cadre du XVIème Colloque de l'AICLF (Association Internationale des Criminologues de Langue Française), prenant place dans le contexte plus général d'une recherche doctorale relative à l'introduction de logiques managériales privées dans le secteur pénitentiaire belge et son impact potentiel sur le travail et le statut social des détenus, traite brièvement de l'arrivée du secteur privé au sein de l'administration pénitentiaire belge.

Ce mariage de raison économique peut-il, comme certains le prétendent, améliorer sensiblement les conditions de vie des détenus? Ou, au contraire,

* Doctorant en criminologie à l'Université de Liège.

induire une logique purement comptable de gestion de la détention reléguant l'être humain incarcéré au rang de donnée chiffrée parmi d'autres?

L'alliance avec le secteur privé: pour quelles raisons?

En 2006, Group 4 Securicor avait approché le monde politique en ces termes: «*Les récentes évasions de la prison de Dendermonde (1) et les grèves régulières des agents pénitentiaires rappellent à chaque fois la vétusté et le manque de sécurité de nos prisons. Un cercle vicieux dont on ne semble pas pouvoir sortir. Les bénéfices d'un partenariat public-privé dans le domaine de la gestion pénitentiaire sont nombreux pour la collectivité: flexibilité accrue, réponse rapide aux problèmes les plus aigus et maîtrise des coûts.*» (2).

En 2007, le rapport commandé au *Brussels Think Tank* par Herman de Croo, alors Président de la Chambre des Représentants, concluait que «*in fine, l'expérience privée l'emporte d'une manière quasi générale sur celle du secteur public [et que] la prison privée est l'une des solutions et aussi la moins onéreuse pour la collectivité, si l'on en juge sur base des expériences qui ont cours depuis une vingtaine d'années dans les Etats qui ont permis l'installation d'établissements pénitentiaires privés. [...]*»

Dans la majorité des cas, soit la concession de la gestion d'un établissement pénitentiaire existant, soit la construction d'une prison par une société privée, ont répondu malgré quelques 'couacs' à l'intérêt général...» (3).

Des discours assez semblables avaient déjà été entendus une vingtaine d'années plus tôt en France et en Grande-Bretagne.

Lorsqu'Albin Chalandon, Garde des Sceaux français, a présenté son projet de privatisation des établissements pénitentiaires en 1987, il n'hésitait pas à affirmer que l'objectif était de «*créer des prisons d'un nouveau type, qui seront, elles, beaucoup plus favorables à la réinsertion des prisonniers*» (4).

Outre-Manche, l'Adam Smith Institute indiquait pour sa part, dans un rapport de 1984, que la privatisation constituait la solution la plus efficace pour offrir des services pénitentiaires de qualité à moindre coût, et ce grâce à la culture du résultat et de l'efficacité propre au secteur privé (5).

Le 18 avril 2008, le Gouvernement fédéral belge a présenté le Plan Directeur 2008 – 2012 – 2016 «*[visant] à mettre en place des infrastructures pénitentiaires offrant des conditions de détention plus humaines*» (6).

Cette préoccupation n'était pas neuve. Elle était en effet à la base de l'adoption de la *Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus du 12 janvier 2005* (7) qui impose à l'administration pénitentiaire d'offrir au détenu la possibilité d'envisager sereinement sa réinsertion en bénéficiant de la garantie d'être traité humainement, cet objectif ne pouvant être atteint sans passer par la rénovation d'un parc pénitentiaire vieillissant et peu adapté aux exigences actuelles en

matière de détention, notamment au point de vue de l'offre d'activités sportives, socioculturelles, professionnelles ou de formation, ainsi qu'en termes de maintien des relations humaines avec le monde extérieur.

Il fallait en outre trouver des réponses à l'important problème de surpopulation carcérale induite par l'allongement de la durée de la détention et l'augmentation du recours à la détention préventive. Les deux principales mesures décidées furent le développement de la surveillance électronique et la construction de places supplémentaires pour accueillir cet important flux de détenus.

Or, l'Etat belge, contraint à des mesures d'économie drastiques comme la plupart de ses voisins européens, n'était guère en mesure de faire face aux dépenses inhérentes à la construction de nouvelles prisons.

Le gouvernement fédéral fit dès lors le choix du partenariat public-privé, offrant la neutralité par rapport au *Système européen de comptes nationaux et régionaux* et donc une relative absence d'impact sur la dette nationale (8), par le biais de la conclusion de contrats *DBFM* pour «*Design, Build, Finance and Maintenance*» (9).

Dans le cadre de ces partenariats, des consortiums privés sont chargés de la conception et de la construction des nouvelles prisons, ainsi que de la fourniture des services de nettoyage des locaux hors-cellulaire, de la blanchisserie et du catering. L'Etat conserve ses fonctions régaliennes d'exécution des peines et verse au partenaire privé une indemnité annuelle, appelée *indemnité de disponibilité*, permettant aux entreprises groupées en consortiums de réaliser une intéressante opération financière. À l'expiration d'un délai prédéfini contractuellement, l'autorité publique devient propriétaire de l'infrastructure. En Belgique, les contrats PPP relatifs aux nouvelles prisons ont été conclus pour une durée initiale de vingt-cinq ans.

Un système plus efficient et plus propice à la réinsertion?

S'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions quant aux nouvelles prisons *semi-privées* en Belgique, il est toutefois indéniable qu'elles semblent mieux répondre aux exigences de sécurité actuelles et que les conditions de détention paraissent sensiblement meilleures que dans les établissements plus anciens, à tout le moins au niveau du *confort* de vie offert par la modernité des infrastructures (douche et téléphone en cellule, informatisation de certains services tels que les commandes à la cantine, ...).

Des voix s'élèvent cependant déjà pour noircir quelque peu le tableau. On relèvera ainsi ce communiqué de presse du 9 juillet 2014 de la section belge de l'Observatoire International des Prisons (OIP), relatif au projet de construction de la méga-prison de Haren (région bruxelloise) qui dénonce une optique de «*gestion hyper-sécuritaire [où] l'accent est mis sur les aspects de surveillance technique*» et tirant le signal d'alarme quant au fait que «*l'ultra modernisme des conditions de détention lorsqu'il se traduit par des lieux aseptisés, vides de rela-*

tions et de contacts humains peut notamment avoir pour conséquence l'augmentation du taux de suicide» (10).

L'honnêteté intellectuelle implique toutefois de relativiser quelque peu ce constat alarmant.

L'isolement n'est en effet pas l'apanage des nouveaux établissements. Les vieilles prisons, alors qu'elles sont parfois décrites comme plus *conviviales* par certains, enferment de façon plus importante les détenus dans un contexte de surpopulation rendant difficile voire impossible, dans des infrastructures répondant à des préceptes d'un autre âge, l'organisation d'activités de masse (11).

Nos recherches sur le terrain nous ont en outre permis de constater que sécurisation ne rime pas nécessairement avec déshumanisation et isolement. Paradoxalement, une certaine débauche de moyens technologiques de sécurité passive peut en effet faciliter l'instauration d'un régime plus souple, axé sur une forte autonomie de mouvement du détenu, avec un moindre risque d'incidents graves (12).

Au fil des rencontres nouées grâce aux entretiens menés en prison et de nos lectures, nous avons été amenés à constater que, au-delà des visions sociétales des partis au pouvoir, les directions locales gardent une relative liberté de manœuvre en termes de définition du régime de détention applicable dans leurs établissements.

Nous avons ainsi rencontré des directeurs des prisons d'Andenne, Hasselt, Lantin, Louvain-Central, Ruiselede, Saint-Hubert, Beveren et Marche-en-Famenne.

Les établissements ont été sélectionnés sur base de critères de comparaison *en miroir* entre le Nord et le Sud du pays. Il y a ainsi deux prisons (Lantin et Hasselt) abritant à la fois une maison d'arrêt, une maison pour peines et un quartier pour femmes, deux établissements (Saint-Hubert et Ruiselede) initialement dédiés aux formations et au travail et proposant un régime ouvert, Andenne et Louvain-Central hébergeant des hommes condamnés à de longues peines, Beveren et Marche-en-Famenne étant quant à elles deux des prisons les plus récentes du pays, gérées sous la forme du DBFM précédemment décrit.

Le tableau ci-après reprend certains éléments qui permettent de comparer les conditions de détention au sein de ces établissements.

À la lecture de ce relevé loin d'être exhaustif, nous pouvons déduire que les établissements modernes se distinguent surtout par leur plus grand *confort* en cellule. Les détenus y bénéficient en effet de douches et de téléphones individuels, ainsi que d'un système informatique (*Prison Cloud*) leur donnant accès à une série de services (cantines, prises de rendez-vous avec des intervenants, informations sur la vie de la prison, ...). L'infrastructure moderne répond en outre aux exigences actuelles de maintien de relations adéquates avec le monde extérieur, comme en attestent les espaces de visites comprenant notamment des zones spécifiquement aménagées pour les enfants.

À l'inverse, les prisons *traditionnelles* présentent de meilleurs scores de mise à l'emploi des prisonniers. Ceci est notamment dû au fait que, dans les prisons

<i>Critères</i>	<i>Régime</i>	<i>Douche + téléphone + intranet en cellule</i>	<i>Pourcentage estimé de détenus mis au travail*</i>	<i>Offre de formations qualifiantes dans le cadre du travail proposé en détention**</i>	<i>Surpopulation</i>	<i>Infrastructure adaptée pour l'accueil des familles</i>
Prisons						
Andenne	Fermé	Non	45 %	Non	Non	Non
Beveren	Fermé	Oui	25 %	Non	Non	Oui
Hasselt	Fermé	Non	30 %	Non	Oui	Oui
Lantin	Fermé (1)	Non	30 %	Non	Oui	Non
Louvain-C.	Semi-ouvert (2)	Non	35 %	Oui	Oui	Non
Marche-en-F.	Semi-ouvert (2)	Oui	25 %	Oui	Non	Oui
Ruislede	Ouvert	Non	55 %	Non	Non	Non
St Hubert	Ouvert	Non	55 %	Non	Non	Non

*Estimations fournies par les directions locales en l'absence de statistiques récentes pouvant être transmises par l'Administration

**Avec attestation de réussite délivrée par un organisme de formation reconnu. Certaines prisons en ont proposé, mais n'en offrent plus actuellement (le plus souvent en raison de l'absence de partenaire extérieur susceptible de proposer un tel service)

(1) Certaines sections pour condamnés offrent un régime *portes ouvertes*

(2) Un mur d'enceinte entoure la prison et les mouvements des détenus sont contrôlés, mais ceux-ci bénéficient d'une certaine autonomie de mouvement à l'intérieur d'un périmètre défini, plus ou moins large selon les établissements

en DBFM, le secteur privé assure l'essentiel de la maintenance, rôle attribué à des détenus dans les anciennes prisons.

Il est également intéressant de noter les disparités présentes entre prisons du même type, essentiellement au double point de vue du régime appliqué et de la possibilité d'obtenir une qualification professionnelle par le biais du travail. Les établissements de Louvain et Marche-en-Famenne (le premier étant le plus ancien de la liste!) se démarquent ainsi dans ces domaines.

À Louvain, le travail en atelier et en cuisine donne droit à un certificat d'aptitude délivré par un organisme de formation, œuvrant en outre au *placement* des détenus concernés dans des entreprises locales en tant que stagiaires à l'issue de leur détention.

À Marche-en-Famenne, c'est une collaboration tripartite entre la Régie du Travail Pénitentiaire, l'école de promotion sociale de la ville et Sodexo (13) qui permet l'organisation de formations qualifiantes en cuisine.

Conclusion

Que retenir de ce qui précède?

Il semble tout d'abord qu'au-delà des paroles humanistes qui peuvent transparaître dans le discours des responsables politiques ayant amorcé le virage de la privatisation partielle des prisons, les logiques sécuritaires et de réduction des coûts (du moins à court-terme) sont les principaux moteurs de ce changement essentiel dans le paysage pénitentiaire belge.

Il est ensuite intéressant de relever que nos premiers éléments d'analyse ne permettent pas de mettre en évidence la supériorité d'un modèle par rapport à

l'autre. Certes, les conditions matérielles sont réunies dans les nouveaux établissements pour offrir, en apparence, une détention plus humaine. Mais cela est-il vraiment suffisant pour remettre dans le droit chemin des individus en marge de la société?

À la lumière des éléments collectés au cours de nos premiers mois de recherches, les disparités relevées entre prisons a priori semblables démontrent plutôt que ce qui importe n'est pas seulement le modèle de gestion choisi, mais bien ce que l'on en fait.

Tout paraît être une question de vision de la part de la direction locale et de la capacité de celle-ci à faire vivre son projet d'institution, en négociant habilement les conditions propices à la mise en œuvre de celui-ci et en s'entourant des bons partenaires.

Nous l'avons vu précédemment, deux établissements que tout semble opposer ont réussi à donner une véritable plus-value au travail en détention en l'associant à des formations qualifiantes proposées par des partenaires externes à la prison, démontrant ainsi à suffisance que l'envie de donner un sens à la détention, et de penser au-delà de cette période, est indispensable si l'on veut donner à la prison un rôle de (re)construction de l'individu.

L'implication du secteur privé dans le monde carcéral peut être une excellente chose, pour autant que l'Etat, dans le cadre des négociations contractuelles, ne laisse pas de côté la nécessaire réflexion sur la réinsertion sociale des personnes incarcérées. Les entreprises qui postulent pour l'obtention des marchés de construction et de gestion partielle des prisons disposent d'une expertise indéniable en matière d'élaboration d'infrastructures adaptées au travail, aux formations et aux rencontres entre les humains. L'aspect infrastructuel n'est cependant pas le seul à privilégier. Il convient d'aller plus avant dans la réflexion et oser mettre sur la table des conditions relatives à des partenariats public-privé englobant plus largement la sphère de la réhabilitation socioprofessionnelle, notamment par le biais de conventions de formation en entreprise ou par un apport technologique à destination des détenus encore plus étendu, permettant de faciliter les contacts avec l'extérieur et ouvrant de nouvelles perspectives en termes d'apprentissage. Le partenaire privé ne serait certainement pas perdant financièrement et pourrait par la suite engager des prisonniers libérés déjà formés.

La prison moderne doit en effet être résolument tournée vers le monde extérieur si l'on veut que les éléments qui sont temporairement écartés de celui-ci puissent le réintégrer en ayant en main de vraies opportunités de réinsertion.

Nous n'avons évoqué ici que quelques pistes de réflexion. Le concept est encore relativement neuf et tout est encore imaginable pour en faire un système dont chacun ressort gagnant...

Bibliographie

ANDREANI T., *La privatisation des services publics est une privatisation de la démocratie*, Actuel Marx 2003/2 (n°34), p. 43-62.

- BARDOU J-C., *La notion de «droit des usagers» a-t-elle un avenir en France?*, Empan 2006/4 (n°64), p. 23-27.
- Brussels Think Tank, *Rapport sur les prisons privées, établi à la requête du Président de la Chambre des Représentants*, Bruxelles, 6 avril 2007.
- GUILBAUD F., *La privatisation des prisons. Entre marché et «dogme» sécuritaire*, in *Prisons sous tensions*, Champ Social, Nîmes, 2011, p. 189-220.
- Howard League for Penal Reform, *Doncaster: A new but failing private prison*, <http://www.howardleague.org/news/doncasterinspection2016/>
- KNIGHT V. & VAN DE STEENE S., *The capacity and capability of digital innovation in prisons: towards smart prisons*, *Advancing Corrections, Journal of the International Corrections and Prisons Association*, Edition #4, 2017.
- LE VAY J., *Competition for prisons. Public or Private?*, Policy Press, Bristol, 2015.
- Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus du 12 janvier 2005.
- MARLIERE P., *Le public au service du privé. Mondialisation néo-libérale et privatisation des services publics en Grande-Bretagne*, *Les temps modernes* 2001/4 (n°615-616), p. 347-370.
- MONNET E., *Chronique locale de l'implantation d'un établissement pénitentiaire géré en Partenariat Public-Privé. Le centre de détention d Roanne*, Mémoire de Séminaire sous la direction de PINSON G., Université de Lyon Université Lumière Lyon 2, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, 2011.
- NAFTALI P., *La prison vaut-elle le coût? Le marché des établissements pénitentiaires: de l'efficacité à revendre*, http://dev.ulb.ac.be/droitpublic/fileadmin/telecharger/theme_3/contributions/NAFTALI-3.pdf
- Observatoire International des Prisons, Section belge, *Le projet de prison à Haren: il est moins une pour penser l'alternative!*, Communiqué de presse, 9 juillet 2014, <http://oipbelgique.be/fr/?p=176>
- PANCHAMIA N., *Competition in prisons*, Institute for Government, p. 2, <https://www.institute-for-government.org.uk/sites/default/files/publications/Prisons%20briefing%20final.pdf>
- POZEN D., *Managing a Correctional Marketplace: Prisons Privatisation in the United States and the United Kingdom*, *Journal of Law and Politics*, Vol. XIX. No. 253, pp. 253-282.
- RAMBAUD G., *Le travail en prison. Enquête sur le business carcéral*, Autrement, Paris, 2010.
- RAVEAUD G., *Comment penser les services publics dans le cadre de l'Union Européenne? En partant de l'analyse de Philippe Herzog (confrontations)*, *Terrains & Travaux* 2005/1 (n°8), p. 134-151.
- REUTER A., *Les partenariats public-privé: une bonne idée pour stimuler l'investissement public?*, Institut Emile Vandervelde, Bruxelles, Mai 2018.
- REY-LEFEBVRE I., *Prisons en partenariats public-privé: pas d'économies, mais un meilleur service*, *Le Monde*, 23 janvier 2012.
- SALLE G., *Etat de droit, Etat gestionnaire. Retour sur la «privatisation» des prisons françaises*, *Champ pénal / Penal field* (en ligne), Vol. III, 2006. <http://journals.openedition.org/champ-penal/601>
- SAMAIN V., *Prisons: silence on entasse!*, Institut Emile Vandervelde, Bruxelles, 2011.
- SERON V., *La Loi de Principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus: vers la fin d'un non-droit?*, *Journal des Tribunaux*, 30 septembre 2006, p. 553 – 562.
- SPF JUSTICE, *Construction de nouvelles prisons Attribution et passation définitive du contrat des consortiums*, https://justice.belgium.be/fr/nouvelles/communiques_de_presse/news_pers_2011-06-16_1
- VAN ZYL SMIT D. & DUNKEL F., *Imprisonment Today and Tomorrow. International Perspectives on Prisoners' Rights and Prison Conditions*, Kluwer Law International, The Hague, 2001.

Notes

- 1 28 détenus avaient réussi à s'évader ensemble en août 2006.
 - 2 Edition Quater n° 30 de nov. – déc. 2006 de Group 4 Securicor, Bruxelles. Cité par NAFTALI P., *La prison vaut-elle le coût? Le marché des établissements pénitentiaires: de l'efficacité à revendre*, http://dev.ulb.ac.be/droitpublic/fileadmin/telecharger/theme_3/contributions/NAFTA-LI-3.pdf, p. 1.
 - 3 Brussels Think Tank, *Rapport sur les prisons privées, établi à la requête du Président de la Chambre des Représentants*, Bruxelles, 6 avril 2007.
 - 4 Cité par SALLE G., *Etat de droit, Etat gestionnaire*, Champ pénal / Penal field [En ligne], Vol. III | 2006, p. 8.
<http://champhenal.revues.org/601>
 - 5 POZEN D., *Managing a Correctional Marketplace: Prisons Privatisation in the United States and the United Kingdom*, Journal of Law and Politics, Vol. XIX. No. 253, p. 264, cité par PANCHAMIA N., *Competition in prisons*, Institute for Government, p. 2, <https://www.instituteforgovernment.org.uk/sites/default/files/publications/Prisons%20briefing%20final.pdf>
 - 6 SPF JUSTICE, *Construction de nouvelles prisons Attribution et passation définitive du contrat des consortiums*,
https://justice.belgium.be/fr/nouvelles/communiques_de_presse/news_pers_2011-06-16_1
 - 7 Disponible via le site <http://www.moniteur.be>
 - 8 Question écrite n° 6-39 de Lode Vereeck (Open Vld) du 23 octobre 2014 au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments,
<http://www.senate.be>
 - 9 SPF JUSTICE, *Construction de nouvelles prisons Attribution et passation définitive du contrat des consortiums*,
https://justice.belgium.be/fr/nouvelles/communiques_de_presse/news_pers_2011-06-16_1
 - 10 Observatoire International des Prisons, Section belge, *Le projet de prison à Haren: il est moins une pour penser l'alternative!*, Communiqué de presse, 9 juillet 2014,
<http://oipbelgique.be/fr/?p=176>
 - 11 À la Maison d'arrêt de la prison de Lantin, complexe pénitentiaire le plus peuplé de Belgique, les détenus ne bénéficiant pas d'un emploi (la grande majorité de la population) passent en moyenne plus de vingt heures par jour en cellule.
 - 12 C'est ainsi le cas en Belgique de la nouvelle prison de Marche-en-Famenne, où la direction locale a fait le choix de proposer un régime de détention «portes ouvertes», dans le cadre duquel les détenus disposent d'une relative autonomie de mouvement et où les contacts sociaux sont de facto plus importants que dans les régimes totalement fermés.
 - 13 Sodexo est la société qui assure le catering, l'entretien d'une partie des bâtiments et la blanchisserie à la prison de Marche-en-Famenne.
-

Différence de genre et violences conjugales. A contrepied du paradigme féministe, une analyse de la criminalisation des femmes

par **Charlotte VANNESTE***

Summary

Intimate partner violence (IPV) is unique among the types of criminal cases referred to the criminal justice system, both in the history of how it came to be recognised as a problem, and in the special role of mobilisation by feminists who steered this evolution and emergence. IPV seems to be fundamentally structured by gender differences and deeply stamped by a feminist interpretation.

This article first highlights the arguments lending scientific legitimacy to the feminist approach. It then discusses its potential wayward tendencies, especially those that accentuate the gender aspect in intimate partner violence, marked by the victimisation of women and penalisation of men.

In a counterpoint to the feminist interpretation, the article then analyses the criminalisation of women on the basis of statistical data on people suspected of IPV and referred to Belgian prosecutors in 2010. The data indicate that legal treatment is unequal depending on gender. This finding completes and also complicates the identification of possible wayward tendencies in the feminist paradigm. The resulting observation is highly modulated by a situation of reciprocal violence.

Keywords: intimate partner violence, feminism, gender approach, criminalization

Mots-clés: violences conjugales, féminisme, approche de genre, criminalisation

Les violences conjugales: un champ structuré par la différence de genre

Les violences conjugales occupent une position toute particulière parmi l'ensemble des contentieux soumis à la justice, ceci tant au niveau de l'historique de leur prise en compte en tant que problème qu'au niveau du facteur particulier qui a présidé à cette émergence.

Si elles ne sont pas absentes du flux des affaires renvoyées jusqu'alors vers la justice, ce n'est qu'au terme d'un long processus historique entamé dans les années 1970 que les violences entre partenaires sont progressivement sorties de l'invisibilité et de l'arbitraire de la sphère privée, ont été mises à l'agenda politique de nombreuses démocraties occidentales, et ont été explicitement inscrites dans les priorités de politique criminelle. Que ce problème ait été construit assez récemment à l'échelle de l'histoire ne signifie pas bien sûr qu'il n'existait pas en tant que réalité sociale et le fait que les acteurs du passé

* Maître de recherches à l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie et chargée de cours à l'Université de Liège (Belgique).

n'aient pas appréhendé ces violences comme une catégorie propre ne signifie pas non plus qu'ils ne s'en sont aucunement souciés. Les acteurs de la justice ont, à l'ombre du droit, fait exister ces cas et trouvé des arguments pour fonder leur intervention, même si ce le fut de façon restreinte (Vanneau, 2016).

Le facteur qui a déterminé l'émergence et la construction de ce champ particulier des politiques publiques a clairement été identifié dans la littérature scientifique comme étant la mobilisation féministe. Il s'agit donc d'un des rares cas où l'action militante a joué un rôle primordial dans la définition de politiques criminelles spécifiques. Entre autres recherches qui ont confirmé ce rôle, celle de Htun et Weldon (2012) est particulièrement convaincante: leur analyse comparative des politiques développées dans septante pays de 1975 à 2005 montre que l'activisme féministe est, parmi les facteurs potentiels, celui qui explique le mieux les différences ou décalages dans le temps existant entre pays sur le plan de la mise en place de politiques de lutte contre les violences conjugales, alors essentiellement conçues comme des violences faites aux femmes. L'action militante joue ainsi un rôle plus important que la représentation des partis de gauche, le nombre de femmes parmi les législateurs, ou encore la richesse nationale du pays.

Dans ce long processus historique, l'incidence déterminante de la mobilisation féministe n'est plus à démontrer: la différence de genre a ainsi d'emblée structuré ce champ et puissamment pesé sur la construction des politiques publiques développées en la matière.

Lecture féministe: quelle légitimité?

Dans la mesure où cette grille de lecture militante a profondément marqué de son empreinte la façon d'appréhender le phénomène, la question de sa légitimité et de sa pertinence d'un point de vue scientifique peut raisonnablement être posée. Une lecture uniquement féministe et/ou idéologique peut-elle rencontrer les exigences propres à une analyse scientifique? Peut-elle être scientifiquement légitime alors que le point de départ est un point de vue partisan?

Même s'il s'agit d'une voie apparemment paradoxale pour aboutir à une connaissance objective la réflexion épistémologique amène à considérer non seulement comme légitime mais comme étant de surcroît d'un apport scientifique nouveau, une approche marquée par un regard partisan dans la mesure où elle adopte le point de vue de celui ou celle se trouvant dans la situation la plus désavantageuse. Une des premières justifications théoriques de ce type d'approche trouve ses assises dans la *Phénoménologie de l'esprit de Hegel* (1807), lorsqu'il expose la dialectique de la domination et de la servitude dans les rapports entre maître et esclave (Pires, 1997). Adopter le point de vue de l'esclave, c'est certes un biais mais c'est d'abord un biais anti-biais, une forme de vaccin dont l'effet correcteur est nécessaire pour faire contrepoids à une autre biais résultant de la perspective du dominant dont l'intérêt et le conditionnement social amènent à masquer et à justifier la situation d'oppression.

Cette approche constitue dans ce sens un modèle de recherche de la vérité légitime et bénéfique.

L'approche féministe, certes idéologique, n'est donc pas par essence contradictoire avec la démarche scientifique. Elle a permis de mettre en lumière des effets structurels qui sans elle seraient restés dans l'ombre ou du moins le seraient restés plus longtemps. L'on reconnaît ainsi qu'elle a permis d'opérer un renversement salutaire: des phénomènes qui autrefois étaient perçus comme isolés, masqués derrière le voile protecteur de la sphère du privé, apparaissent depuis comme des symptômes de rapports structurels d'inégalités et d'oppression de genre. La mise à jour de fondements socioéconomiques de la violence conjugale a posé comme une évidence la nécessité, pour l'éliminer, de s'attaquer à la structure patriarcale de nos sociétés (Parent, Coderre, 2004).

Possibles dérives de l'approche féministe

Toute médaille a toutefois son revers et, en l'occurrence, la force même de l'approche féministe, son ancrage militant et partisan, peut aussi constituer sa faiblesse. Son ancrage dans une cause, celle des femmes, l'expose de façon plus importante que ce n'est le cas pour les approches idéologiquement neutres à un risque d'instrumentalisation de la connaissance au bénéfice exclusif de la défense de la cause. Le risque devient patent quand les «lunettes de genre» se transforment en «oeillères», occultant toute autre perspective ou point de vue pertinent.

La littérature scientifique a identifié quelques possibles dérives. (1) Les criminologues critiques ont attiré l'attention sur les effets pervers de la criminalisation croissante des violences conjugales, auxquels ces dernières n'échappent pas, au même titre que les autres contentieux (Robinson, 2015). (2) Les écrits sont nombreux qui dénoncent la mise sous le boisseau des violences dont un homme peut être victime de la part de sa partenaire, ou des violences survenant dans un couple de même sexe (Jaillot, Vanneste, 2017). (3) La réduction de la relation entre conjoints hétérosexuels à un rapport d'oppression est également dénoncée de même que (4) le regroupement de toutes les femmes sous la catégorie globalisante de victime (Parent, Coderre, 2004), instaurant une profonde sexualisation des violences conjugales où triomphe la victimisation du féminin et la pénalisation du masculin (Vanneau, 2016).

C'est cette dernière dérive (4) qui sera questionnée dans cet article, en prenant le contrepied des démarches les plus fréquemment développées – dans la lignée du paradigme féministe – pour se focaliser ici sur la *criminalisation des femmes* auteures de violences conjugales. Les données analysées dans le cadre d'une recherche à portée plus générale (Vanneste, 2016) offrent une opportunité rare, sur une base hautement représentative – le suivi de près de 40.000 prévenus signalés aux parquets belges durant l'année 2010 pour au moins un fait de violence conjugale – d'examiner ce qu'il en est de cette criminalisation.

Violences conjugales et criminalisation féminine: quelques résultats de recherche

Genre, réciprocité de la violence et traitement judiciaire

Dans le débat de chiffres qui oppose le paradigme féministe à celui de la «Family Violence» plaidant respectivement pour une asymétrie ou une symétrie de genre dans la perpétration des violences conjugales, la typologie de Johnson (1995) fait figure de voie médiane susceptible de réconcilier les positions. Celle-ci ne nie pas l'existence de la violence féminine mais la cantonne dans le groupe des violences situationnelles et lui réserve plus spécifiquement la catégorie de la «résistance violente» surgissant dans un contexte défensif. Il est dès lors pertinent de tenir compte du facteur relatif à l'existence d'une violence réciproque pour identifier d'éventuels traitements différenciés en fonction du genre.

Les données retenues

Un code spécifique créé en 2006 dans l'application informatique des parquets correctionnels permet d'identifier la survenance d'un fait - dont la nature est par ailleurs précisée via *un code de prévention* - dans un contexte de violence conjugale. Aucun code ne permet d'identifier directement les situations de violence réciproque, mais le fait que deux prévenus soient impliqués dans une même affaire permet de déduire avec une probabilité importante qu'il s'agit alors de telles situations (1). Pour accroître cette probabilité, seules sont retenues pour cette analyse secondaire les situations dans lesquelles au maximum deux prévenus, et de sexes différents, sont impliqués dans une même affaire (2). Les processus de criminalisation pourront ainsi être observés en fonction de catégories présentant sur ce plan une homogénéité.

Les 33710 prévenus ainsi retenus (soit 85 % de la cohorte), se répartissent en quatre catégories.

Le dénombrement souligne comme attendu la prédominance du groupe A. La proportion de femmes (seules) auteures de violences conjugales (B) est bien plus faible que la proportion d'hommes dans une situation similaire, mais elle n'est tou-

	Catégories genre - réciprocité	Nombre	%	%
A	Les hommes seuls prévenus dans la ou les affaires de violence conjugale qui les concernent	24631	73%	82%
B	Les femmes seules prévenues dans la ou les affaires de violence conjugale qui les concernent	5513	16%	18%
C	Les hommes toujours prévenus en même temps qu'une femme dans la ou les affaires de violence conjugale qui les concernent	1426	4.2%	100%
D	Les femmes toujours prévenues en même temps qu'un homme dans la ou les affaires de violence conjugale qui les concernent	2140	6.3%	
	Total	33710	100%	

Tableau 1

tefois pas insignifiante et met donc certainement à mal le regroupement de toutes les femmes sous la catégorie globalisante de victime. Si l'on exclut toutes situations de réciprocité, les femmes sont ainsi présumées auteurs dans 18 % des cas (3).

Evaluation de l'existence d'une infraction

Pour 31 % de l'ensemble des prévenus signalés au parquet pour violence conjugale, la justice ne considère à aucun moment qu'une infraction est établie. Deux cas de figure, qui peuvent se cumuler, rencontrent cette condition. Soit la situation a été signalée dans le cadre d'un différend familial sans constat d'infraction (4), soit il y a (toujours) eu un classement sans suite de l'affaire motivé par l'absence d'infraction ou des charges insuffisantes.

Le tableau 2 met en évidence une proportion nettement plus importante de violences conjugales considérées comme établies dans le cas où le seul prévenu signalé est un homme (A). Dans les situations où il est fait état de violences réciproques, cette proportion est moindre, et elle la plus faible quand le seul prévenu est une femme (B). Ces différences peuvent renvoyer à des différences au niveau des caractéristiques objectives (gravité, dommages, ...) mais elles peuvent également, alors que le huis clos conjugal rend d'une façon générale très difficile la tâche d'appréciation, renvoyer à des divergences au niveau du regard porté par la justice dans chacun de ces cas de figure. Le stéréotype de la femme battue, prédominant dans la grille de lecture féministe, pourrait ainsi influencer les représentations des acteurs judiciaires et les amener à prendre plus au sérieux la situation emblématique de la femme victime de la violence de l'homme que les situations de violence réciproque, et surtout de violence perpétrée par une femme.

	Infraction établie				Total
	non		oui		
A	5981	24%	18650	76%	24631
B	2906	53%	2607	47%	5513
C	563	39%	863	61%	1426
D	842	39%	1298	61%	2140
	10292	31%	23418	69%	33710

Tableau 2

L'examen des situations où une infraction est considérée comme établie permet de nuancer cette analyse. Le tableau 3 dénombre pour chaque groupe, les cas où les violences conjugales font état de coups et blessures volontaires, d'atteintes à la vie privée, de menaces, d'abus sexuels ou d'homicides ou tentatives d'homicide, ces différentes préventions pouvant être cumulées.

Les préventions indicatives d'une violence physique apparaissent moins fréquemment si l'auteur (unique) est une femme (B) que si l'on s'agit d'un homme (A). Les atteintes à la vie privée sont un peu plus fréquentes dans ce groupe (B) mais globalement le cumul des types de préventions est alors moins important. Ce constat précise et relativise l'hypothèse formulée *supra* d'une considération moindre du sérieux de la violence féminine, puisque la violence non physique justifie plus fréquemment à elle-seule sa prise en compte.

	A		B		C		D		Total	
Coups et blessures	14053	77%	1341	54%	730	87%	1111	89%	17235	75%
Atteintes vie privée	4623	25%	742	30%	49	6%	65	5%	5479	24%
Menaces	4647	25%	473	19%	53	6%	82	7%	5255	23%
Abus sexuels	337	1,8%	9	0,4%	0	0,0%	0	0%	346	1,5%
Homicides/tentatives	106	0,6%	26	1,0%	0	0,0%	5	0%	137	0,6%
	18285	100%	2499	100%	840	100%	1252	100%	22876	100%

Tableau 3

L'intérêt d'une identification des situations où la violence est toujours réciproque apparaît clairement. La violence physique prédomine en effet nettement dans ces cas de figure (C et D), au détriment d'autres types de prévention laissant supposer que, lorsqu'elle est mutuelle, il faut que la violence soit physique pour être considérée.

Les interventions judiciaires

L'analyse des interventions judiciaires dans ces différents cas de figure (tableau 4) laisse à voir une réponse clairement plus répressive dans les situations où le (seul) prévenu pour violences conjugales est un homme (A). Le cas type, emblématique dans la perspective féministe, est donc également celui qui est plus lourdement que les autres sanctionné par les acteurs du judiciaire.

Si l'absence de suites judiciaires est globalement importante (70 %), elle l'est davantage lorsque les auteurs sont des femmes ou lorsqu'il est question d'une violence réciproque. Les hommes sont plus fréquemment orientés vers une médiation pénale, mais ils sont surtout proportionnellement plus souvent mis sous mandat d'arrêt, renvoyés vers le tribunal, jugés et condamnés.

La réciprocité de la violence module nettement le constat: elle réduit fortement la réaction judiciaire et surtout le recours aux réponses les plus répressives, et ceci d'autant plus à l'égard de l'auteur masculin. Ce constat est surprenant dans la mesure où les violences physiques sont également davantage présentes dans ces cas de figure. Tout se passe comme si la réciprocité venait diluer la responsabilité ou renvoyer la situation dans le domaine d'un «conflit à régler en privé».

La violence physique étant moins présente dans le cas de figure B, il est utile de reproduire cet examen comparatif en ne retenant que les situations qui en font état (tableau 5). Les résultats, très comparables, confortent les conclusions en

	A		B		C		D		Total	
Absence de suite	1230		205		734		100		1609	
	4	67%	7	82%			0	80%	5	70%
Médiation pénale	1421	8%	103	4%	31	4%	63	5%	1618	7%
Mandat d'arrêt	683	4%	18	0,7%	3	0,4%	2	0,2%	706	3%
Renvoi tribunal	3531	19%	204	8%	31	4%	107	9%	3873	17%
Jugement	2993	16%	149	6%	20	2%	31	2%	3193	14%
Condamnation	2389	13%	82	3%	12	1,4%	15	1,2%	2498	11%
	1828	100	249	100	840	100	125	100	2287	100
	5	%	9	%		%	2	%	6	%

Tableau 4

	A		B		C		D		Total	
Absence de suite	8824	63%	1086	81%	631	86%	881	79%	11422	66%
Médiation pénale	1310	9%	74	6%	29	4%	58	5%	1471	9%
Mandat d'arrêt	614	4%	9	0,7%	3	0,4%	1	0,1%	627	4%
Renvoi tribunal	3169	23%	109	8%	29	4%	98	9%	3405	20%
Jugement	2714	19%	82	6%	19	3%	26	2%	2841	16%
Condamnation	2181	16%	51	4%	11	2%	11	1,0%	2254	13%
	14053	100%	1341	100%	730	100%	1111	100%	17235	100%

Tableau 5

soulignant que le traitement différentiel ne s'explique pas par une occurrence plus faible de violence physique.

Une analyse de régression logistique effectuée portant sur les seuls groupes A et B, et incluant toutes les variables statistiquement disponibles renforce les conclusions. Les résultats indiquent en effet que «toutes choses étant égales par ailleurs», la probabilité d'une absence de suites judiciaires est 1,7 fois plus élevée quand l'auteur est une femme, et celle d'une condamnation 0,37 moins élevée (5).

En conclusion

Au terme de cette réflexion sur les possibles dérives d'une lecture féministe des violences conjugales, les résultats de recherche présentés dans cet article confirment tout d'abord que la mise en cause du regroupement de toutes les femmes sous la catégorie globalisante de victime se justifie statistiquement par la proportion non négligeable de femmes renvoyées vers la justice comme auteures de tels faits.

Ils mettent de surcroît en évidence une autre dérive potentielle qui touche à la criminalisation différentielle de ces situations en fonction du genre. Une inégalité de traitement est en effet constatée, favorable à la femme présumée auteure, l'homme faisant l'objet de mesures plus répressives. Le résultat est cependant fortement modulé l'existence d'une situation de violence réciproque.

Abstraction faite de tout jugement sur la pertinence des réponses répressives (6), ce constat mérite d'être ajouté au débat.

Bibliographie

- Jaillet M., Vanneste C., 2017, Violence entre partenaires et victimisation masculine: d'une réalité cachée au 'parcours du combattant' personnel, social et institutionnel, *Revue de la Faculté de Droit de l'Université de Liège*, 2017, 267-303.
- Johnson M.P., 1995, Patriarchal terrorism and common couple violence: two forms of violence against women, *Journal of Marriage and Family*, 57, 2, 283-294.
- Parent C., Coderre C., 2004, Paradoxes des théories féministes sur la violence contre les conjointes, *La Revue Nouvelle*, 11, 36-45.

- Pires A., 1997, De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales in Poupart, Deslauriers, Groulx, Lapperrière, Mayer, Pires, *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin, 3-54.
- Robinson A.L., 2015, Pie in the sky? The use of criminal justice policies and practices for intimate partner violence, in Johnson H., Fisher S.B., Jaquier V. (Ed), *Critical issues on violence against women. International perspectives and promising strategies*, Routledge, Crime and Justice, London and New York, 66-76.
- Vanneste C., 2016, *La politique criminelle en matière de violences conjugales : une évaluation des pratiques judiciaires et de leurs effets en termes de récidive*. Rapport n° 41, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Bruxelles, 130 p.
- Vanneste C., 2017, Violences conjugales: un dilemme pour la justice pénale? Leçons d'une analyse des enregistrements statistiques effectués dans les parquets belges, *Champ pénal/Penal field* [En ligne], Vol. XIV | 2017, URL: <http://champpenal.revues.org/9593> .
- Htun M., Weldon S.L., 2012, The civic origins of progressive policy change: combating violence against women in global perspective, 1975-2005, *American Political Science review*, Vol. 106, n°3, 548-569.

Notes

- 1 Aucune information n'est enregistrée concernant les victimes. Cette information indirecte peut être biaisée par le fait que l'enregistrement plusieurs prévenus dans une même affaire peut également résulter de la complicité d'une tierce personne. Ce que l'on peut supposer rare mais pas inexistant.
- 2 Ont donc été écartés les cas où soit deux hommes, soit deux femmes, soit plus de deux prévenus ont été enregistrés. Ces situations peuvent renvoyer indistinctement à des complicités ou à des violences réciproques dans un couple homosexuel. Ont également été exclues les situations complexes, où un prévenu est concerné dans plusieurs affaires, tantôt comme seul prévenu, et tantôt non.
- 3 Le fait que la catégorie D surpasse en nombre la catégorie C est lié au fait que les hommes sont impliqués davantage que les femmes dans des situations complexes (voir supra), qui ont été écartées pour cette analyse.
- 4 La circulaire de 2006 recommande à la police de transmettre un procès-verbal au parquet même si le comportement constaté ne paraît pas constituer une infraction, avec l'indice de prévention visant un différend familial.
- 5 Sur base du R-deux de Nagelkerke.
- 6 Abordée dans d'autres publications (Vanneste, 2017).

Les logiques de prévention à la radicalisation violente en Belgique et en Allemagne. Un focus sur l'enseignement

par Anton VERESHCHAGIN* et Fabienne GLOWACZ**

Summary

Following the recent terrorist attacks, Europe has acknowledged the urgency of investing in prevention in addition to repressive measures. Many projects are carried out throughout Germany and Belgium, each with their own respective rationales. Intensive work has been carried out by the Belgian and German governments to optimize strategies in preventing radicalization. Prevention against violent radicalization must be transnational in scope, but it is equally important to take into account the particularities of the local context. The multi-sectoral local approach is one way of developing primary and secondary prevention. By fostering exchange and creating international networks, the different local actors can build on existing good practices and adapt them to the needs of their own environment. Teaching is thus one of the key sectors of primary and secondary prevention..

Keywords: radicalization, extremism, prevention, school

Mots-clés: radicalisation, extrémisme, prévention, école

Introduction

Ces dernières années, l'Europe a été touchée par différentes attaques terroristes. Ceci rend la nécessité urgente de réfléchir à des modalités de prévention, en plus aux réponses répressives. Dans cet article, nous allons aborder les logiques de prévention existantes en Europe, et plus particulièrement les modèles prévention mis en place, en Belgique et en Allemagne. Ces deux pays sont notamment parmi les pays européens ayant été fortement touchés par le départ de plusieurs individus, dans les zones de conflit, telle que la Syrie et/ou l'Irak (El Difraoui et Uhlmann, 2015; Leroy, 2017). L'intérêt pour le contexte allemand doit notamment se comprendre par le contexte socio-historique particulier et l'expérience avec d'autres phénomènes de radicalisation violente, comme celui de l'extrême droite.

Le «Radicalisation Awareness Network - RAN», créé en 2011 par la Commission Européenne, ainsi que le projet «LIASE - Autorités locales contre l'extrémisme violent», mené entre 2014 et 2017 par le Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus) ont réalisé un aperçu des différentes pratiques et approches existantes en Europe, en matière de prévention et gestion du phénomène de la radicalisation violente. Nous allons notamment apporter un focus sur l'environnement scolaire et les différents outils et logiques de prévention qui y sont proposés.

* Psychologue et Criminologue. Doctorant de la Professeure Glowacz.

** Docteure en psychologie et professeure à l'Université de Liège.

Nécessité du développement d'un support local

Le terme «radicalisation» porte souvent à confusion. Avant 2001, il était peu présent dans la littérature scientifique. Néanmoins, en quelques années, il est devenu une sorte de «buzzword», un «concept attrape tout» (Ducol, 2016; Coolsaet, 2011). Selon Schmid (2013), il s'agit d'un terme qui est fort contesté et politisé. Cette croissance paradigmatique de la radicalisation s'explique notamment par l'impasse d'identifier les causes objectives des trajectoires extrémistes, et l'attention que les recherches ont redirigé sur les processus sous-jacents.

Plusieurs modèles existent, tel que notamment le «*staircase model*» de Moghaddam (2005). Dans ce modèle en escalier, la radicalisation n'apparaît pas comme un automatisme. Certaines théories offrent un éclairage concernant les mécanismes psychologiques. Un facteur unique n'existe pas, souvent il s'agit d'une interaction entre une multitude d'entre-eux. Schmid (2013) parle notamment de trois niveaux: un niveau micro, méso et macro. Le premier concerne l'individu et toutes ses expériences vécues, le second se rapporte au cercle fréquenté par l'individu et la dynamique qui y règne. Finalement, le troisième niveau concerne le contexte politique et social dans lequel se trouve la personne.

Bien souvent les gouvernements réagissent suite à des attaques imminentes et apportent des réponses quelque peu tardives. Seules les réponses répressives ne sont plus suffisantes et le développement d'autres stratégies préventives, misant sur la prévention primaire et secondaire s'avère nécessaire, afin de contrer les racines mêmes de la radicalisation (1). En nous basant sur les modèles précédents, quatre types de public peuvent être ciblés par les différentes mesures préventives. Premièrement, le grand public, deuxièmement, les personnes risquant de se radicaliser, troisièmement, des individus se trouvant déjà dans le processus et finalement les extrémistes violents. La prévention de la radicalisation doit avoir une portée transnationale, mais il est important de considérer les composantes locales, comme des quartiers fragiles, où règne notamment un manque de cohésion. Ainsi, il est intéressant de se pencher sur le niveau local et les ressources disponibles par la collectivité. Cette dernière joue effectivement un rôle clé dans la prévention.

Afin de développer une stratégie locale multi-sectorielle, il faut se référer d'une part aux données probantes et d'autre part analyser qui serait en mesure d'assurer la coordination de ce réseau. Les élus, les maires apparaissent notamment comme des acteurs clés dans cette mission. La stratégie locale doit trouver un équilibre entre la prévention spécifique et générale. Il est important de ne pas allouer tout le budget dans les moyens de prévention spécifiques, liés à la prévention de la radicalisation violente, mais de favoriser des niveaux de prévention plus larges, comme l'enseignement et le travail de la jeunesse. Ainsi une approche multi-sectorielle doit utiliser toutes les ressources possibles du quartier. Afin d'impliquer au mieux chaque acteur, il faut aussi établir une bonne stratégie de communication. Par conséquent, les actions mises en place

dans la stratégie multi-sectorielle sont un excellent moyen favorisant le développement de la prévention primaire et secondaire.

Modèles préventifs en Belgique

Un travail intensif a été mené par le gouvernement belge, ces dernières années afin de développer une stratégie globale et intégrée de la prévention de la radicalisation. En 2014, il a été conclu que le gouvernement doit davantage aider les autorités locales afin de détecter et traiter la radicalisation. Le Plan R, développé initialement en 2004, et reformé en 2015 propose une approche intégrée et globale afin de coordonner les actions entre les autorités locales et fédérales. Par ailleurs, une circulaire ministérielle sur les «combattants à l'étranger» d'aout 2015 met en évidence la nécessité de collaborer avec les services, à différents niveaux.

En Belgique, les responsabilités ont été réparties sur ses communes en développant différentes cellules de lutte contre l'extrémisme (2). Dans un souci de cohérence et de coordination d'actions, un Réseau Anti-Radicalisme (RAR) a été créé en 2015 comprenant l'ensemble des services de différents ministères. Du côté flamand et du côté wallon, on retrouve des projets portés par des organismes publics, mais aussi l'existence de plusieurs associations. Nous allons présenter quelques-uns de ces projets ne constituant évidemment pas une liste exhaustive.

En 2013, le service de prévention de Bruxelles «BRAVVO» a mis en place une cellule spécifique «PRE-RAD». L'objectif est de travailler sur les trois niveaux classiques de la prévention tout en élaborant une large collaboration entre différents services locaux et nationaux. Différentes actions soutenant les jeunes, leur famille et le réseau associatif bruxellois sont proposées, notamment, des séances informatives, la protection face aux messages haineux et la reconstruction des liens avec les proches.

En Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), deux services opérationnels ont été créés en 2017. Le Centre de Ressources et d'appui (CREA), chargé d'accompagner et former les autres services de la FWB et le CAPREV ou «Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalismes Violents». Le CAPREV s'étant en partie inspiré du modèle canadien, CPRMV, «*Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence*», offre d'une part un accompagnement individualisé à tout mineur ou majeur en voie de radicalisation violente. Il propose également un soutien et une écoute professionnelle aux proches et aux intervenants de terrain et dispose d'un service de recherche. L'équipe est composée d'une équipe multidisciplinaire.

La Stratégie locale de prévention de la radicalisation de la ville de Liège est également fondée sur une logique de collaboration intersectorielle à l'échelon local. Les différentes actions visent notamment la prévention pédagogique, la sensibilisation du grand public, la formation des travailleurs de première ligne

et des agents, l'accompagnent psycho-social d'individus concernés par le phénomène de la radicalisation, ainsi qu'un échange d'informations et de coordination.

Dans une lignée semblable, la Communauté Germanophone en Belgique a développé sa propre stratégie de prévention du radicalisme violent (3), se basant sur le Plan R, ainsi que les différentes mesures dans la Note Cadre de Sécurité. Une coopération trilatérale avec la ville d'Aix-la-Chapelle et le Ministère de l'Intérieur à Düsseldorf a été engendrée, et un point de contact a été créé en avril 2017. Le modèle en Communauté Germanophone s'inspire en partie du modèle «Wegweiser» du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, en Allemagne, tout en gardant une autonomie et s'inspirant des bonnes pratiques existantes dans les différentes régions en Belgique.

Plusieurs actions intéressantes et bonnes pratiques se sont ainsi développées et sont dès à présent proposées dans différentes communes. Nous pouvons citer notamment le projet «BOUNCE». Il s'agit d'une méthode visant à développer les capacités de résilience des jeunes, ainsi que de leur entourage. Le projet BOUNCE a été développé en Belgique et financé par la Commission Européenne. Il se base sur une recherche scientifique (Euer et al., 2014). Par le biais de différents ateliers en groupe, l'outil permet, aux enfants et adolescents à partir de 12 ans d'élaborer un esprit critique, d'harmoniser les relations sociales et de développer des capacités de résilience face à des situations adverses dans la vie quotidienne. Actuellement, le programme est proposé dans plusieurs Etats membres de l'Union Européenne.

Une autre action intéressante visant à informer et sensibiliser différents acteurs locaux est le développement de la formation «COPRA» (4), initialement conçue pour les agents de police. Le contenu de la formation aborde le phénomène de la radicalisation de manière large, en illustrant différentes formes existantes et propose des pistes et actions concrètes pour le travail du terrain. La formation a été également adaptée aux acteurs du domaine psycho-socio-éducatif et se nomme «COWOPRA».

Certaines communes possèdent néanmoins des dynamiques particulières dans leur contexte et ont ainsi développé des actions spécifiques adaptées à leur besoin. Nous pouvons citer notamment la ville de Vilvorde, ayant développé plusieurs projets impliquant un maximum d'acteurs. L'un d'entre eux s'appelle le projet «second wave». L'objectif était d'harmoniser l'interaction entre les jeunes du quartier et les agents de police. Afin d'éviter le phénomène de polarisation et un éventuel débouchement sur la radicalisation, des espaces de parole ont été créés. Ceux-ci ont permis de favoriser le dialogue et travailler sur les relations entre ces deux acteurs spécifiquement.

Modèles préventifs en Allemagne:

Quant à l'Allemagne, il n'existe pas de stratégie nationale en matière de lutte contre la radicalisation violente. Ce sont les entités fédérales, les «Länder» qui

jouent un rôle clé. Chaque «Land» a développé ses propres programmes, voir centres de prévention à la radicalisation (5).

Les premières initiatives ont émergé en 2003 et 2004, suite aux attentats du 11 septembre 2001 qui étaient en partie préparés à Hambourg. En 2003, en réaction à l'intervention des Américains en Irak, plusieurs individus venant de l'Allemagne se sont rendus en Irak, en Afghanistan et au Pakistan. Les mesures préventives à cette période consistaient généralement à fournir différents supports de formation, notamment à des établissements scolaires, des associations ou à des institutions d'état. En juin 2010, le BfV Bundesamt für Verfassungsschutz – Office fédéral de renseignement intérieur a créé un programme se nommant «Hatif». Il s'agit d'un téléphone, en arabe «Heraus Aus Terrorismus und islamistischen Fanatismus» - *sortir du terrorisme et du fanatisme islamiste*. Le principe consistait à créer une hotline pour des individus prêts à se désengager. La prise en charge incluait un soutien psychologique à l'individu concerné, ainsi qu'à sa famille, des échanges avec des imams, mais aussi un soutien dans la recherche d'un nouveau logement, d'une formation professionnelle et une assistance à la (ré)insertion professionnelle. Le programme de dé-radicalisation et médiation «Hayat» est un des premiers programmes de dé-radicalisation au sein de la société civile, piloté par le centre de la culture démocratique (ZDK) de Berlin. Les collaborateurs disposaient déjà d'une expertise dans le domaine de dé-radicalisation dans les milieux de l'extrême droite (EXIT-Deutschland). Hayat qui veut dire «vie» en arabe et en turc, compte dans son équipe notamment des anciens policiers et des personnes spécialisées dans l'islamisme radical. Il s'agit d'un programme de conseil et de suivi pour les jeunes radicalisés et leur famille. Le «Violence Prevention Network créé» en 2001, est une ONG proposant un travail de prévention, ainsi que de dé-radicalisation avec des personnes ou jeunes susceptibles d'adhérer à l'extrémisme de droite violent ou au fondamentalisme religieux. L'institution est composée d'une équipe pluridisciplinaire et propose notamment un travail de dé-radicalisation en établissement pénitentiaire. Le VPN conseille et donne également un appui aux autres organisations souhaitant développer leur propre programme de prévention à la radicalisation violente (El Difraoui et Uhlmann, 2015).

Wegweiser est un programme initié par le Ministère de l'Intérieur en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Il est piloté par l'Office de la protection de la Constitution qui apporte son expertise, mais prend tout de même une certaine distance, afin de ne pas influencer la relation de confiance avec le bénéficiaire. Le programme est mis à disposition des personnes concernées par la radicalisation, des familles, des enseignants, des travailleurs de la jeunesse, et toute autre personne se posant des questions au sujet de la thématique de la radicalisation. L'objectif des travailleurs est de développer un large réseau incluant différents acteurs venant notamment, de l'enseignement, du secteur de la jeunesse, la police, les mosquées, etc. Les points de contact offrent un accompagnement individuel à des personnes concernées par la problématique de radicalisation. Les collaborateurs offrent également un service de sensibilisation, mettent à disposition des offres de formations destinées à différents acteurs et

mènent un travail de networking local. Plusieurs points de contact ont été créés, notamment, à Cologne, Düsseldorf et à Aix-la-Chapelle (6).

Regard sur le milieu scolaire:

Au sein des différents modèles théoriques, il est intéressant de nous référer à la pyramide de la prévention de Johan DeKlerck (2009). Un des principes du modèle est d'impliquer toute la société dans le débat sur la prévention. Cinq niveaux peuvent être distingués, partant du large contexte politique et sociétal et évoluant jusqu'à des niveaux plus spécifiques et ciblés. Le modèle insiste sur la nécessité de ne pas mettre uniquement en place des actions curatives, focalisées sur le problème, mais aussi de miser sur la prévention plus large, plus fondamentale, notamment à l'école et dans la société.

Ces dernières années, plusieurs recommandations ont été formulées quant au milieu scolaire, notamment par le «Radicalisation Awareness Network (RAN)». Le RAN est un réseau actif dans l'échange de méthodes et de bonnes pratiques et contribue également au développement politique dans différents Etats européens, notamment en proposant des réunions thématiques, des publications et manuels dans la matière. En 2015, un groupe de travail spécifique s'est focalisé sur le monde éducatif. Ainsi le texte «Manifesto for Education» est une base importante du groupe de travail. Les différentes recommandations qui ont été formulées, ont été transmises aux ministres européens, le 17 mars 2015. Peu après les attentats de Charlie Hebdo. Différentes méthodes sont proposées permettant de contrer la propagande et impliquent les enseignants dans le renouvellement du programme scolaire afin d'intégrer le raisonnement critique, les valeurs démocratiques et la gestion des conflits. En effet, il est important de repenser le rôle de l'enseignant dans le but d'atteindre un équilibre entre la transmission des connaissances et l'enseignement des aptitudes sociales afin d'investir dans la citoyenneté.

Parmi les différentes actions menées, on peut mobiliser l'expression par différents outils permettant la narrativité. En Belgique, différentes pièces de théâtre, telles «Nadia» et «Lettres à Nour» ont été développées dans un but de faire assister les jeunes au spectacle et leur proposer un débat par la suite. Il s'agit en effet d'une voie intéressante afin d'aborder la thématique particulière de l'extrémisme et de confronter les différents regards. Du côté de l'Allemagne, l'ONG «Ufuq», ayant une grande connaissance de l'Islam, de la diversité et des différentes sous-culturelles, s'est spécialisée sur l'appui des acteurs dans le monde de l'enseignement afin de proposer aux pédagogues, différents outils et méthodes dans le but de mettre en avant le pluralisme et la diversité et nuancer certaines idées extrêmes véhiculées dans la société.

Beaucoup d'adolescents ont en effet cette volonté de s'exprimer, de réagir à des événements survenant dans le monde. Ainsi, l'utilisation de l'art et de la culture propose un autre moyen d'expression que le «langage». L'art permet de créer des images, des univers, voir des concepts. Ce qui importe n'est pas la

valeur esthétique de la production, mais tout le processus de réalisation. Il s'agit de cette faculté de l'individu, de construire, élaborer une idée, un objet, un scénario. La créativité est liée à la possibilité de pouvoir se servir de différentes situations, idées existantes et faire une association (Roy, 2012).

Le sentiment d'exclusion et la «violence» peuvent trouver une expression artistique favorisant notamment l'expression des relations intersubjectives et rendant de nouvelles possibles (Colignon, 2008). L'individu a ainsi la possibilité de sortir d'un certain isolement, de partager un vécu et éventuellement de se ré-affilier à un autre groupe. Ce nouvel espace de création peut amener à développer une nouvelle appartenance. Nous pouvons également faire des parallèles avec le concept d'identité narrative. Ricoeur (1983, 1984 & 1985) évoque un double mouvement, celui de l'énonciation d'un discours porté sur sa propre histoire et celui d'un acte de création. En s'exprimant, le jeune a ainsi la possibilité d'élaborer son identité, et de se poser des questions sur la nature, ainsi que le sens de ses engagements actuels et futurs.

Conclusion:

De nombreuses bonnes pratiques permettant de lutter contre la radicalisation violente ont été développées en Belgique et dans ses pays voisins. L'Allemagne dispose par son contexte socio-historique une expérience intéressante.

La prévention à la radicalisation violente doit avoir une portée transnationale, mais il est important de prendre en compte les particularités du contexte local. L'approche locale multi-sectorielle constitue un moyen de développer la prévention primaire et secondaire. En instaurant un échange et créant des réseaux internationaux, les différents contextes locaux peuvent s'inspirer des bonnes pratiques existantes et les adapter aux besoins de leur propre milieu.

L'enseignement est un des acteurs clés dans la prévention primaire et secondaire. En repensant le rôle du milieu scolaire, notamment en donnant aux jeunes un espace d'expression et de création, il est possible développer leur résilience face à un discours polarisant, remettant en question des valeurs démocratiques et le pluralisme.

Bibliographie

- Colignon, M. (2008). Exclusion et médiation en art-thérapie. La violence de l'exclusion. *Empan*, pp. 131-136.
- Coolsaet, R. (2011). *Jihadi Terrorism and Radicalisation Challenge: European and American Experiences*, Surrey, Ashgate Publishing, 2nd Edition.
- Deklerck, J. (2009). «Comportements à problèmes et déviance dans le système éducatif Belge. Equilibres régionaux contrastés», in *Journal International École et violence* (10), pp. 3-36.
- Ducol, B. (2015) «La «Radicalisation» comme modèle explicatif de l'engagement clandestin violent: contours et limites d'un paradigme théorique.» *Politeia*, (28), pp.127-147.
- Euer, K., Van Vossole, A., Groenen, A. & Van Bouchaute, K. (2014). *Strengthening Resilience against Violent Radicalisation (STRESAVIORA). Part I: Literature Analysis*. Research with financial sup-

- port from the Prevention of and Fight against Crime Programme of the European Union. European Commission – Directorate-General Home Affairs. Geel: Campinia media, in press.
- Moghaddam, A. (2008). Motives for martyrdom: Al-Qaida, Salafi jihad, and the spread of suicide attacks. *International Security*, 33 (3), 46-78.
- Ricœur, P. (1983). *Temps et récit: Tome I, L'intrigue et le récit historique*. Paris: Le Seuil.
- Ricœur, P. (1984). *Temps et récit: Tome II, La configuration dans le récit de fiction*. Paris: Le Seuil.
- Ricœur, P. (1985). *Temps et récit: Tome III, Le temps raconté*. Paris: Le Seuil.
- Leroy, D. (2017). La Belgique et Daech, état des lieux. *Revue Militaire Belge*, 14, pp. 65-71.
- Roy, I. (2012). L'art-thérapie et les mondes virtuels, *Enfance & Psy*, 55, pp. 89-94.
- Turkieltaub, S. (2017). Les professionnels démunis face aux processus de radicalisation. *Vie sociale*, 18, pp. 157-171.
- Radicalisation Awareness Network. (2017) - *Preventing Radicalisation to Terrorism and Violent Extremism. Educating young people*.
- El Difraoui, A & Uhlmann, M. (2015). «Prévention de la radicalisation et déradicalisation: les modèles allemand, britannique et danois», *Politique étrangère*, 4, pp. 171-182.
- Forum européen pour la sécurité urbaine – Efus. (2016). *Prévenir et lutter contre la radicalisation à l'échelon local*.
- Forum européen pour la sécurité urbaine – Efus. (2016). *Le rôle des autorités locales dans les stratégies nationales de lutte contre la radicalisation*.
- Centre international pour la prévention de la criminalité. (2017). *Prévention de la radicalisation menant à la violence: une étude internationale sur les enjeux de l'intervention et des intervenants*.

Notes

- 1 Forum européen pour la sécurité urbaine – Efus. (2016). *Prévenir et lutter contre la radicalisation à l'échelon local*.
 - 2 Centre international pour la prévention de la criminalité. (2017). *Prévention de la radicalisation menant à la violence: une étude internationale sur les enjeux de l'intervention et des intervenants*.
 - 3 <http://oliver-paasch.eu/wp-content/uploads/2017/01/Stratégie-de-prévention-du-radicalisme-violent-FR-PUBLIC.pdf> (accédé le 13 août 2018)
 - 4 *Radicalisation Awareness Network. (2017) - Preventing Radicalisation to Terrorism and Violent Extremism. Educating young people*.
 - 5 Forum européen pour la sécurité urbaine – Efus. (2016). *Le rôle des autorités locales dans les stratégies nationales de lutte contre la radicalisation*.
 - 6 Ibid.
-

Comment les expériences passées conditionnent la fin des carrières criminelles: réussite criminelle et processus de désistement

par Sabrina VIDAL* et Frédéric OUELLET**

Summary

Future criminal activities are often dependent on past criminal activities, as shown by researches on criminal career. Following this train of thought, previous successes or failures might shape the desistance process. However, literature on the relation between parameters of the criminal career and the desistance process is at most sparse. Little is known about how specific events can modulate the decision to reduce or stop criminal activities and to maintain the desistance from crime. This work will focus on criminal success, desistance and the upkeep of desistance. The goal is to investigate criminal success such as criminal earning and impunity to investigate its impact of the desistance process. To be selected in the sample, the participants needed to have participated actively in lucrative crime for period of more than 2 years and have ended their criminal career for more than a year. 27 participants were selected. To collect the data, two strategies were used. A life history calendar methodology was used to map out the criminal and legitimate careers of all participants. Interviews were also done to let the participants "tell their story" as that methodology enables the researcher to grasp the impact of the events on the participant's life trajectory. The parameters of the criminal career might be of interest in the study of desistance, since the results show that the desistance process differs with the success level. This work helps in our understanding of the desistance process and the impact of success on the process. It could also be useful when it comes to the development of programs for social reintegration.

Keywords: criminal achievement, life history calendars, criminal career, desistance

Mots-clés: réussite criminelle, calendrier d'histoire de vie, carrière criminelle, désistement

Introduction

On conçoit que les parcours menant au désistement des carrières criminelles sont nombreux. Il est possible de concevoir que le chemin emprunté dépendra des expériences antérieures. Cette association peut s'expliquer par le principe de la continuité et de l'autosélection cumulative, qui veut que les expériences passées influent sur les opportunités ou comportements ultérieurs et sur la tendance à choisir certaines expériences plutôt que d'autres (Benson, 2002). En d'autres termes, il y aurait une certaine continuité et cohérence dans les expériences choisies par un individu dans le

* Doctorante, École de criminologie, Université de Montréal.

** Professeur agrégé, École de criminologie, Université de Montréal.

cours de sa vie. Si l'on reconnaît que les événements et les expériences ont une certaine cohérence dans les trajectoires individuelles, la poursuite de ce raisonnement suggère que le processus de désistement reflétera la carrière criminelle.

Désistement et réussite criminelle

Pour éviter ces problèmes conceptuels liés à l'étude du désistement, il devient de plus en plus fréquent dans la recherche de concevoir la fin de la carrière criminelle comme faisant partie d'un processus. Bushway et coll. (2001) définissent le désistement comme un processus marqué par une diminution de la fréquence des crimes commis, cette décroissance graduelle des crimes commis aboutissant à la conclusion définitive de la carrière criminelle. Le processus de désistement peut être complètement différent d'un délinquant à l'autre, il peut être qualitativement ou quantitativement différent (Loeber et Leblanc, 1990). L'étude de Maruna, basée sur des récits de vie d'anciens délinquants, définit le désistement comme un processus qui s'opère à long terme. Pour Maruna (2001), ce qui distingue le parcours du délinquant persistant, c'est l'orientation subjective du processus. Selon Maruna (2001), les délinquants qui abandonnent le crime s'inscrivent dans un scénario narratif de rédemption: ils se rendent compte qu'ils sont pris dans le cercle vicieux du crime et de l'emprisonnement et décident de devenir alors les architectes de leur rédemption. Pour Maruna (2001), un criminel doit passer par un processus de transformation qui permet la création d'une identité prosociale. Dans cette perspective, le désistement semble toujours venir de l'intérieur de l'individu (changement d'identitaire). Fortin-Dufour et coll. (2016) dans leur recherche ont identifié trois parcours de désistement distincts: le converti, le repentant et le sauvé. La recherche de Fortin-Dufour et coll. (2016) a permis d'illustrer que, outre la décision de changement, il fallait une ouverture de la structure sociale. Cette étude démontre l'existence de différentes voies menant au désistement, mais aussi que certaines caractéristiques antécédentes, personnelles ou sociales, ont un impact sur ce processus.

Malgré les contributions importantes de ces études, peu de liens ont été établis avec la carrière criminelle des personnes interrogées. À savoir comment les paramètres de carrière criminels pourraient moduler les processus de désistement décrits. La séquence des crimes commis par les délinquants ne se compose pas d'événements isolés les uns des autres ou de coïncidences fortuites, mais d'épisodes interdépendants de choix successifs poursuivant les mêmes fins (Hochstetler, 2002). La prise en compte de ces choix et leur effet rétroactif peut donner accès à une compréhension plus large des parcours criminels. Les finalités des crimes commis peuvent, entre autres, faire la lumière sur la continuité, le degré d'implication, mais aussi sur le processus menant à la fin des carrières criminelles (Ouellet et Tremblay, 2014). Le désistement et son processus peuvent donc s'expliquer par la théorie du choix rationnel, qui suggère que les délinquants sont rationnels et

réagissent aux opportunités. Cette perspective théorique donne aux délinquants un rôle actif dans la décision d'arrêter ou de continuer à commettre un crime.

Bien que les bénéfices de la criminalité puissent prendre différentes formes (Pogarsky, Roche et Pickett, 2017), il n'en demeure pas moins que la majorité des crimes sont motivés par des résultats financiers (Uggen et Thompson, 2003). Cette recherche de bénéfices est faite dans la perspective d'éviter les conséquences du crime, légal ou extrajudiciaire. Bien que le paradigme de la carrière criminelle (Piquero, Farrington et Blumstein, 2007) ne reconnaisse pas la réussite criminelle comme l'un des paramètres centraux dans l'étude de ces carrières, les éléments soulevés soulignent l'importance de cette notion dans la compréhension du comportement criminel. La réussite criminelle qui peut potentiellement avoir un effet structurant sur les activités criminelles dans les trajectoires individuelles. Autrement dit, il est probable que le désistement n'est pas la même signification et ne s'organise pas de la même manière pour les délinquants dont la trajectoire criminelle était ponctuée d'échecs (p. ex. arrestations et incarcérations multiples) en comparaison aux délinquants qui ont atteint un certain niveau de performance dans leurs activités criminelles (p. ex. impunité, revenus criminels appréciables).

Cette recherche vise à reconstruire avec chaque délinquant sa trajectoire de vie afin de capter les obstacles et les frustrations rencontrés durant la période de réforme, permettant ainsi d'étudier la dynamique derrière le processus de maintien du désistement. Plus spécifiquement, l'idée est d'examiner comment les paramètres de la carrière criminelle, mais plus particulièrement la réussite criminelle, modulent le désistement et la réinsertion sociale.

Méthodologie

Participants

Afin d'examiner si la réussite criminelle a une incidence sur le processus de désistement, 27 délinquants de la province de Québec ont été rencontrés entre 2015 et 2017. Les entrevues planifiées ont duré environ 2 heures. Ces entrevues comprennent un court questionnaire sur les paramètres de la carrière criminelle du passé. L'objectif principal de ces entretiens était essentiellement de laisser les participants «raconter leur histoire». Trois critères ont été utilisés pour sélectionner les participants. Tout d'abord, les participants devaient s'identifier comme ayant mis fin à leur carrière criminelle depuis au moins 1 an. Deuxièmement, dans leur carrière criminelle, les participants doivent avoir eu une implication criminelle soutenue et régulière. Pour les derniers critères, il a été demandé que l'essentiel des crimes commis par les participants pendant leur carrière criminelle soit constitué de crimes lucratifs.

Instrumentes et procédures

Lors de la rencontre avec les participants, deux méthodes ont été déployées. Avant de recueillir le récit autobiographique de chaque participant, un questionnaire a été administré. Dans ce projet, on s'intéresse au lien entre les paramètres de la carrière criminelle et au processus de désistement. Dans ce contexte, il est donc impératif d'avoir des informations détaillées sur l'ensemble de la carrière criminelle, mais aussi sur le contexte et les circonstances de la vie. Pour recueillir cette information, la méthode des calendriers d'histoire de vie a été utilisée. Les calendriers de l'histoire offrent des avantages indéniables dans la collecte de données rétrospectives. Notamment, ils améliorent la qualité des données en aidant les participants à synchroniser, visuellement et mentalement, plusieurs types d'événements (Freedman et coll., 1988).

Suivant les calendriers d'histoire de vie, des entrevues semi-structurées ont été menées. Le but principal de ces entretiens semi-structurés est essentiellement de laisser les participants «raconter leur histoire». Pour des fins de comparaison, la méthodologie déployée dans ces entretiens s'inspire largement de celle utilisée par Maruna (2001) dans l'étude de *Liverpool Desistance Study*.

Stratégie d'analyse

Sur la base d'indicateurs objectifs de la criminalité, la première étape consiste à classer les délinquants. Les groupes formés seront comparés sur la base de statistiques descriptives. La deuxième étape est basée sur des récits de vie narratifs, l'idée ici est d'examiner si le processus de désistement diffère entre les différents groupes de délinquants. Pour ce faire, une analyse thématique des transcriptions a été privilégiée pour identifier les thèmes récurrents ainsi que leur importance dans le discours des participants. Nous avons juxtaposé une lecture verticale des entretiens, en gardant la logique propre à chaque participant, et horizontale pour établir la relation avec les autres entretiens.

	Moyenne des revenus criminels par année (\$)		Revenus totaux pendant la carrière criminelle (\$)		Nombre d'années passées en incarcération		Nombre d'années incarcérées/longueur carrière cri.		Nombre d'arrestations	
	\bar{x}	SD	\bar{x}	SD	\bar{x}	SD	\bar{x}	SD	\bar{x}	SD
Gr 1	36 090 \$	34 999	376 321 \$	336 172	14	11	53,26 %	37,44	33	18
Gr 2	91 591 \$	46 548	1 026 293 \$	873 253	5	4	32,32 %	24,98	7	6
Gr 3	217 466 \$	180 742	2 897 277 \$	3 051 535	2	2	17,87 %	19,55	2	3

Tableau 1: Statistiques descriptives de la réussite criminelle par groupe.

Résultats

Réussite criminelle

Le but de cette recherche est d'examiner si réussite criminelle module le processus de désistement. La formation de groupe est basée sur 5 indicateurs objectifs de la réussite criminelle, ces indicateurs sont dans le Tableau 1. Les participants ont ensuite reçu un classement pour leur position sur chacun de ces indicateurs. Sur la base de ces rangs individuels, trois groupes se sont démarqués. Chaque groupe comprend 9 délinquants.

La classification des délinquants sur la base d'indicateurs objectifs de réussite criminelle révèle des distinctions claires entre nos trois groupes. Sur l'ensemble des indicateurs, le troisième groupe est supérieur au deuxième groupe et le deuxième groupe a globalement plus de succès que le premier groupe. Par exemple, le salaire moyen par année pour le premier groupe était de 36 090 \$, ce qui est faible par rapport au deuxième (91 591 \$) et au troisième groupe (217 466 \$). Cette tendance est également observable en ce qui concerne l'incarcération (durée et durée relative) et les arrestations. Ces résultats descriptifs suggèrent l'existence de modèles de réussite criminelle, qu'il y a des délinquants plus compétents que d'autres. Ces résultats sont conformes à ce qu'ont observé Ouellet et Bouchard (2017), à savoir qu'il pourrait y avoir un lien entre deux mesures objectives de la réussite criminelle, l'évitement du risque de sanction et les bénéfices du crime. En d'autres mots, les délinquants qui gagnent généralement plus d'argent de leurs crimes sont moins susceptibles d'être arrêtés ou incarcérés. Reste à présent à savoir si le processus de désistement diffère ou s'il est similaire entre ces groupes, si le niveau de réussite dans le crime à une incidence sur la manière dont les délinquants se désistent.

Perception de la réussite criminelle

En s'appuyant maintenant sur les récits de vie, il est proposé d'examiner la réussite criminelle (subjective) telle que perçue par les délinquants.

Les délinquants du groupe 1 renvoient aux trajectoires criminelles «classiques» telles qu'elles sont décrites dans les manuelles de criminologie. Ces trajectoires qui sont marquées par la présence de nombreux facteurs de risque (p. ex. supervision parentale déficiente, pauvreté), une initiation hâtive au crime (14,9 ans), des problèmes de consommation et par de longs épisodes d'incarcération. Ils se distinguent par une criminalité alimentée au gré des opportunités et motivée par le mode de vie festif (Cusson, 2005). Ainsi, sur la base des sanctions reçues, mais aussi parce que le parcours emprunté ayant hypothéqué leurs opportunités légitimes post carrière, ces délinquants reconnaissent avoir eu peu de succès dans leur carrière criminelle.

Si on prend les délinquants du 2^e groupe, ils se distinguent par leur entrée tardive dans la délinquance (20,2 ans en moyenne), mais aussi par le fait que plusieurs des délinquants de ce groupe ont occupé un emploi légitime avant de s'élancer dans le crime. Pour ces délinquants, l'implication

dans le crime s'explique par l'attrait financier de ce type d'activité ainsi que pour obtenir de la reconnaissance de la part des autres. Lorsqu'interrogés sur le succès obtenu dans leurs activités criminelles, ces délinquants sont ambivalents. Bien qu'ils conçoivent pour la plupart s'être investis sérieusement dans leur carrière criminelle, ils déplorent qu'aujourd'hui il ne reste aucun bénéfice tangible de cet investissement. En dépit d'avoir généré des revenus importants durant leur carrière criminelle, le fait de ne pas avoir cumulé de biens ou d'économie est synonyme d'échec. Pour les délinquants de ce groupe, la réussite criminelle se trouve dans le capital humain qu'ils ont su développer dans leur carrière criminelle. Ils se valorisent par le réseau qui ont su constituer et par la réputation qu'ils ont acquise dans ces milieux criminels.

L'activation de la carrière criminelle des délinquants du groupe 3 est au début de l'âge adulte (en moyenne 18,2 ans). Si on soustrait les périodes d'incarcération à la durée de leur carrière criminelle, il s'agit du groupe de délinquants qui ont été actifs dans le crime sur un plus grand nombre d'années. Les délinquants du groupe 3 se démarquent des autres groupes par leur vision de leurs activités criminelles, qu'ils considèrent comme la gestion d'une entreprise. Impliqués de manière générale dans une criminalité de marché, ces délinquants se valorisaient par leur position dans leur réseau criminel, tel que l'affirme l'un d'eux:

Faque (1) je portais ce monde-là, j'engageais ce monde-là. Faque personnellement je faisais pas de job. Je faisais juste le pivot entre l'achat et la redistribution. Faque c'était vraiment quelque chose de facile, mais ouais, c'était trop payant pour ce que je faisais. Je ne faisais rien... Je travaillais genre 1 h par jour... Je disais allo-bye puis c'était fini. (Participant 2).

La définition de la réussite criminelle fait consensus au sein du groupe 3, celle-ci se mesure par les revenus criminels ainsi que par les compétences qui les distinguent des autres.

On constate que la définition du succès varie selon les groupes, que la réussite n'est pas seulement une question de bénéfices tangibles (revenus criminels et évitement des sanctions).

Processus de désistement

Le désistement des délinquants du groupe 1 s'apparente à celui décrit par Maruna (2001) dans la mesure où il s'agit d'un processus graduel qui a mené à un changement identitaire ou à déconstruire l'image qu'ils avaient d'eux-mêmes. Un participant explicite clairement ce changement: «*Au final, je ne suis pas comme ça (un criminel), je suis un bon gars. À force de me le faire dire, j'ai fini par le croire.*» (Participant 1). Ce processus parsemé d'obstacles a été favorisé par la participation à des programmes et à des thérapies, visant dans bien des cas à traiter les problèmes de dépendances aux

psychotropes. La fatigue du mode de vie criminel ainsi que les insuccès (les sanctions) ont pour effet de consolider leur désistement.

Ma vie aujourd'hui m'empêche de récidiver parce que je ne veux plus perdre ce que j'ai. Je n'ai pas grand-chose, mais ce que j'ai, je ne veux pas le perdre. Et ça ne me tente juste plus, ça ne me tente plus de faire de la violence. Ça ne me tente plus de faire des vols. (Participant 5).

Le succès monétaire des participants des groupes 2 et 3 a eu une incidence directe sur leur désistement. Les limites quant à l'utilisation des fruits de la criminalité sont identifiées comme un obstacle à la continuité de la carrière criminelle. L'impossibilité d'économiser sans éveiller des soupçons et l'obligation de blanchir ou encore dépenser l'argent (en fête ou en jeux de hasard) sont vécues comme des irritants majeurs.

Le succès criminel atteint par les délinquants du 2^e groupe fragilise leur processus de désistement et son maintien. Ces délinquants aiment l'argent et aspirent à un niveau de vie élevé. Leur succès dans le crime a façonné leurs attentes par rapport à la vie conventionnelle. Pour eux la volonté derrière le processus de désistement passe unilatéralement par une opportunité d'emploi intéressante et payante. Le participant exprime clairement cette position: «*Le premier step, le premier pas, c'était ça, se sortir, il y a eu le refus, et ça prenait une job. (Participant 3)*».

Plus enracinés dans les réseaux criminels, les délinquants du 3^e groupe mentionnent que l'abandon de la carrière criminelle n'a pas été spontané, mais bien un processus graduel. Ils rapportent avoir dû planifier leur sortie, étant des acteurs clés de leur réseau, ils ont dû se trouver des remplaçants afin de se désister. Animés aussi par le besoin d'argent, mais également, à la distinction du 2^e groupe, par le défi que représentaient les activités criminelles (sensation forte, stratégies et compétences). Ils soulignent l'importance de se trouver d'autres défis ou opportunités dans leur retour à la vie conventionnelle, ceci étant selon eux plus décisif que la rémunération. Il importe de mentionner que plusieurs participants de ce groupe ne se sont jamais identifiés comme étant des criminels.

Conclusion

Cette recherche avait pour but de reconstruire la trajectoire de vie des délinquants en utilisant les récits de vie narratifs et la méthode des calendriers d'histoire de vie afin d'expliquer le processus de désistement et son maintien. Un intérêt particulier était dirigé vers l'incidence de la réussite criminelle sur ce processus. Trois groupes ont été constitués à l'aide d'indicateurs objectifs de réussite criminelle, le but étant d'explorer les distinctions et les similarités entre ces groupes quant au processus de désistement. Les

résultats suggèrent des distinctions importantes entre les groupes. Ayant des niveaux de succès et des motivations criminelles différents, on constate notamment que le changement identitaire tel que décrit par Maruna (2001) n'est identifiable que dans le groupe des délinquants qui ont le moins bien réussi. Leur carrière ayant débuté précocement, ils ont endossé une identité criminelle qu'ils ont eu à déconstruire durant leur processus de désistement. Ce processus est différent pour nos deux autres groupes, le crime ayant un rôle plus instrumental, ils n'ont eu qu'à modifier leurs moyens (emploi légitime, défis) afin d'atteindre les mêmes fins. La transition vers la vie conventionnelle a donc été plus facile pour les délinquants du groupe 2 et 3, ne nécessitant pas de changement de l'identité profonde. Nos résultats mettent en évidence l'importance des motivations derrière l'implication criminelle et du niveau de réussite dans le crime afin de comprendre le processus menant à la fin des carrières criminelles.

La méthode des calendriers de vie et l'utilisation des récits de vie ont permis à la fois de mesurer objectivement les paramètres de la carrière criminelle et d'aller en profondeur sur les événements qui ont marqué la carrière criminelle. Cette méthode mixte a permis une analyse objective permettant de classer les délinquants selon leur niveau de réussite et une analyse de la perception subjective que les participants attachent aux faits. Cette méthode s'est avérée fructueuse dans la compréhension du désistement criminel, permettant de contextualiser ce processus avec les détails précis de l'implication criminelle durant le parcours criminel. Ce lien qui n'avait jusqu'alors pas été exploité dans les travaux empiriques sur le désistement. Une autre force réside dans l'homogénéité de l'échantillon quant au type de délinquants. Les crimes commis par ces derniers étaient en grande majorité des crimes lucratifs.

Nous croyons que cette recherche possède des implications pratiques. L'identification des différents parcours qui mènent au désistement pourrait être utile afin d'orienter le développement de programme visant la réinsertion sociale.

Financement

Cette recherche a été financée par le Fonds de Recherche du Québec - Société et Culture (FRQSC).

Références

- Benson, M. L. (2002). *Crime and the life course*. Los Angeles: Roxbury Publishing Co.
- Bushway, S. D., Piquero, A. R., Broidy, L. M., Cauffman, E., et Mazerolle, P. (2001). An empirical framework for studying desistance as a process. *Criminology*, 39 (2), 491-516.
- Cusson, M. (2005). *La délinquance, une vie choisie. Entre plaisir et crime*. Montréal: Hurtubise.
- Fortin-Dufour, I., Brassard, R., et Martel, J. (2016). Quand «criminel un jour» ne rime pas avec «criminel toujours»: le désistement du crime de contrevenants québécois¹. *Revue de psychoéducation*, 45 (2), 371-404.

- Freedman, D., Thornton, A., Camburn, D., Alwin, D., et Young-DeMarco, L. (1988). The life history calendar: A technique for collecting retrospective data. *Sociological methodology*, 37-68.
- Hochstetler, A. (2002). Sprees and runs: Opportunity construction and criminal episodes. *Deviant Behavior*, 23 (1), 45-73.
- Loeber, R., et Le Blanc, M. (1990). Toward a developmental criminology. *Crime and justice*, 12, 375-473.
- Maruna, S. (2001). *Making good* (p. 86). Washington, DC: American Psychological Association.
- Ouellet, F. & Bouchard, M. (2017). Only a Matter of Time? The Role of Criminal Competence in Avoiding Arrest, *Justice Quarterly*, 34 (4), 699-726.
- Ouellet, F., et Tremblay, P. (2014). Épisodes d'inactivité et revenus criminels dans une trajectoire de délinquance. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 56 (5), 527-562.
- Piquero, A. R., Farrington, D. P., et Blumstein, A. (2007). *Key issues in criminal career research: New analyses of the Cambridge Study in Delinquent Development*. Cambridge University Press.
- Pogarsky, G., Roche, S. P., et Pickett, J. T. (2017). Heuristics and biases, rational choice, and sanction perceptions. *Criminology*, 55 (1), 85-111.
- Uggen, C., et Thompson, M. (2003). The socioeconomic determinants of ill-gotten gains: Within-person changes in drug use and illegal earnings. *American Journal of Sociology*, 109 (1), 146-185.

Note

1 «Faque» est une expression québécoise familière que l'on pourrait remplacer par «alors».

Penser et pratiquer la Criminologie dans la société contemporaine en Côte d'Ivoire

par Kouakou Daniel YAO*

Summary

The opportunities for socio-professional integration of graduates after their training in universities are today one some cursors that indicate the quality and relevance of these structures of higher education. The objective of the present study is to analyze the meaning that populations attribute to their social representations that organize their positions differentiated with respect to Criminology Côte d'Ivoire. The work is part of a mixed and diachronic approach by mobilizing the theory and methodology of social representations through a semi-structured interview guide and the questionnaire of hierarchical evocations. The results indicate that the social representations of the groups of actors investigated integrate cognitions that reflect their different social insertions, unfavorable prejudices or structural challenges that criminology must overcome to re-negotiate its legitimacy in Ivorian contemporary society.

Keywords: criminology, social representations, unfavorable prejudices, structural challenges, socio-professional integration

Mots-clés: criminologie, représentations sociales, préjugés défavorables, défis structurels, insertion socioprofessionnelle

I. Introduction

La Criminologie, aussi bien en Côte d'Ivoire qu'ailleurs, en tant que discipline de l'enseignement supérieur, fait face à de multiples pesanteurs. Elle doit comparativement aux autres filières universitaires, vaincre en effet, davantage d'*adversités* (Débailly, 2014) (1). La Criminologie est relativement récente dans l'enseignement supérieur ivoirien. Comme toute activité nouvelle, elle doit ainsi construire sa crédibilité afin d'assurer sa légitimité (Société Internationale de Criminologie, 1966) (2). Ainsi, doit-elle composer avec son *écléctisme* qui conduit à l'assimiler dans la pensée commune, à la Sociologie, la Psychologie ou encore un ersatz des Sciences juridiques en Côte d'Ivoire, dans le meilleur des cas. A l'autre extrémité, elle ressemblerait à une vague fabrique de policiers ou de gendarmes pour le secteur public et d'agents de sécurité pour le secteur privé. Or, ces préjugés, croyances et opinions généralement infondées, nourrissent des pratiques de résistance au sein de la société en termes d'insertion

* Université Jean L. Guédé / Daloa / Côte d'Ivoire; UFR Sciences Sociales et Humaines; Laboratoire d'Etudes et de Prévention en Psychoéducation (LEPPE-ENS-Abidjan); Groupe d'Etude et de Recherche sur les Représentations Sociales (GERS-ENS-Abidjan); Chercheur associé au Réseau Ouest et Centre Africain pour la Recherche en Education (ROCARE-CI).

à d'autres corps de métiers hormis le domaine sécuritaire. En outre, ces stéréotypes freineraient l'ancrage de la Criminologie dans l'espace universitaire.

Face à cette conjoncture, les représentations sociales qui sont construites comme des formations cognitives historiquement et socialement situées peuvent permettre de comprendre le rapport des populations vis-à-vis de la Criminologie. Les représentations possèdent une structure ayant un noyau central et un système périphérique. Le noyau central donne à la représentation sa signification et organise les relations entre ses éléments (Moliner, Rateau et Cohen-Scali, 2002). Ces acquis théoriques indiquent que la Criminologie, en tant qu'objet de représentation, peut être construite diversement par les groupes en présence. De plus, les représentations qui lui sont associées peuvent subir des modifications à l'aune de plusieurs paramètres notamment le temps, les pratiques nouvelles, les apports culturels, identitaires, le sexe/ genre des individus, le niveau d'étude, etc. (Yao, 2014).

L'objectif de l'étude est d'analyser ainsi le sens que les populations attribuent à leurs représentations sociales qui organisent leurs prises de positions différenciées par rapport à la Criminologie en Côte d'Ivoire.

Nous anticipons en hypothèse que les représentations des groupes d'acteurs, selon leurs différentes insertions sociales, intègrent des cognitions liées aux préjugés défavorables ou à des défis structurels que la criminologie doit vaincre pour re-négocier sa légitimité au sein de la société contemporaine ivoirienne (3).

II. Méthode

L'étude s'inscrit dans une approche mixte et diachronique (4) relative au modèle psychosocial des représentations sociales (approche structurale).

1. Terrains et participants

Les sites retenus sont ceux du campus de l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) à Abidjan pour les étudiants de Criminologie, les étudiants tout-venant, les conseillers d'orientation et une partie du corps enseignant. Le second site est le campus de l'Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) de la ville de Daloa pour les autres enseignants-chercheurs criminologues. L'échantillonnage est adossé à deux approches. L'une est empirique avec la sélection des enseignants-chercheurs Criminologues sur les deux sites. Le choix raisonné s'est appliqué également au recrutement des conseillers d'orientation de l'UFHB et aux étudiants tout-venant. L'autre approche est celle du tirage aléatoire par la technique du sondage stratifié constant (Guéguen, 2005, p.64).

L'effectif total des participants (questionnaires & guides d'entretien) s'élève à 256 dont 240 étudiants. Les étudiants de criminologie, au nombre de 180, sont distribués équitablement selon le sexe et le niveau d'étude (tableau 1). Les étudiants tout-venant (autres UFR) sont au nombre de 60. L'âge de l'ensemble des étudiants varie entre 18 et 40 ans avec une moyenne de 25,39 ans et un écart type de 3,80.

	Etudiants			Etudiantes		
	Effectifs UFR Criminologie	Effectifs enquêtés	Effectifs Tout-venant	Effectifs UFR Criminologie	Effectifs enquêtés	Effectifs Tout-venant
Licence 1	149	15	2	134	15	4
Licence 2	33	15	7	28	15	6
Licence 3	64	15	1	31	15	1
Master 1	53	15	8	34	15	9
Master 2	101	15	9	86	15	8
Cycle doctoral	NC	15	3	NC	15	2
Total	400*	90**	30**	313*	90**	30**

Source : * Données du Secrétariat Principal de l'UFR Criminologie_ UFHB, année académique 2016-2017
 **Données enquête de terrain / Légende : NC = non communiqué

Tableau 1: Répartition des étudiants enquêtés en fonction de la filière, du niveau d'étude et du sexe

Les enseignants-chercheurs sont au nombre de 8 dont 1 femme et les conseillers d'orientation sont au nombre de 8 dont 3 femmes.

2. Instruments de collecte des données

Le recueil des données est réalisé avec deux outils spécifiques.

- *Le questionnaire d'évocations hiérarchisées*, lié aux travaux de Vergès, combine la fréquence et le rang d'apparition des évocations pour identifier les représentations sociales. La phase 1 d'association libre prépare à la phase 2 de hiérarchisation avec la phrase inductrice:

A quoi associez-vous de manière spontanée la Criminologie?

- Nous avons utilisé *un guide d'entretien semi-structuré* pour les entretiens individuels auprès des enseignants-chercheurs et des conseillers d'orientation selon trois axes:

- Opinions, croyances et préjugés subsumés dans les représentations sociales associées à la Criminologie;
- Pratiques et défis structurels inhérents à la Criminologie en Côte d'Ivoire;
- Perspectives relatives à la Criminologie dans la société ivoirienne contemporaine.

3. Méthodes d'analyse des données

Nous avons retenu l'analyse de contenu de type thématique afin d'accéder au contenu en formalisant des relations entre thèmes pour identifier la structure textuelle des discours. L'analyse prototypique en lien avec l'analyse de similitude a permis de réaliser l'étude des items résultant des évocations hiérarchisées. La classification descendante hiérarchique (CDH), nous a permis d'identifier des classes statistiquement indépendantes de mots (formes). L'analyse de similitude (ADS), liée à la théorie des graphes a contribué à souligner les relations fortes entre les éléments de la représentation liée à la Criminologie afin de dégager les grandes communautés lexicales (Abric, 2003). Les logiciels Evoc et Iramuteq ont servi à traiter les évocations hiérarchisées et les entretiens.

III. Résultats

La connaissance du contenu d'une représentation sociale ne suffit pas, dans l'approche structurale: c'est l'organisation de ce contenu qui donne sa signification. L'«image de la Criminologie» est examinée ici, à travers les différents tableaux.

1. Repérage des représentations sociales associées à la Criminologie ou comment les différents groupes d'acteurs pensent-ils la Criminologie?

Le quadrant en haut et à gauche comprend les mots à la fois très fréquents et cités dans les premiers rangs (présumés centraux dans la représentation) et qui donne sens à la représentation de l'objet «criminologie».

La Criminologie est une science qui analyse le *crime* et dont les diplômés éprouvent une *difficile-insertion* du fait du *peu-de-débouché*, selon les étudiants inscrits en Criminologie.

La Criminologie est une **science** semblable à la *sociologie* et qui étudie le *meurtre* selon les étudiants tout-venant (autres filières).

2. Approche diachronique des représentations sociales de la Criminologie chez les étudiants ou la mise en exergue des difficultés d'insertion socioprofessionnelles

Que donne l'approche diachronique appliquée aux étudiants de l'UFR Criminologie selon les années d'étude?

Les représentations sociales de la Criminologie, quoique différenciées dans les *noyaux centraux* respectifs, demeurent consensuelles en termes de dimensions chez les étudiants de Licences 1, 2 & 3, avec les cognitions liées aux acquis académiques (*Infraction, Science, Etude-crime, Crime, Criminalité,*

Fréquence \geq 20 et Rang Moyen $<$ 2,1			Fréquence \geq 20 et Rang Moyen $>$ 2,1		
Mots	Fréquence	Rang Moyen	Mots	Fréquence	Rang Moyen
Crime	102	2,069	agent-sécurité	30	4,200
difficile-insertion	30	1,400	criminalité	42	2,381
peu-de-débouché	24	1,750	criminel	58	3,224
			criminologue	23	3,130
Fréquence \leq 20 et Rang Moyen $<$ 2,1			Fréquence \leq 20 et Rang Moyen $>$ 2,1		
Mots	Fréquence	Rang Moyen	Mots	Fréquence	Rang Moyen
administration-publique	6	1,000	ONG	18	4,667
fait-social	4	1,500	agent-prévention	6	4,000
pluridisciplinarité	3	2,000	agent-réinsertion	6	6,000

Nombre total de mots différents: 131. Nombre total de mots cités: 1086. La Fréquence minimale des mots est 3.

Tableau 2: Répartition des évocations en fonction du rang et de la fréquence pour l'ensemble des étudiants inscrits en Criminologie

Fréquence >= 7 et Rang Moyen <3			Fréquence >= 7 et Rang Moyen >3		
Mots	Fréquence	Rang Moyen	Mots	Fréquence	Rang Moyen
Meurtre	17	3,000	Assassinat	16	3,063
Science	9	2,333	Crime	42	3,167
sociologie	7	3,000	Criminel	19	3,053
			Criminologue	13	3,231
			délit	7	3,429
			enquête	9	3,222
			police	8	3,250
			psychologie	12	4,000
Fréquence <= 7 et Rang Moyen <3			Fréquence <= 7 et Rang Moyen >3		
Mots	Fréquence	Rang Moyen	Mots	Fréquence	Rang Moyen
Criminalité	6	3,000	Justice	5	4,000
enquête- criminelle	6	3,000	Violence	6	4,500
			vol	3,333	3,333

Nombre total de mots différents: 146. Nombre total de mots cités: 360. La Fréquence minimale des mots est 5.

Tableau 3: Répartition des évocations en fonction du rang et de la fréquence pour l'ensemble des étudiants tout-venant (autres UFR)

Criminel & Délinquance). Puis, elles subissent une transformation chez les Masters 1 & 2 en s'ancrant sur les possibilités d'insertion socioprofessionnelle dans la société ivoirienne contemporaine (*Difficile-insertion & Peu-de-débouché*). Enfin, les représentations de la Criminologie connaissent une transformation en se centrant à nouveau sur les aspects académiques de la discipline (*Crime & Criminalité*) chez les étudiants inscrits en cycle doctoral.

3. Défis et perspectives de la Criminologie dans la société ivoirienne contemporaine selon les enseignants-chercheurs et les conseillers d'orientation

Ces aspects de la Criminologie sont analysés ici, via le matériau discursif issu des entretiens.

Niveaux d'étude	Éléments du noyau central de la représentation sociale	Dimensions de la représentation sociale
Licence 1	Infraction, Science & Etude-crime	Académique
Licence 2	Crime, Criminalité & Criminel	Académique
Licence 3	Crime & Délinquance	Académique
Master 1	Difficile-insertion & Peu-de-débouché	Socioprofessionnelle
Master 2	Difficile-insertion & Peu-de-débouché	Socioprofessionnelle
Cycle doctoral	Crime & Criminalité	Académique

Tableau 4: Répartition des évocations du noyau central et leur dimension associée en fonction du niveau d'étude pour l'ensemble des étudiants inscrits en Criminologie

seule filière à n'être enseignée que dans une seule des 5 Universités publiques.

- **Formation des étudiants jugée théorique avec pour débouché les forces armées;** l'AFC (figure 1) présente dans le quadrant supérieur gauche, la saillance des items (Police, Gendarmerie, etc.) associés aux diplômés en Criminologie. Ce schème réducteur évoqué aussi par les conseillers d'orientation limite les autres possibilités d'intégration au marché de l'emploi des criminologues (Figure 2_ Classe 6).
- **L'inertie des criminologues dans la promotion et la valorisation de leur filière;** les conseillers d'orientation relèvent que lors des Journées Nationales de l'Orientation (J.N.O.) où les autres UFR «se vendent» aux bacheliers dans les stands, les criminologues sont absents. L'absence enfin, de concours administratifs spécifiques à la Criminologie alimente les difficultés de valorisation de la Criminologie dans la société ivoirienne.

IV. Discussion et conclusion

L'étude avait pour objectif d'analyser le sens que les populations attribuent à leurs représentations sociales qui organisent leurs positionnements différenciés face à la Criminologie en Côte d'Ivoire. L'approche mixte et diachronique

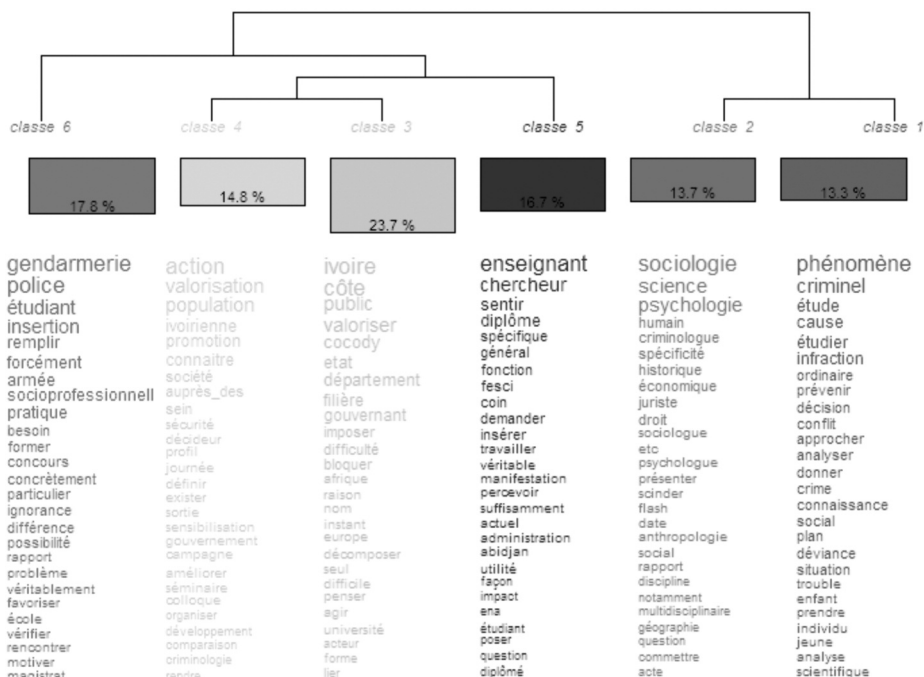


Figure 2: Dendrogramme lié aux résultats de la classification méthode Reinert sur le TLA

adossée à la théorie et à la méthodologie des représentations via un guide d'entretien semi-structuré et un questionnaire d'évocations hiérarchisées nous a fourni plusieurs résultats. Les représentations des étudiants de Licences 1, 2 & 3 mobilisent des cognitions liées à la discipline criminologie. Ces acteurs, en phase d'apprentissage ont une *réalité* circonscrite pour l'heure à la nécessité de valider les unités d'enseignement. Ce fait souligne la fonction de prescripteur de comportements et de prises de position des représentations sociales (Flament et Rouquette, 2003). Les étudiants en Masters 1 & 2, activent des schèmes liés aux difficultés d'insertion des criminologues au marché de l'emploi. Ils expérimentent la méconnaissance associée à leur filière dans la société ivoirienne et les faibles débouchés aménagés aux diplômés. Notons ici, la mise en exergue de la fonction de concrétisation et de personnalisation des représentations et des conduites associées (Abric, 2003; Geka et Dargentas, 2010). Les étudiants de Masters étant en fin de parcours, ils tentent de s'adapter au contexte particulier lié à leur filière. Les étudiants inscrits en cycle doctoral, n'ayant pas expérimenté les âpretés du monde l'emploi, s'alignent sur les représentations de ceux en Licences. Ces doctorants espèrent s'insérer dans l'enseignement avec le grade de docteur. Les défis structurels multiples identifiés par les enseignants-chercheurs et les conseillers d'orientation soulignent bien, les pesanteurs que la Criminologie doit transcender pour re-négocier sa légitimité au sein de la société contemporaine ivoirienne comme cela est souligné ailleurs (Débailly, 2014; Villerbu et al., 2012).

Bibliographie

- Abric, J.-C. (2003). La recherche du noyau central et de la zone muette des représentations sociales. In J.-C. Abric (éd.). *Méthodes d'étude des représentations sociales*, 59-80. Ramonville Saint-Agne: Erès.
- Débailly, S. G. (2014). *Que dit le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique? Les propos irréflechis de Gnamien Konan*. <http://www.lvoirenewsinfo>
- Flament, C. et Rouquette, M.-L. (2003). *Anatomie des idées ordinaires: comment étudier les représentations sociales?*, Coll. «Sociétales», Série «Regards psychosociaux», Paris, Armand Colin.
- Geka, M. et Dargentas, M. (2010). L'apport du logiciel Alceste à l'analyse des représentations sociales: l'exemple de deux études diachroniques. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale* (1), 85, 111-135.
- Guéguen, N. (2005). *Statistique pour psychologues: Cours et exercices*. Dunod, Paris.
- Moliner, P., Rateau, P. et Cohen-Scali, V. (2002). *Les représentations sociales: pratiques d'études de terrain*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Société Internationale de Criminologie (1966). *Travaux du XVI^{ème} Cours International de Criminologie à Abidjan*. Paris: Librairie générale de droit et de jurisprudence, R. Pichon et R. Durand-Auzias.
- Villerbu, L.-M., Cario, R., Herzog-Evans, M. et Bauer, A. (2012). La criminologie comme discipline autonome. *Cahiers français - Débat: La criminologie est-elle une science?*, 372, 1-5.
- Yao, K. D. (2014). *Violences urbaines et représentations sociales des populations du district d'Abidjan*. Thèse de doctorat en Criminologie, inédit, Université Félix Houphouët-Boigny, Numéro de thèse: 053 /14, Abidjan.

Notes

- 1 Le ministre de l'Enseignement Supérieur Gnamien Konan, après avoir fait le constat en Côte d'Ivoire, d'une inadéquation entre la formation et l'emploi, a proposé sa solution: *«Il faut prendre la décision courageuse de supprimer certaines filières qui n'aboutissent à rien»*. Pour lui, des filières comme «criminologie», «psychologie», «lettres» etc. doivent être bannies du système de l'enseignement supérieur, toutes improductives qu'elles sont, pour ne faire prospérer que des filières qui conduisent à un emploi (Débailly, 2014).
 - 2 Le 38^{ème} Congrès Français de Criminologie en décembre 2017 se proposait récemment de réfléchir sur «les difficultés de la Criminologie à trouver sa place en tant que telle en France, dans le monde universitaire, le milieu de la recherche et au sein des institutions pénales (...)».
[https://www. //www.afc-asso.fr](https://www.//www.afc-asso.fr)
 - 3 Doise (1992, p. 189) souligne: *«la signification d'une représentation sociale est toujours imbriquée ou ancrée dans des significations plus générales intervenant dans des rapports symboliques propres à un champ social donné.»*
 - 4 Une étude diachronique prend en compte dans sa démarche le facteur temporel. Cela ne renvoie pas seulement aux études longitudinales mais aussi à toute étude où les données correspondent à différents moments temporels. Le terme diachronique définit la spatialité temporelle de recueil des données (Geka et Dargentas, 2010).
-

AICLF: Association internationale des criminologues de langue française

L'AICLF, qui a fêté ses 25 ans d'existence en 2012, est active dans le domaine de la criminologie. Son dynamisme s'illustre notamment par l'organisation d'un colloque bisannuel.

L'assemblée générale du mois de juin 2018 à Lausanne a réélu le bureau de l'AICLF, composé du président Prof. André Lemaître (Belgique), des vice-présidents Prof. Rodica Stanoiu (Roumanie), Prof. Jacques Farsedakis (Grèce) et Prof. Nicolas Queloz (Suisse), du secrétaire général Prof. Quentin Rossy (Suisse), du secrétaire général adjoint Lionel Grossrieder (Suisse) et de la trésorière Prof. Chloé Leclerc (Canada). La commission scientifique intègre également les Prof. Rosemary Barberet (USA), Michel Born (Belgique), Serge Brochu (Canada), Maurice Cusson (Canada), Benoît Dupont (Canada), Mohamed Guedah (Maroc), Lila Kazemian (USA), Frédéric Ocqueteau (France) et Catherine Rossi (Canada).

En juin 2018, le 16^{ème} colloque organisé à l'Université de Lausanne (Suisse) sur le thème «*penser et pratiquer la criminologie au-delà de nos (in)différences*» a connu un important succès. L'AICLF prépare aujourd'hui le 17^{ème} colloque, prévu pour 2020. Des informations seront régulièrement diffusées sur le site Internet de l'AICLF (www.aiclf.net).

Pour devenir membre de l'AICLF, il suffit de se rendre sur le site de l'AICLF (rubrique Adhésion). Parmi les avantages procurés par la qualité de membre figure notamment un rabais important sur la finance d'inscription aux colloques.

Tous les deux ans, lors des colloques, l'AICLF décerne deux prix distincts:

- le prix Fernand Boulan, qui récompense un ou une jeune chercheur-e pour la qualité et l'originalité de sa thèse ou travail de 3^{ème} cycle. L'AICLF invite donc les professeur-e-s à soumettre la candidature de leurs meilleurs diplômés jusqu'au 20 décembre 2019 à la Prof. Rosemary Barberet (cf. détails sur le site Internet);
- le prix Beaumont-Tocqueville, qui distingue des personnalités qui ont œuvré pendant leur carrière à la promotion et à l'excellence de la criminologie ou de la politique criminelle.

Soyez membre actif de l'AICLF ou devenez-en membre régulier et consultez régulièrement le site de l'AICLF; c'est ainsi que le réseau des criminologues de langue française demeurera vivace!

www.aiclf.net

Revue internationale de **CRIMINOLOGIE**
et de **POLICE** technique et scientifique

Editeur:

POLYMEDIA MEICHTRY SA

Chemin de la Caroline 26 – CH-1213 Petit-Lancy/Genève

Tél. +41 (0)22 879 88 20 - Fax +41 (0)22 879 88 25

crimi@polymedia.ch – www.polymedia.ch

Directives pour les auteurs

1. Les articles doivent être fournis:
 - sous format numérique et être envoyés à l'adresse électronique redaction.ricpts@unine.ch
 - avec un titre en français et en anglais
 - avec un résumé en français et en anglais
 - avec une liste de quatre à cinq mots-clés en français et en anglais
 - avec le nom et le prénom du ou des auteurs ainsi que leur titre, qualités et fonctions
 - avec le texte principal en français

2. Pour être accepté, un article doit satisfaire aux conditions suivantes:
 - il sera inédit en français
 - il pourra faire l'objet d'une révision rédactionnelle
 - il ne dépassera pas vingt pages
 - il doit être évalué positivement par la Rédaction et le Comité de lecture de la Revue

3. Le copyright appartient à la Revue. L'auteur cède ses droits pour la publication dans la RICPTS, ainsi que sur le site Internet de la Revue

4. Tiré à part: le tiré à part électronique est fourni gratuitement à l'auteur

La rédaction

Conditions de vente et d'abonnement

POLYMEDIA MEICHTRY SA – Chemin de la Caroline 26 – CH-1213 Petit-Lancy/Genève
Tél. +41 (0)22 879 88 20 – Télécopie +41 (0)22 879 88 25
crimi@polymedia.ch – www.polymedia.ch

Parution: 4 fois par an
Prix du numéro: CHF 45.– (45 €)
Anciens numéros: Numéros isolés: CHF 30.– (30 €)
Années complètes: CHF 100.– (100 €)

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Pays: Téléphone:

Courriel:

Abonnement à la Revue CHF 140.– (140 €)
Abonnement à la Revue (étudiant* - 4 ans max.) CHF 100.– (100 €)

- Paiement par carte de crédit:** nous faire parvenir par téléphone ou télécopie le numéro, le titulaire, la validité et le code de sécurité
Tél +41 22 879 88 20 – Télécopie +41 22 879 88 25
 - Suisse:** virement postal international avec montant libellé en francs suisses
paiement par CCP: CH96 0900 0000 1201 0216 9
 - Paiement par virement bancaire:** montant libellé en francs suisses
UBS 240-439025.00L Genève
IBAN: CH53 0024 0240 4390 2500 L
-

Association Internationale des Criminologues de Langue Française (AICLF)

<http://www.aiclf.umontreal.ca/>

Secrétariat général:

École des sciences criminelles, Université de Lausanne - Batochime - 1015 Lausanne - Suisse
Olivier Ribaux - olivier.ribaux@unil.ch et Manon Jendly - Manon.Jendly@unil.ch
Tél +41 21 692 46 00 - Fax +41 21 692 46 05

Impression: IMPRIMERIE NATIONALE, 1201 Genève

* Merci de joindre une pièce justificative de votre statut d'étudiant.

www.polymedia.ch